



DOCUMENT DE REFERENCE 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mai 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	6
CHAPITRE 2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX.....	7
2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	7
2.1.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.....	7
2.2 CHANGEMENTS DE CONTROLEURS LEGAUX.....	7
2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE.....	7
CHAPITRE 3 - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	8
CHAPITRE 4 - FACTEURS DE RISQUES.....	9
4.1 RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES.....	9
4.1.1 CAPACITE A RECRUTER ET A FIDELISER LES COLLABORATEURS.....	9
4.1.2 RISQUES LIES A LA MAITRISE DE LA CROISSANCE.....	9
4.1.3 RISQUES LIES AUX PERSONNES CLES.....	9
4.2 RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE.....	9
4.3 RISQUES JURIDIQUES.....	9
4.3.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	10
4.3.2 DEPENDANCES EVENTUELLES.....	10
4.3.3 ASSURANCES.....	10
4.4 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE.....	11
4.4.1 NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHE.....	11
4.4.2 CONCURRENCE DU LOGICIEL LIBRE.....	11
4.5 ACQUISITIONS FUTURES ET INTEGRATION DES ACQUISITIONS.....	12
4.6 RISQUES CLIENTS.....	12
4.7 RISQUES INFORMATIQUES.....	12
4.8 RISQUES FOURNISSEURS.....	12
4.9 RISQUES DE MARCHE.....	12
4.10 RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.....	12
4.11 PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES.....	13
4.12 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	13
CHAPITRE 5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	14
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	14
5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL.....	14
5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT.....	14
5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE.....	14
5.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE.....	14
5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR.....	14
5.2 INVESTISSEMENTS.....	15
5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES.....	15
5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS.....	15
5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS DEJA DECIDES.....	15
5.2.4 LA CROISSANCE EXTERNE, FACTEUR D'ACCELERATION DU DEPLOIEMENT INTERNATIONAL.....	15
CHAPITRE 6 - APERCU DES ACTIVITES.....	17
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES.....	17
6.1.1 OPERATIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES.....	17
6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS LANCES SUR LE MARCHE.....	23
6.2 PRINCIPAUX MARCHES.....	23
6.2.1 VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIVITE.....	23

6.2.2	VENTILATION DES REVENUS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	24
6.3	MARCHE ET CONCURRENCE.....	24
6.3.1	LE MARCHE DE LA CAPTURE DES FLUX D'INFORMATION EN EUROPE	24
6.3.2	SAISONNALITE DE L'ACTIVITE.....	26
6.3.3	STRUCTURE DE LA CONCURRENCE	26
6.3.4	PRINCIPAUX CONCURRENTS DIRECTS SUR LE MARCHE EUROPEEN.....	26
CHAPITRE 7 -	ORGANIGRAMME	28
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE.....	28
7.2	FILIALES IMPORTANTES	28
CHAPITRE 8 -	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	29
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES.....	29
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS	
CORPORELLES		29
CHAPITRE 9 -	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	30
9.1	SITUATION FINANCIERE.....	30
9.1.1	PENDANT L'EXERCICE 2007	30
9.1.2	PENDANT L'EXERCICE 2008	30
9.1.3	PENDANT L'EXERCICE 2009	31
9.2	FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT LE RESULTAT OPERATIONNEL.....	31
9.2.1	FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION.....	31
9.2.2	EXPLICATIONS EN CAS DE CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31
9.2.3	STRATEGIES OU FACTEURS EXTERIEURS POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT LES OPERATIONS.....	31
CHAPITRE 10 -	TRESORERIE ET CAPITAUX	32
10.1	CAPITAUX DE L'EMETTEUR	32
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	32
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	32
10.4	RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	32
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES.....	32
CHAPITRE 11 -	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	33
11.1	AXES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	33
11.1.1	LA RECONNAISSANCE PRESQUE PARFAITE DES CARACTERES	33
11.1.2	LA TECHNOLOGIE « FULL-TEXT » POUR CAPTURER DES DOCUMENTS DE PLUS EN PLUS	
COMPLEXES		33
11.1.3	LA CLASSIFICATION ET L'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE DE DOCUMENTS	34
11.1.4	LA GESTION DE PRODUCTION POUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS	34
11.2	ORGANISATION ET MOYENS DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	34
CHAPITRE 12 -	INFORMATION SUR LES TENDANCES	36
12.1	TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	36
12.2	TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS.....	36
CHAPITRE 13 -	PREVISIONS DE BENEFICE 2010.....	37
13.1	PREVISIONS 2010.....	37
13.2	STRATEGIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT	37
CHAPITRE 14 -	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE	39
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	39
14.1.1	INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION	39
14.1.2	INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'EXPERTISE ET L'EXPERIENCE DES DIRIGEANTS	39
14.1.3	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS.....	41
14.2	CONFLITS D'INTERET	41
14.2.1	CONFLITS D'INTERET	41
14.2.2	RESTRICTIONS AUX INTERVENTIONS SUR LE TITRE ITESOFT.....	41
CHAPITRE 15 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS.....	42
15.1	REMUNERATIONS VERSEES EN 2010.....	42
15.2	PROVISIONS POUR RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES	42
CHAPITRE 16 -	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	43

16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	43
16.2	CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE OU SES FILIALES	43
16.3	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	43
16.4	CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	43
16.5	RAPPORT ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE (LOI DE SECURITE FINANCIERE)	43
16.5.1	RAPPORT	43
16.5.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	49
16.6	COMITE DE DIRECTION	50
CHAPITRE 17 - SALARIES		52
17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES	52
17.2	PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES DIRIGEANTS	52
17.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL	52
17.3.1	ACCORDS.....	52
17.3.2	INTERESSEMENT ET PARTICIPATION	52
CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		53
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	53
18.1.1	AU 28 FEVRIER 2010	53
18.1.2	MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES	54
18.2	DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.3	ACTIONNARIAT DE CONTROLE	54
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	54
18.4.1	PACTE D'ACTIONNAIRES.....	54
18.4.2	NANTISSEMENT.....	54
CHAPITRE 19 - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES		55
19.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS	
REGLEMENTES		55
CHAPITRE 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION		
FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR		58
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	58
20.1.1	COMPTES CONSOLIDES	59
20.1.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	62
DETAIL DU GOODWILL (ECARTS D'ACQUISITIONS)		74
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	86
20.3	ETATS FINANCIERS	86
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	87
20.4.1	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES	87
20.4.2	AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	88
20.4.3	AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES NON TIREES DES ETATS FINANCIERS VERIFIES	88
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	88
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	88
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	88
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	88
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	88
CHAPITRE 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		88
21.1	CAPITAL SOCIAL	88
21.1.1	CAPITAL SOCIAL	88
21.1.2	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DE CAPITAL	90
21.1.3	ACTIONS AUTO DETENUES	90
21.1.4	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS.....	90
21.1.5	DROITS D'ACQUISITION, OBLIGATIONS ATTACHEES AU CAPITAL SOUSCRIT NON LIBERE	90
21.1.6	OPTIONS OU ACCORDS CONDITIONNELS OU INCONDITIONNELS	91
21.1.7	HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL	91
21.1.8	CAPITAL POTENTIEL : PLANS DE STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES	91

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	93
21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	93
21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE	93
21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS EXISTANTES 93	93
21.2.4 ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES	93
21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLES 19 A 21 DES STATUTS)	93
21.2.6 DISPOSITIONS QUI POURRAIENT RETARDER DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	94
21.2.7 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)	94
21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL	94
CHAPITRE 22 - CONTRATS IMPORTANTS.....	95
CHAPITRE 23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	95
CHAPITRE 24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	95
CHAPITRE 25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	95
CHAPITRE 26 - INFORMATIONS BOURSIERES	96
26.1 MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	96
26.2 CALENDRIER FINANCIER 2010 ET INFORMATION FINANCIERE.....	96
26.3 ANALYSES FINANCIERES.....	96
26.4 QUALIFICATION ANVAR	96
26.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....	96
CHAPITRE 27 - AUTRES INFORMATIONS	98
27.1 COMPTES SOCIAUX	98
27.2 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	120
27.3 RAPPORT DE GESTION	122
27.4 STATUTS DE LA SOCIETE	130

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Philippe LIJOUR, Directeur Général.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Aimargues, le 17 mai 2010.
Le Directeur Général
Philippe LIJOUR

CHAPITRE 2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Ernst & Young Audit

1025, rue Henri Béquerel - CS 39520 - 34961 Montpellier Cedex 2 - France

représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER

L'Assemblée Générale Mixte du 3 novembre 2000 a procédé à la nomination du cabinet Ernst & Young Audit représenté par M. Antoine PESKINE en tant que second commissaire aux comptes titulaire. L'Assemblée Générale du 2 juin 2006 a renouvelé ce mandat, pour une nouvelle période de 6 années.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cabinet CB Audit

125 rue de l'Hostellerie Parc Acti+ - 30900 - Nîmes

représenté par M. Marcos MARQUEZ

Date du premier mandat : le cabinet CB Audit était commissaire aux comptes suppléants jusqu'au 15/09/2005, date à laquelle il est devenu titulaire, suite à la démission de Monsieur Alain REYFTMANN, commissaire aux comptes titulaire, du fait de son départ en retraite.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.1.2 Commissaire aux comptes suppléant

Auditex

11, allée de l'Arche, faubourg de l'Arche - 92400 Courbevoie

L'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2009 a procédé à la nomination de la société Auditex en tant que commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean DELRIEU, suite à l'arrêt d'activité de celui-ci, pour la durée restant à courir de son mandat.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SA SOFIRA

L'Assemblée Générale du 2 juin 2006 a procédé à la nomination de la SA SOFIRA en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.2 CHANGEMENTS DE CONTROLEURS LEGAUX

Il n'y a pas d'élément particulier à signaler.

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Se reporter à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

	2005 (K€)	2006 (K€)	2007 (K€)	2008 (K€)	2009 (K€)
Normes comptables	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	16 779	16 478	17 398	19 431	20 298
Résultat opérationnel	198	(985)	(1 792)	952	538
Résultat avant IS	395	(705)	(1 637)	900	727
Résultat net	219	(592)	(1 628)	943	720
Bénéfice par action	0,04 €	(0,10) €	(0,29) €	0,17 €	0,13 €
Dividende net	-	-	-	-	-
Capital	340	341	341	341	341
Capitaux propres	9 476	8 940	7 344	8 290	8 917
Actif immobilisé net	2 293	2 443	2 546	2 640	2 593
Dettes financières	146	197	164	201	162
Trésorerie (incluant les actifs financiers courants)	7 557	6 972	5 768	7 284	7 554
Total bilan	16 957	16 911	14 950	18 828	21 424

CHAPITRE 4 - FACTEURS DE RISQUES

4.1 RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

La valeur de la Société, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur la matière grise de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

4.1.1 Capacité à recruter et à fidéliser les collaborateurs

Le recrutement est un élément clé de la croissance de la Société. Or, dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Toutefois, conscient de ce risque, la Société a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, ITESOFT a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

De plus, ITESOFT a associé son personnel au capital grâce aux outils offerts par la cotation de la Société : stock-options, actions gratuites et fonds commun dédié dans le cadre d'un PEE.

L'organisation du travail en France est basée sur un horaire hebdomadaire de 39 heures, la Société rémunérant les heures hebdomadaires effectuées entre 35 heures et 39 heures en tant qu'heures supplémentaires assorties de la majoration correspondante.

4.1.2 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui impose de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter massivement, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, le résultat et la situation financière de la Société.

4.1.3 Risques liés aux personnes clés

Le succès de ITESOFT dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la Société même si le comité de direction (voir 16.6) saurait pallier un tel cas de figure.

La Société a mis en place des plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites afin d'associer pleinement ses principaux salariés et dirigeants.

4.2 RISQUES LIÉS À LA TECHNOLOGIE

ITESOFT maîtrise des technologies innovantes souvent en avance sur la concurrence. Les dirigeants de la Société n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de bouleverser cette situation.

Les progrès de la dématérialisation des supports papiers et la montée en puissance des autres techniques (EDI, formulaire électronique, Internet, ...) s'effectuent lentement et ITESOFT élargit son offre vers la capture des flux d'information y compris sous forme électronique.

Les prévisions sont essentiellement fondées sur des produits existants intégrant une technologie maîtrisée.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Propriété intellectuelle

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour le défendre.

La marque ITESOFT est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 1993 (renouvelée en 2003), l'Europe, les Etats-Unis et le Canada en 2000. Le logo a également fait l'objet d'un dépôt.

Les noms de produits ou de technologies et autre identifiants (*ITESOFT.Freemind, Free Class, Free Process, FreePixelize,...*) ont fait l'objet de dépôts au niveau national ou international au nom de la Société ou de ses filiales.

ITESOFT s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la Société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par ITESOFT sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Les technologies ITESOFT de reconnaissance de caractères manuscrits sont protégées par les brevets au niveau français et international.

A ce jour, ITESOFT est titulaire des brevets suivants:

- Brevet déposé en 1995 "Procédé et système de reconnaissance de caractères manuscrits" protégeant la technologie permettant de remplacer les traditionnels documents pré-casés en encre inactinique colorée par des documents N&B sans dégrader les performances de lecture.
- Brevet déposé en 1996 "Système de reconnaissance de caractères manuscrits" protégeant la technologie permettant de réduire l'espace utilisé par les cases et les libellés sur les formulaires chargés sans dégrader les performances de lecture en permettant la superposition des informations du scripteur sur le libellé.
- Brevet déposé en 1999 "Technologie adaptative d'analyse automatique de documents" protégeant la technologie adaptative pour le repérage de données variables et pour l'identification de familles de documents permettant la prise en compte de la structure logique des documents.
- Brevet déposé en 2001 "Procédé et dispositif de lecture de documents".
- Brevet déposé en 2005 "Dispositif et procédé d'interaction avec un utilisateur".

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels ITESOFT.COM, ITESOFT.FR, ITESOFT.DE, ITESOFT.CO.UK, ITESOFT-UK.COM, ITESOFT.BIZ, ITESOFT.EU et ITSOFT.FR (afin d'éviter toute confusion).

4.3.2 Dépendances éventuelles

Partenariats

A ce jour, ITESOFT n'a pas signé de partenariat commercial ou technologique d'une importance telle, que la remise en cause de celui-ci soit susceptible d'affecter les perspectives de la Société.

Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, ITESOFT possède tous les actifs nécessaires à son exploitation. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'une sûreté (nantissement) quelconque.

4.3.3 Assurances

ITESOFT a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle (dont la couverture peut atteindre jusqu'à 10,0 M€ en fonction de la nature des sinistres),
- Responsabilité civile mandataires sociaux,
- Transport de marchandises,
- Flotte automobile,

- Risques industriels, incendies et autres risques associés (perte d'exploitation notamment, celle-ci couvrant l'équivalent d'un arrêt d'activité total des activités en France pendant au moins 4 mois environ).

L'entreprise est conseillée par un courtier spécialisé, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité.

Il n'y a pas eu de sinistre significatif en 2009 et le montant total des primes payées a été de 65 k€ (contre 82 k€ en 2008).

4.4 RISQUES LIÉS A LA CONCURRENCE

4.4.1 Nouveaux entrants sur le marché

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le niveau d'investissement (temps et argent) R&D qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait ex-nihilo pénétrer ce marché devrait consentir.

A ce jour la plupart des grands éditeurs de logiciels (Microsoft, CA, IBM, SAP...) ne s'intéressent pas à ces niches de marché qui requièrent des technologies sophistiquées. Ils privilégient plutôt les très grands marchés.

Cependant une première évolution notable est intervenue fin 2005, le groupe EMC (leader mondial des solutions de stockage, 14 milliards de \$ de chiffre d'affaires en 2009) ayant annoncé l'acquisition de Captiva Software, lui même leader américain et mondial sur le marché d'ITESOFT. Précédemment, Captiva Software avait lui même acquis en juin 2005 le numéro 2 sur le marché français, la société SWT (environ 7 M€ de chiffre d'affaires).

Plus récemment les opérations de fusion/acquisitions suivantes ont été annoncées :

- en novembre 2007, le groupe belge IRIS a annoncé l'acquisition de la société allemande Docutec. Docutec réalise 3,7 M€ de chiffres d'affaires sur le marché allemand où elle est un concurrent direct d'ITESOFT. Le groupe IRIS, coté sur Euronext Bruxelles, est un intervenant du marché de la GED, avec une petite activité dans la Capture de documents.
- en janvier 2008, Oracle a annoncé l'acquisition de la société américaine Captovation. Captovation est une société privée qui réalisait environ 2 M\$ de chiffre d'affaires en 2005, et qui intervient sur le marché américain de la Capture de documents.
- en septembre 2008, Opentext a racheté la société Captaris aux USA (chiffre d'affaires de 95 M\$ en 2007 avec un effectif de 450 personnes). Début 2008 Captaris avait lui même racheté la société allemande OCE (chiffre d'affaires de 22 M€ avec un effectif de 178 personnes).

Ce mouvement indique que la concurrence pourrait s'accroître mais aussi se rationaliser au détriment des acteurs les plus fragiles et les moins structurés.

ITESOFT analyse et suit en permanence les mouvements stratégiques de ses concurrents. De plus, la cotation en bourse lui donne les moyens de faire de la croissance externe mais aussi de poursuivre ses efforts de R&D pour conserver son avance technologique.

Enfin, la baisse des prix est une évolution naturelle, qui se poursuit année après année. Au regard de cette évolution, l'innovation et la capacité à mettre en œuvre des projets complexes sont des réponses que ITESOFT met en œuvre.

4.4.2 Concurrence du Logiciel Libre

Il n'existe pas aujourd'hui de Logiciels Libres sur les marchés d'ITESOFT et, en l'état actuel la Société pense que le risque d'apparition d'un produit concurrent "freeware" est très faible, du fait du positionnement haut de gamme des logiciels ITESOFT.

En revanche ITESOFT considère l'émergence du Logiciel Libre, d'une manière générale, comme représentant un risque indirect de pression sur le prix des licences.

Dans le cas, peu probable pour l'instant, où de tels logiciels viendraient à apparaître à l'avenir, ils seraient susceptibles de remettre en cause le modèle économique actuel fondé sur la vente de licences, complétées par de la maintenance et des prestations. Le Logiciel Libre ferait disparaître la vente de licence et un nouveau modèle fondé exclusivement sur la maintenance et les services devrait être développé.

La Société mène une veille afin d'anticiper de telles évolutions.

4.5 ACQUISITIONS FUTURES ET INTEGRATION DES ACQUISITIONS

La Société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

4.6 RISQUES CLIENTS

Les principaux clients du groupe ITESOFT sont des grands comptes privés et des administrations. Le portefeuille clients compte plus de 500 références actives. Sur l'exercice 2009, environ 26% du CA a été réalisé avec les 10 plus gros (le plus important a représenté environ 4 % du CA total).

La fourchette du délai moyen de règlement est de 75 à 85 jours. La contrepartie de ce délai assez long est la qualité des signatures.

Par ailleurs, la conclusion de chaque contrat client fait l'objet d'une procédure interne de validation particulièrement stricte.

4.7 RISQUES INFORMATIQUES

L'efficacité et la disponibilité des systèmes d'information et réseaux est essentielle pour la Société dans la plupart de ses processus internes et activités (par exemple le développement de logiciels, la mise en œuvre de projets clients, la maintenance, la gestion de bases de données marketing, la comptabilité, etc.).

Si des dommages des systèmes matériels ou logiciels informatiques intervenaient suite soit à un désastre physique (par exemple suite à un incendie) ou bien encore des attaques de virus, les activités de la Société pourraient être affectées.

Pour prévenir ces risques la Société a mis en œuvre des dispositifs de "firewall" et d'antivirus ainsi que des procédures et systèmes de sauvegardes.

En 2009, ITESOFT a continué à investir significativement dans ses systèmes et infrastructures informatiques, continuant ainsi à améliorer l'efficacité et la productivité de ceux-ci. Cet effort va se poursuivre sur l'année 2010.

4.8 RISQUES FOURNISSEURS

En tant qu'éditeur de logiciels, ITESOFT s'attache à conserver et protéger son savoir-faire et a rarement recours à la sous-traitance.

Concernant les ventes de matériels (qui ne concernent que du matériel standard, essentiellement des scanners), ITESOFT s'approvisionne au travers de distributeurs auprès de grands acteurs du marché comme KODAK, FUJITSU ou CANON. Le délai moyen de règlement a été de l'ordre de 60 jours en 2009.

ITESOFT s'attache à ne créer aucun lien de dépendance absolue par rapport à un matériel acquis ou revendu ou par rapport à une technologie intégrée dans ses produits.

Chaque produit ou technologie d'origine externe est donc remplaçable dans des délais courts sans modifier de façon notable les caractéristiques techniques de la solution proposée par ITESOFT.

4.9 RISQUES DE MARCHE

Voir les comptes au 20.1.2.22 où sont détaillés les risques de change, taux, crédit, actions, liquidité et couverture.

4.10 RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La Société et ses filiales exercent des activités de recherche et de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant la revente de matériel informatique (principalement des scanners) qui représentent une part marginale du chiffre d'affaires social, la Société intervient uniquement en tant que revendeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité.

4.11 PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Voir au 16.5 concernant les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques.

La Société a procédé à une revue de ses risques et à sa connaissance considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.12 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'y pas de fait exceptionnel ou litige significatif à mentionner.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat, et le cas échéant sur son groupe.

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

ITESOFT

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 330 265 323.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée initialement le 22 juin 1984 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et a été transformée, le 31 mai 1991, en société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de Commerce et par le décret du 23 mars 1967.

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés le 23 Juillet 1984, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Adresse du siège social : Parc d'Andron, le Séquoia - 30470 Aimargues - France.

Tél : +33 (0)4.66.35.77.00

Fax : +33 (0)4.66.35.77.01

e-mail: finance@itesoft.com

Forme juridique : Société Anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de Commerce et par le décret du 23 mars 1967.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

La Société a été créée en 1984 par son actuel Président.

ITESOFT oriente en 1989 ses activités de recherche vers le développement de technologies de reconnaissance de caractères dactylographiés (OCR) et manuscrits (ICR), en utilisant les technologies émergentes de réseaux de neurones.

Dès 1990, ITESOFT installe son premier logiciel destiné à la lecture automatique de formulaires *FormScan*. ITESOFT vend ses produits et les prestations associées aux grands utilisateurs de documents papier, notamment les organismes sociaux, administrations, entreprises de VPC, banques et compagnies d'assurances.

En 1998, Philippe LIJOUR rejoint la Société en tant que Directeur Général Opérations. ITESOFT est alors leader en France pour la lecture automatique de document, avec plus de 170 sites installés. ITESOFT enrichit son offre en proposant une solution intégrée de capture des flux d'information (*XDataFlow*).

En 2000 le chiffre d'affaires atteint 11,3 millions d'euros, avec une rentabilité d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires) de près de 20 %.

ITESOFT fait son entrée le 8 février 2001 sur le Nouveau Marché d'EURONEXT Paris.

L'année 2001 est marquée par l'accélération du développement international avec l'acquisition de la société britannique HRH Business Technology (renommée ITESOFT UK Ltd). En septembre, ITESOFT lance ITESOFT.Invoice, premier logiciel français de traitement automatique des factures fournisseurs.

En 2002, ITESOFT s'implante en Allemagne, avec le rachat de FormsConsult Software GmbH (renommée ITESOFT Deutschland GmbH). En novembre, le groupe lance ITESOFT.FreeMind, solution logicielle qui vient entièrement remplacer l'ensemble de l'offre antérieure (*X.DataFlow*).

En 2004, le chiffre d'affaires atteint 18,3 M€. En février 2004, la CNAM choisit ITESOFT comme fournisseur unique pour équiper 132 sites en lecture et traitement automatique de documents. Le module Balance for My SAP Business Suite™, lancé en septembre, vient enrichir l'offre produit pour l'automatisation du traitement des factures fournisseurs dans l'environnement SAP.

Début 2005, le conseil d'administration a décidé l'évolution de l'organisation de la direction générale du Groupe, en dissociant les fonctions de Président et de Directeur Général assurées jusqu'ici par Didier CHARPENTIER. Ce changement permet à Didier CHARPENTIER, qui conserve ses fonctions de Président, de se focaliser sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international. Directeur Général délégué depuis 1998, Philippe LIJOUR devient Directeur Général. A ce titre, il a la responsabilité de l'ensemble des opérations du Groupe ITESOFT.

Au deuxième semestre, ITESOFT lance ITESOFT.Freemind for Business, solution métier dédiée à l'automatisation du traitement des courriers clients, puis ITESOFT.Share qui est une solution complète de gestion de contenu et de Workflow.

En 2006 ITESOFT met en œuvre le Plan de développement ITESOFT 2008 qui vise à retrouver une croissance forte et rentable avec pour objectifs d'atteindre en 2008 30 M€ de chiffres d'affaires et 3 M€ de résultat opérationnel.

Concentrée sur sa stratégie, ITESOFT a engagé sur l'exercice l'essentiel des investissements induits par ce plan avec notamment le recrutement de 20 nouveaux collaborateurs, la progression des dépenses de R&D (19% du CA) et le lancement de deux nouvelles solutions logicielles : ITESOFT.FreeMind for Orders et ITESOFT.FreeMind Enterprise.

Le chiffre d'affaires d'ITESOFT a atteint 19,4 M€ au 31 décembre 2008, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent (+14% à taux de change constants). La part de chiffre d'affaires réalisée à l'international a représenté 21% de l'activité. Le résultat opérationnel s'est élevé à 0,9 M€. Le groupe commence ainsi à récolter les fruits des lourds investissements menés depuis trois ans en R&D et dans ses structures.

En 2009, malgré une crise économique majeure, ITESOFT a poursuivi sa croissance avec un chiffre d'affaires atteignant 20,3 M€ pour un résultat opérationnel de 0,5 M€ et un résultat net de 0,7 M€.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Du fait de son activité, la Société n'est pas amenée à réaliser des investissements matériels significatifs. Les principaux investissements correspondent aux croissances externes.

Investissements matériels :

Ils sont composés de matériels et logiciels informatiques, mobilier et agencements nécessaires au bon fonctionnement du groupe. Le montant des investissements s'est élevé à 0,2 M€ en 2009, (contre 0,4 M€ en 2008 et 0,2 M€ en 2007), entièrement autofinancés.

Acquisitions d'immobilisations financières :

En 2005, la Société a réalisé une prise de participation chez W4 pour un montant de 300 k€, complété à hauteur de 55 k€ en 2007.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Il n'y a pas d'élément significatif à signaler.

5.2.3 Principaux investissements futurs déjà décidés

Aucun élément significatif n'est à signaler.

5.2.4 La croissance externe, facteur d'accélération du déploiement international

La situation de la concurrence en Europe et aux Etats-Unis reste très atomisée ouvrant ainsi des possibilités intéressantes de croissance externe. Ces opportunités que ITESOFT recherche et privilégiera par rapport à la création de filiale, pourraient permettre d'accélérer la pénétration de certains pays (acquisition de portefeuille clients, de technologies nouvelles ou complémentaires, élargissement de l'offre produit, pénétration de nouveaux segments, etc. ...).

Conformément à cette stratégie les opérations suivantes ont d'ores et déjà été réalisées :

- au Royaume-Uni, avec l'acquisition de la société HRH Business Technology (renommée ITESOFT UK) en août 2001,
- en Allemagne, avec l'acquisition de FormsConsult Software GmbH (renommée ITESOFT Deutschland) en septembre 2002,

- en France, avec le rachat du fonds de commerce, des actifs et la reprise de 13 salariés de Almas Ingénierie au travers de ITESOFT ALMAS en décembre 2003, qui a permis de renforcer l'expertise du groupe dans le traitement des flux financiers.

Pour 2010, ITESOFT sera attentif aux opportunités qui pourraient se présenter dans d'autres pays européens, ou le cas échéant compléter les implantations anglaise et allemande.

CHAPITRE 6 - APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 Opérations et principales activités

6.1.1.1 Une offre globale pour dématérialiser 100% des flux et automatiser tous les processus

ITESOFT propose une offre de solutions logicielles complète et évolutive de dématérialisation, traitement automatique et gestion de tous les documents entrants dans l'entreprise : courriers, formulaires (bons de commande, bordereaux...), factures, règlements (chèques, traites...).

Le portail d'entrée ITESOFT.FreeMind Enterprise assure la capture et l'identification de tous les flux documentaires afin de les router vers les collaborateurs destinataires ou les solutions métiers de traitement automatique adaptées. Les documents sont stockés et consultables via ITESOFT.Share, solution GED et de Workflow totalement intégrées au Système d'Information de l'entreprise. Sa fonction Workflow permet leur circulation automatique entre les différents acteurs d'un processus.



La suite logicielle ITESOFT s'articule autour de trois lignes de produits complémentaires qui permettent de construire des solutions globales répondant à l'intégralité des projets de capture, traitement automatique, gestion et circulation électroniques des documents, quelles que soient les typologies de documents entrants. Toutes ces solutions étant éditées par ITESOFT, elles bénéficient d'une intégration transparente et privilégiée entre elles.



ITESOFT.FreeMind dédiée à la capture et au traitement automatique (identification, indexation et lecture) de documents. Sur le socle technologique ITESOFT.FreeMind, ITESOFT décline des solutions métier orientées vers certains secteurs d'activité ou documents.



ITESOFT.FreeMind Enterprise assure la fonction de tri du courrier entrant. La solution capture et identifie tous les flux entrants pour les distribuer vers les collaborateurs ou les solutions-métier destinataires.



Les solutions-métier ITESOFT.FreeMind for Business, ITESOFT.FreeMind for Invoices et ITESOFT.FreeMind for Orders, sont respectivement dédiées au traitement des flux business, au traitement des factures fournisseurs et au traitement des bons de commande BtoB. Elles bénéficient d'une intégration poussée avec les plus grands ERP du marché (SAP®, Oracle, PeopleSoft, SSA BaaN, JD Edwards, CODA, ...).



ITESOFT.Share dédiée à la Gestion Electronique de Documents (classement, stockage et archivage) et au Workflow (diffusion et circulation).



ITESOFT.iSpid dédiée au traitement automatique des moyens de paiement.

6.1.1.2 Des solutions au service de l'amélioration de l'efficacité et de la productivité et des entreprises

Ces outils puissants d'aide à la productivité offrent plusieurs avantages :

- l'identification et la lecture automatique de documents apportent une diminution des coûts des tâches répétitives et une amélioration de la fiabilité, notamment en ce qui concerne la saisie de masse de documents papier (ex : formulaires, chèques, bons de commandes, factures fournisseurs etc.),
- la gestion électronique des documents et des flux conduit à un allègement des traitements administratifs, à la réduction des délais, à la fluidification des processus,
- l'intégration avec le reste du système d'information de l'entreprise permet de réorienter les ressources vers des tâches productives et surtout d'améliorer la relation avec les clients ou les fournisseurs de l'entreprise.

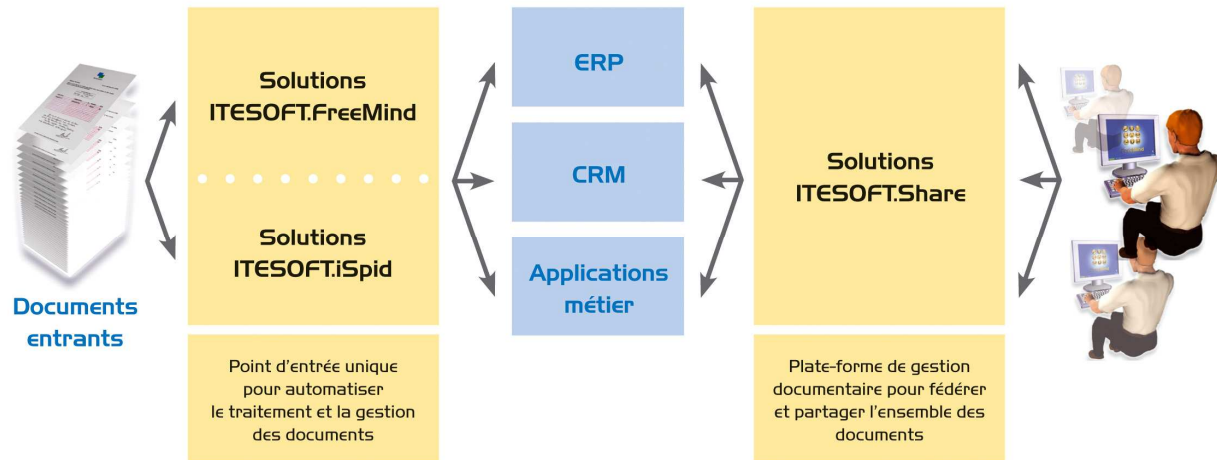
Ces solutions peuvent naturellement s'intégrer au sein de systèmes plus globaux, également orientés vers la qualité de gestion et la rapidité, tels que :

- la gestion et l'organisation de l'entreprise (gestion intégrée, ERP, Supply Chain Management),
- la relation client (CRM) par la gestion des documents, du dossier client et par une connaissance personnalisée des clients dans les centres d'appels,
- le télétravail grâce à l'architecture distribuée,
- l'encaissement par la maîtrise du traitement du chèque et des documents associés,
- la gestion de la connaissance (Knowledge Management).

Ainsi, ITESOFT définit sa mission de la façon suivante : «*dématérialiser 100% des documents et automatiser 100% des processus au sein de l'entreprise*».

6.1.1.3 Positionnement de l'activité sur la chaîne de valeur

Positionnement de ITESOFT sur la chaîne de valeur de la capture et de la gestion de l'information



Par rapport aux autres éditeurs logiciels intervenant dans la gestion des informations (relation clients, logistique, connaissance, ...) ITESOFT se positionne sur la capture et le traitement des flux de données.

En amont de la chaîne, les logiciels de numérisation sont associés à des équipements de type scanner ou assimilés achetés généralement auprès des grands fabricants mondiaux (Kodak, Fujitsu, ...). Les informations électroniques sont obtenues aux travers d'interfaces avec les applications concernées (mail, email, formulaire électronique, fax, EDI,...).

Tout au long de la chaîne de traitement, des interfaces avec le système d'information de l'entreprise (systèmes ERP SAP®, Oracle, PeopleSoft, JD Edwards..., ou autre) permettent d'échanger des données, de vérifier la cohérence des informations capturées et de déclencher des traitements. Les documents et données sont ensuite routés vers les destinataires idoines via des applications de Workflow et stockées dans des serveurs de gestion électronique de document (GED) ainsi que dans les applications de gestion de l'entreprise.

Ces outils permettent la mise en place de solutions avancées de travail dynamique (Workflow) et de consultation en temps réel pouvant aller jusqu'au dossier électronique client, comme élément de la gestion de la relation client (CRM) ou dossier fournisseur électronique, comme facteur d'amélioration de la relation fournisseur.

6.1.1.4 Bénéfices clients

Les technologies de pointe utilisées pour le traitement de l'information, l'automatisation de tous les processus manuels, ainsi que l'architecture technique redondante et sécurisée apportent au client des bénéfices économiques et financiers directs qui contribuent à l'obtention d'un ROI (retour sur investissement) particulièrement court (12 mois en moyenne). Au delà, elles contribuent à l'amélioration des processus organisationnels et aux stratégies d'amélioration de la relation client et de la relation fournisseur.

Bénéfices pour l'entreprise (Automatisation dossiers clients, bons de commande, chèques, factures fournisseurs, ...)			
Economiques	Organisationnels	Financiers	Techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des coûts de traitement des documents • Réduction des délais de traitement des documents • Gains de productivité et libération de ressources pour des fonctions à valeur ajoutée • Amélioration de la qualité et la fiabilité de l'information obtenue et réduction du coût de la non qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la capacité de production • Industrialisation des process et amélioration de l'efficacité de l'entreprise • Evolution vers un pilotage et un contrôle de gestion temps réel de l'entreprise grâce à la réduction du cycle de traitement des factures fournisseurs et d'encaissement des règlements • Accès instantané et permanent à toutes les informations clients et fournisseurs sous forme numérique • Amélioration de la réactivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du délai de remise en banque et amélioration de la trésorerie • Amélioration de la prise d'escompte via la réduction du délai de traitement des factures • Réduction du cycle de facturation grâce à l'enregistrement optimisé des commandes 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration automatique au système d'information et aux nouveaux vecteurs de productivité et d'amélioration de la relation client (ERP, CRM, KM, ...) • Sécurisation de la production • Traçabilité parfaite des documents
=> Retour sur Investissement rapide	=> Processus optimisés et industrialisés	=> Augmentation des profits financiers	=> Sécurité des processus
Bénéfices pour ses clients	=> Amélioration du service client grâce à la réduction du temps de traitement des dossiers, à l'accessibilité temps réel à l'historique des échanges, à l'amélioration de la fiabilité des données		
Bénéfices pour ses fournisseurs	=> Amélioration de la relation fournisseurs grâce à la réduction des litiges, au meilleur respect des conditions de règlement		

6.1.1.5 Des références prestigieuses

ITESOFT.FreeMind ainsi que les autres produits logiciels ITESOFT peuvent traiter plusieurs centaines de milliers de documents par jour. Ils s'adressent de fait à des grands utilisateurs, publics ou privés, en France comme à l'international.

Le portefeuille clients du groupe ITESOFT compte plus de 600 références touchant divers secteurs d'activité tels que :

Banque et Finance

Allianz Banque (FR), Banque Cortal Consors (FR), BBVA (ES), BNP Paribas Securities Services (FR, LU), BRED (FR), Brink's (FR), Caisses Régionales du Crédit Agricole du Nord-Est & de Brie-Picardie (FR),

Calyon (FR), Clearstream (LU), Cofidis, Cofidis International (FR), Finaref (FR), ING Bank (FR), ING Direct (FR), Ionis (FR), La Compagnie Financière de Rothschild (FR), La Banque Postale (CTO Limoges, SISF Gradignan, FR), Laser UK (UK), LCL (FR), Société Générale (SGIB Londres, New York, Paris - SBAN, FR) ...

Administrations Locales et Nationales et Services Publics

ADMR Manche et Vendée (FR), Caisse de Compensation (CH), CETAF (INSERM) (FR), Conseils Généraux (8 Départements, FR), Direction Générale des Douanes (5 sites, FR), EDF (FR), ESPPA Mod Lisa (UK), État de Vaud (CH), Fondation d'Aguesseau (FR), La Poste du Maroc (MA), Mairie de Boulogne (FR), Maison de la Gendarmerie (FR), Metropolitan Police (UK), Ministère de l'Economie et des Finances (FR), Office des Emissions de Timbres Poste de Monaco (Monaco), ONIC (FR), Oxfordshire and Buckinghamshire Mental Health NHS Foundation Trust (UK), People Pay and Pensions Agency (UK), Port Autonome de Paris (FR), Préfecture de Police (FR), SIG Genève (CH), SNCF (34 sites, FR), South London & Maudsley NHS Foundation Trust (UK) ...

Assurances, Retraites et Fonds de pension

Apria R.S.A. (FR), April Assurances (FR), Assura (CH), AXA (FR), B2V (FR), CPP Card Protection Plan (UK), CNRA (MA), CRPCEN (FR), Darva Santé (FR), ENIM (FR), Fidelia Assistance (FR), IE Gerap (FR), GMF (FR), GMF Vie (FR), Gras Savoye (FR), Groupe Malakoff-Médéric (FR), IMA Inter Mutuelles Assistance (FR), IRCEM (FR), Marsh (FR), Mercer (FR), MFPS Mutualité de la Fonction Publique Services (FR), MGEN (FR), MGP Mutuelle Générale de la Police (FR), MMI Mutuelle du Ministère de l'Intérieur (FR), MNH Mutuelle Bleue (FR), Parnasse MAIF (FR), SIACI (FR), Smeno (FR), Smerep (FR), SMIP MACIF (FR), SOGAREP (FR), Supra Assurance (CH), Suravenir (FR), UGIPS Gestion (FR) ...

Industrie

AAH Pharmaceuticals (UK), Acument (FR), Air Liquide (FR), Apollinaris (DE), B. Braun (DE, ES), Bateg (FR), Bombardier Transport (FR), BSN Medical (DE), CARI (FR), Centaur Services (UK), Colas (UK), Ethicon (DE, FR), FENWICK-Linde (FR), Groupe NGE (FR), Groupe PSA Peugeot Citroën Succursale Véhicules d'Occasion SVO (FR), Groupe Soufflet (FR), Hervé Thermique (FR), INEO (FR), Laboratoire Boiron (FR), Laboratoires Cerba (FR), Laïta (FR), Marie (Groupe Uniq, FR), Portakabin (UK), Rio Tinto Alcan (FR), Saint Hubert (FR), Schneider Electric (FR), Tereos (FR), VINCI Construction Grands Projets (FR), Volvo Cars (UK), Wavin France (FR) ...

Distribution, Vente Directe et Vente A Distance

Alinéa (FR), Boulanger (FR), Brake (FR, UK), Bunting (DE), Cadbury (FR), Carglass (Groupe Belron, FR), Desmazières (FR), ECF (FR), Euromaster (FR), Forum Diffusion (FR), Groupe 3 Suisses International (3 Suisses, La Blanche Porte...) (Europe), Harvey Nichols (UK), House of Fraser (UK), Kiabi (FR), La Redoute (FR), Les Coopérateurs de Normandie Picardie (FR), Lyreco (18 countries/pays), Marston's (UK), Raboni (FR), SAMSE/La Boîte à Outils (FR), ST Dupont (FR), Système U (FR), Top Office (FR), Visilab (CH), Yves Rocher (FR) ...

Services

Air France (FR), Alten (FR), AMP (BE), ANFA (FR), Arvato Services (Canal+) (FR), BBC Worldwide (UK), Belgacom (BE), Bull (FR), Caisse des Congés Spectacles (FR), Capgemini (FR), Carlson WagonLit travel (Europe), CCPB Aquitaine, Région Parisienne, Côte d'Azur Corse, Grand Ouest et Seine et Marne (FR), Cegos (FR), Center Parcs (FR), CNETP (FR), Coopagri Bretagne (FR), Crest Nicholson (UK), Debitel (DE), Dynapost (Cofidis, ING Direct, SNCF, Transfac) (FR), Edipresse (CH), Elyo (FR), Endel (FR), Equitive (Groupe Deloitte, FR), Etapes André Trigano (FR), Euro-Tvs (FR), FNTP (FR), Initial BTB (FR), Jardin d'Acclimatation (FR), London Ambulance Service (UK), Luminar Leisure (UK), Mailing Express (FR), Mondadori France (FR), Naville (CH), Northern Rail (UK), OPAC de l'Oise (FR), Opievoy (FR), RAC Motoring Services (UK), Reed Exposition (FR), SACEM (FR), SDV Logistique Internationale (FR), Seditel (FR), Segex (FR), Setec (FR), SFD (FR), SGS Institut Fresenius (DE), Siemens Enterprise Communications (UK), Sodexo (FR), Sogec Gestion (FR), Sogeti (FR), TDF (FR), Tessi (FR), UNIPE (FR), Vedior (FR), Victor Buck Services (LU) ...

Sécurité Sociale

CAF (75 sites, FR), Caisse des Français de l'Etranger (FR), Caisse Nationale de Prévoyance Sociale CNPS (CI), CMAF (FR), CNMSS (FR), CPAM (132 sites, FR) ...

6.1.1.6 Exemples d'applications



CNAM-TS

Organisme de tutelle des 132 caisses primaires d'assurance maladie en France, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM TS) doit faire face à des impératifs de réforme en profondeur. Les enjeux majeurs de l'assurance maladie s'expriment clairement en 4 mots « Service », « Régulation », « Qualité », « Efficience ».

Utilisatrice depuis 2004 de la solution ITESOFT.FreeMind pour le traitement automatique des feuilles de soins, elle a décidé en 2008 d'étendre le processus de dématérialisation et de traitement automatique à l'ensemble des documents entrants, soit plus de 200 millions de documents par an.

Ce projet, baptisé DIADEME, est l'un des plus vastes projets mondiaux de Salle Courrier Dématérialisée (ou Digital Mailroom) tant par la volumétrie quotidienne de documents capturés, classifiés et indexés automatiquement pour alimenter les processus métiers de plus de 25 000 utilisateurs, que par son organisation : les traitements seront répartis entre 9 Centres Informatiques et les 132 Caisses d'Assurance Maladie et tous leurs sites rattachés.

Ce projet va permettre à la CNAM TS d'accroître sa productivité, de mieux piloter au niveau national le traitement des remboursements et d'améliorer la qualité de service aux assurés sociaux.

A l'issue d'un important appel d'offres, la CNAM TS a choisi le consortium emmené par Capgemini, composé de EMC² Documentum pour la partie GED et Workflow et de ITESOFT pour la partie Dématérialisation et Traitement Automatique.

ITESOFT enregistre ainsi une commande de 1,8 M€ de licences et prestations qui ont été livrées en majorité sur l'exercice 2008

« C'est une grande fierté que d'avoir été retenus par la CNAM TS pour un nouveau projet majeur, qui sera par la volumétrie quotidienne traitée et le nombre de sites interconnectés une des plus grosses installations de Salle Courrier Dématérialisée dans le monde. Notre solution ITESOFT.FreeMind Enterprise prouve ici sa performance technologique, sa robustesse d'architecture (SOA, Web 2.0, Web Capture) et son très haut niveau de sécurité (synchronisation temps réel des plate-formes de back-up, virtualisation des serveurs). Il représentera pour ITESOFT une vitrine extraordinaire et une expérience unique qui doivent nous permettre d'occuper une place de leader sur ce marché stratégique » a déclaré Philippe LIJOUR, Directeur Général d'ITESOFT.



LCL, seule banque en France à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque de détail sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises, a choisi ITESOFT.FreeMind Enterprise pour la classification automatique de 150 000 documents chaque jour. La solution permet la numérisation des 60 000 documents clients papier, dont 70% non structurés, et la distribution automatique de l'ensemble des 150 000 documents de tous formats. Pour s'adapter à son organisation multi-sites et évolutive et optimiser ses coûts de déploiement et de maintenance d'application, LCL a mis en place une architecture distribuée de la solution ITESOFT : capture Web et vidéo-codage en Client Riche (Web 2.0).

RioTinto

Rio Tinto Alcan, leader de l'industrie aluminium et emballage, a mis en place un Centre de Services Partagés pour ses 17 sites en France et l'a équipé de ITESOFT.FreeMind for Invoices et ITESOFT.Share, interfacés à SAP® pour intégrer ses 160 000 factures fournisseurs annuelles dans SAP® R/3. Les gains de productivité observés (x3 sur la saisie) ont permis à Rio Tinto Alcan de bénéficier d'un R.O.I de 15 mois.

6.1.2 Nouveaux produits lancés sur le marché

Après avoir lancé en 2006, les nouveaux produits ITESOFT.FreeMind for Orders (solution de lecture automatique des bons de commande BtoB à structure variable) et ITESOFT.FreeMind Enterprise (portail de tri, capture et distribution automatique des documents destiné à la dématérialisation des salles courriers), puis en 2007 de nouvelles versions de ses produits avec Balance for mySAP™ Business Suite v2.0 (solution-métier dédiée à l'automatisation du traitement des factures fournisseurs en environnement SAP®) et la version 2.2 de ses offres ITESOFT.FreeMind et ITESOFT.Share qui propose de grandes évolutions d'architecture au travers d'une orientation SOA, Web 2.0 et « High Availability », ITESOFT a poursuivi en 2008 à un rythme soutenu la mise sur le marché de nouvelles versions de ses produits avec les lancements de :

- Versions 2.3 de ITESOFT.FreeMind et ITESOFT.Share
- DashBoard for SAP™ Business Suite : add-on SAP® dédié à l'automatisation des commandes BtoB
- Balance for Oracle E-Business Suite : solution complète pour le traitement des factures dans Oracle

En 2009 les nouveaux produits et nouvelles versions suivants ont été lancés :

- Versions 2.4 de ITESOFT.FreeMind et ITESOFT.Share
- ITESOFT.Everywhere qui rend la consultation et la validation de documents accessibles depuis tout smartphone pour les solutions ITESOFT.FreeMind et ITESOFT.Share

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 Ventilation des revenus par type d'activité

Le modèle économique de la Société est fondé d'abord sur la vente de licences mais inclut également une part significative de services associés.

En effet, en tant qu'éditeur de logiciels, ITESOFT privilégie un modèle de croissance fondé sur les ventes de licences mais se doit d'offrir à ses clients des prestations à valeur ajoutée. Celles-ci sont donc vendues comme un accompagnement nécessaire à l'installation des produits.

6.2.1.1 La vente de licences

Principale source de revenus, la vente de licences est soumise à une tarification basée sur le nombre de postes installés et les volumes traités pour chacune des grandes fonctions (acquisition, lecture automatique, correction manuelle, ...).

6.2.1.2 Les services associés

Les prestations

Fournies afin d'accompagner la vente de licences, les prestations sont facturées au jour/homme dont le nombre est fonction des besoins liés à la complexité du projet du client.

Elles peuvent couvrir de nombreux domaines tels que la rédaction du cahier des charges, le paramétrage du produit, les développements spécifiques d'intégration, l'installation du système, la formation des utilisateurs et responsables d'exploitation, l'assistance au démarrage, l'audit de performances,.... A ces prestations se rajoutent des journées pour la gestion du projet ainsi que pour l'assurance qualité.

La maintenance

Des contrats de maintenance annuels sont proposés aux clients. Ils ouvrent l'accès à la hotline, la télémaintenance, les corrections d'anomalies, ainsi que d'autres prestations optionnelles (installation de nouvelles versions majeures, interventions sur site, maintenance préventive,...).

A ce jour, la quasi totalité des clients de ITESOFT ont souscrit ces contrats et les renouvellent régulièrement (taux de renouvellement supérieur à 85% en 2009) contribuant ainsi au développement d'un chiffre d'affaires récurrent.

Les ventes de matériels dédiés

Afin de proposer des solutions clef en main, ITESOFT intègre le cas échéant dans son offre, une part de négoce de matériels de type scanners.

6.2.1.3 Ventilation des revenus par type d'activité

	2007 (M€)		2008 (M€)		2009 (M€)	
Licences	5,2	30%	6,2	32%	5,8	29%
Maintenance	5,8	33%	5,9	30%	6,4	31%
Prestations	5,6	33%	6,4	33%	7,3	36%
Négoce matériels	0,8	4%	0,9	5%	0,8	4%
Total	17,4	100%	19,4	100%	20,3	100%

6.2.2 Ventilation des revenus par marché géographique

Voir les comptes (informations par segment géographique) au 20.1.2.24.

6.3 MARCHE ET CONCURRENCE

6.3.1 Le marché de la capture des flux d'information en Europe

6.3.1.1 Structure et taille du marché

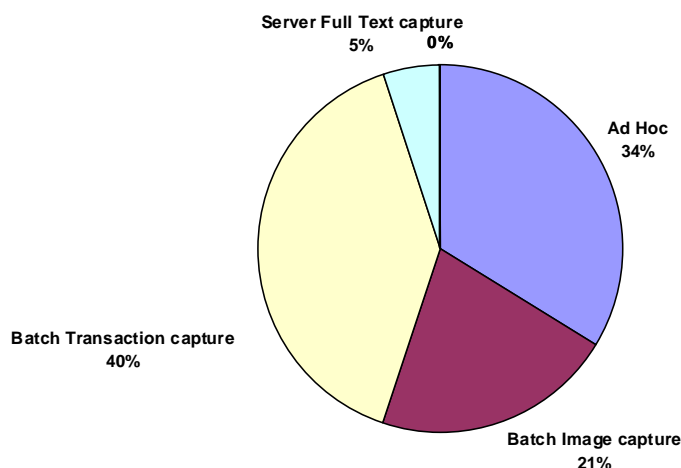
Le marché de la "Gestion de Contenu d'Entreprise" (ECM ou Content Management) couvre les aspects création, acquisition, mise à disposition et gestion de l'information dans l'entreprise. Selon l'APROGED (Association des Professionnels de la Gestion Electronique de Documents) la gestion de contenu est la "colle" entre les applications orientées vers l'environnement extérieur à l'entreprise (application front end : gestion de la relation client, vente automatisée...) et celles qui sont internes à l'entreprise (application back-end : progiciel de gestion intégrée, etc.).

A l'intérieur de ce marché du Content Management, se situe le sous-marché de la Capture de Documents (Document Capture), lui même segmenté de la façon suivante (étude Harvey Spencer Associates de 2009) :

- Ad-Hoc incluant l'OCR : composants de capture. Principaux intervenants Nuance, eCopy, Adobe, Abbyy...
- Batch Image capture : capture d'images pour archivage ou workflow. Principaux intervenants : Kofax, EMC...
- Batch Transaction capture : capture de documents pour des applications professionnelles dédiées. Principaux intervenants : Readsoft, Kofax...
- Serveur Full Text capture

L'ensemble de ce sous-marché Document Capture est évalué pour le monde par Harvey Spencer à 1.900 M\$ en 2008, se répartissant comme suit :

Marché du Document Capture en 2008 par segment



Source : Harvey Spencer Associates

ITESOFT se positionne tout particulièrement sur le segment Batch Transaction capture, qui représente 780 M\$ au niveau mondial en 2008. Le marché européen est lui même estimé à 38% du marché mondial en 2008.

Le marché est structurellement porteur du fait des principaux facteurs de croissance suivants :

- Progrès continus des technologies de reconnaissance de caractères (OCR, ICR) dont le niveau de fiabilité et le rapport performances-prix, incitent de plus en plus de grands utilisateurs à s'équiper en systèmes de lecture automatique en remplacement de la saisie manuelle traditionnelle,
- Progrès des technologies adaptatives de reconnaissance de documents (IDR), qui suscitent de nouveaux domaines d'applications (par exemple auto-classification), pour des documents de moins en moins structurés (factures, courriers libres etc.),
- Fort développement des flux électroniques, en complément des flux papiers, dans le contexte de la montée en puissance progressive du commerce électronique et des échanges de données informatisés (EDI). Les logiciels de capture de données deviennent de plus en plus hybrides en termes de sources de flux traités,
- Intégration croissante avec des logiciels applicatifs opérationnels pour lesquels il existe une forte demande (systèmes de gestion de la relation client (GRC ou CRM selon la terminologie anglaise), centres d'appels, ou progiciels de gestion intégrée (PGI ou ERP selon la terminologie anglaise).

6.3.1.2 Prévisions de croissance du marché

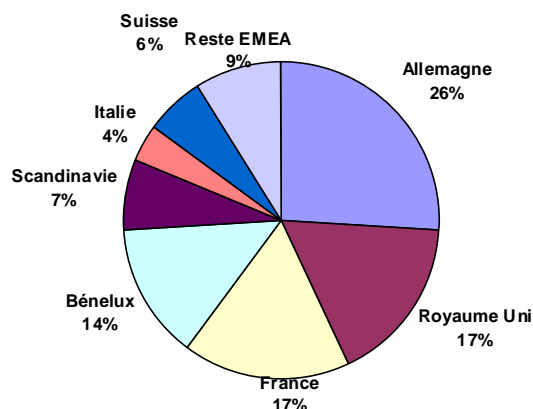
ITESOFT estime que le marché est structurellement porteur à moyen terme pour les raisons mises en évidence ci-dessus.

Selon Harvey Spencer Associates le marché mondial du segment Batch Transaction capture, sur lequel intervient principalement ITESOFT, devrait connaître une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 12% de 2008 à 2012.

6.3.1.3 Analyse de la demande par pays

La demande est assez concentrée sur les principaux marchés européens :

Analyse de la demande par pays en 2008



Source : Harvey Spencer Associates

ITESOFT est implanté directement dans les trois principaux marchés (Allemagne, Royaume-Uni, France) et représenté par des partenaires en Benelux, Suisse et Espagne. Cette organisation permet de couvrir 80% du marché européen.

6.3.2 Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires trimestriels 2009 et 2008 ont été les suivants (en millions d'euros) :

	2009	part du CA annuel	2008	part du CA annuel
CA du premier trimestre	4,7	23,2%	4,3	22,0%
CA du second trimestre	5,0	24,6%	4,5	23,2%
CA du troisième trimestre	5,0	24,6%	5,3	27,4%
CA du quatrième trimestre	5,6	27,6%	5,3	27,4%
CA annuel	20,3	100%	19,4	100%

La Société constate traditionnellement une part plus élevée de son activité annuelle sur le dernier trimestre, conformément à ce qui est habituel dans le secteur du logiciel.

Il est également à noter que les ventes du troisième trimestre 2008 ont été à un niveau inhabituellement élevé du fait de la livraison d'une commande d'un montant unitaire élevé.

6.3.3 Structure de la concurrence

ITESOFT bénéficie d'une position de leadership sur le marché français, avec une part de marché estimée à 30% en 2000 par Strategy Partners avec une définition très large du marché. En se limitant plus strictement au marché des grands utilisateurs, ITESOFT estime sa part de marché actuelle autour de 50%. Sur le plan européen cependant, la part de marché globale d'ITESOFT est estimée à environ 5%.

6.3.4 Principaux concurrents directs sur le marché européen

Readsoft, société suédoise cotée à la Bourse de Stockholm, est un acteur majeur en Europe de la capture de données. Forte d'une implantation à l'international, cette société a réalisé 618 MSEK de CA en 2009, en hausse de 6% (soit 64.4 M€ au taux de change du 23/04/10).

Top Image Systems (TIS), société israélienne cotée au Nasdaq, a réalisé 23,5 M\$ de CA en 2009 (soit 17,7 M€ au taux de change du 22/04/10) contre 32,2 M\$ en 2008. Tout comme Readsoft, TIS bénéficie d'une présence internationale.

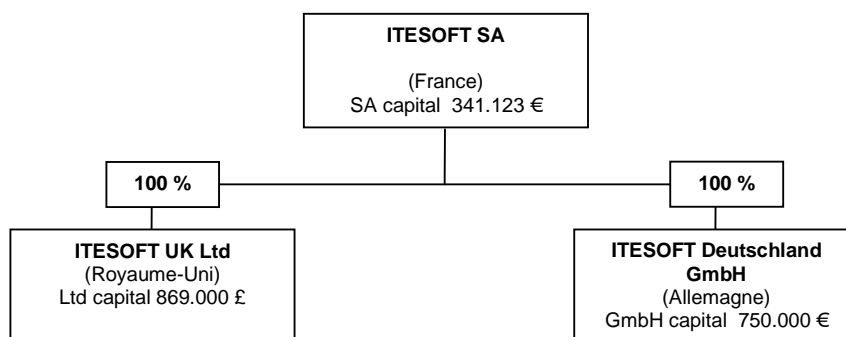
Captiva/EMC, cotée au NASDAQ réalise une majorité de son CA aux Etats-Unis mais est également présente à l'international. Captiva a réalisé un chiffre d'affaires de 68 M\$ en 2004. Fin 2005, le groupe EMC (leader

mondial des solutions de stockage, 14 milliards de \$ de chiffre d'affaires en 2009) a annoncé l'acquisition de Captiva. En juin 2005, Captiva avait lui même acquis le numéro 2 sur le marché français, la société SWT (environ 7 M€ de chiffre d'affaires).

Kofax est un groupe qui a une présence mondiale et qui est coté à la bourse de Londres. Il intervient dans le négoce de matériel de numérisation et l'édition de logiciels. Le groupe a réalisé lors de son dernier exercice (clôturé au 30/06/09) un chiffre d'affaires de 185,8 M£ (soit 214,8 M€ au taux de change du 22/04/10), en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Sa filiale **Kofax** est une société américaine qui édite des logiciels de capture, fortement présente aux Etats-Unis et dont les produits sont également distribués en Europe.

CHAPITRE 7 - ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE



Chacune des sociétés exerce les activités du groupe sur une zone géographique définie en matière de ventes, marketing et support clients.

En plus d'exercer l'activité sur le territoire France et reste du monde hors Allemagne et Royaume-Uni, la maison mère (ITESOFT SA) réalise l'intégralité de la recherche & développement du groupe.

Les flux financiers au sein du groupe consistent en :

- des facturations de logiciels, maintenance et prestations correspondant à des projets clients, par la maison mère aux filiales,
- de façon ponctuelle, des facturations de prestations, matériels et charges externes réalisés ou achetés par une société pour le compte d'une autre, dans le cadre d'une optimisation des compétences et ressources du groupe,
- une optimisation du financement et de la gestion de trésorerie par des prêts ou comptes courants entre la maison mère et les filiales (cf. 19.1), sachant que la quasi totalité de la trésorerie du groupe est détenue par IteSoft SA.

7.2 FILIALES IMPORTANTES

Voir les comptes au 20.1.2.20 et 20.1.2.24, chaque segment géographique d'activité correspondant à une filiale :

- IteSoft UK : Royaume-Uni,
- IteSoft Deutschland : Allemagne.

CHAPITRE 8 - PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES

Du fait de l'activité de la Société, il n'y a pas d'élément significatif à mentionner. La Société est locataire de l'ensemble des locaux (bureaux) qu'elle exploite.

Le siège social de la Société est installé à Aimargues (France 30470), entre Nîmes et Montpellier. La superficie louée (bureaux) est d'environ 1.600 m², à laquelle s'ajoute un immeuble mitoyen d'environ 400 m² destiné à être un espace de formation et de vie réservé aux salariés, ainsi qu'un parc.

Le groupe loue également des bureaux à Nanterre (France, 92), Farnham (Royaume-Uni) et Stuttgart (Allemagne) pour des superficies respectives de l'ordre de 900, 300 et 300 m².

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir le 4.10. Il n'y a pas d'élément significatif à mentionner.

CHAPITRE 9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 Pendant l'exercice 2007

ITESOFT a réalisé un chiffre d'affaires de 17,4 M€ sur l'exercice 2007, en croissance de 5,6% par rapport à 2006. Cette évolution repose sur une croissance du chiffre d'affaires de 10,1% au 2^{ème} semestre, venant compenser la stabilité de l'activité enregistrée au semestre précédent. En effet, le 1^{er} semestre avait été impacté par un 2^{ème} trimestre en fort retrait alors que le Groupe connaissait depuis neuf mois une croissance à deux chiffres.

La dynamique des ventes de licences a repris en France (81% du CA consolidé) dès les mois d'été, menant à une progression de 14,5% de celles-ci sur l'exercice. Dans les filiales étrangères, le chiffre d'affaires est en retrait mais intègre une reprise des développements commerciaux au Royaume-Uni en fin d'année. De nouveaux dirigeants ont pris leurs fonctions au Royaume-Uni en septembre et en Allemagne en décembre.

La croissance de l'activité enregistrée au 2^{ème} semestre 2007 a permis à ITESOFT de générer un résultat opérationnel de + 0,1 M€ sur la période comparativement à une perte opérationnelle de - 1,9 M€ sur le semestre précédent. Le résultat opérationnel d'ITESOFT de l'ensemble de l'exercice 2007 s'établit ainsi à - 1,8 M€.

Ce résultat intègre une hausse de l'effectif moyen et corrélativement de la masse salariale de 8,0%, le Groupe ayant continué à renforcer ses équipes R&D et commerciales, conformément au Plan stratégique ITESOFT 2008.

Le coût de l'endettement financier est positif, du fait du placement de la trésorerie qui s'élève à 5,7 M€ au 31 décembre 2007 et en l'absence d'endettement.

Le résultat net ressort à - 1,6 M€ au 31 décembre 2007 à comparer à - 0,6 M€ sur l'exercice précédent.

Conformément à la stratégie annoncée, ITESOFT a poursuivi en 2007 la mise en œuvre du Plan ITESOFT 2008, celui-ci reposant sur trois principaux axes : l'international, l'innovation et le commercial.

Le Groupe opère désormais avec des équipes renforcées, une offre de solutions large et innovante qui correspond pleinement aux besoins du marché et des structures de management adaptées à l'international.

9.1.2 Pendant l'exercice 2008

Le chiffre d'affaires d'ITESOFT s'établit à 19,4 M€ au 31 décembre 2008, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent (+14% à taux de change constants). La croissance du Groupe a été principalement portée par les ventes de licences qui ont progressé de 19% par rapport à l'année précédente.

La part de chiffre d'affaires réalisée à l'international a représenté 21% de l'activité et progresse de 19%. En Allemagne, le chiffre d'affaires s'améliore sans encore montrer une réelle reprise de la croissance, alors que les succès commerciaux se sont succédés au Royaume-Uni. La filiale anglaise affiche une croissance de 19% en £ sur l'exercice.

ITESOFT a réalisé en 2008 une croissance à deux chiffres conforme à ses prévisions. Le Groupe commence ainsi à récolter les fruits des lourds investissements menés depuis trois ans en R&D et dans ses structures.

ITESOFT annonce un résultat opérationnel de 0,9 M€ au 31 décembre 2008 comparativement à une perte opérationnelle de -1,8 M€ sur l'exercice précédent.

Le Groupe a ainsi amélioré son résultat opérationnel de 2,7 M€, c'est à dire plus fortement que son chiffre d'affaires dont l'accroissement a été de 2 M€. En plus du très fort effet levier lié au volume d'activité, cette performance est donc également liée au plan d'économies mené avec succès sur l'exercice. Les achats et les charges externes ont été réduits en valeur absolue de 0,9 M€ soit 13%, alors que les charges de personnel étaient contenues à +4,9%.

Le Groupe renoue ainsi avec les bénéfices en 2008. Son résultat net ressort à 0,9 M€ au 31 décembre 2008 à comparer à une perte de - 1,6 M€ sur l'exercice précédent.

L'activité de l'exercice a généré un flux positif de trésorerie (incluant les actifs financiers courants) de 1,5 M€.

Au bilan, ITESOFT affiche des capitaux propres de 8,3 M€ et une trésorerie nette de dette (incluant les actifs financiers courants) de 7,1 M€, soit respectivement des montants de 1,49 € et 1,27 € par action.

9.1.3 Pendant l'exercice 2009

En 2009, le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 4,6% (+5,6% à taux de change constants) à 20,3 M€. ITESOFT signe ainsi sa 3^{ème} année consécutive de croissance.

Cette bonne performance, réalisée malgré le contexte de crise, renvoie à la pertinence du positionnement du Groupe au cœur des enjeux et des problématiques des grands donneurs d'ordres : réduction des coûts, raccourcissement des délais de traitement des documents, sécurité des processus et traçabilité.

En France, la croissance s'est confirmée trimestre après trimestre, marquée par la signature d'un nombre record de commandes significatives tant sur la base installée (Capgemini, Jouve, Sodexo...) qu'auprès de nouveaux clients (CARGLASS, Geodis BM, GIF, Icade...).

Au Royaume Uni, les deux derniers trimestres de l'exercice ont permis à ITESOFT de retrouver une dynamique de croissance encourageante avec plusieurs nouvelles références (British Waterways, NAAFI, Mott MacDonald...).

Depuis sa création, ITESOFT a toujours investi fortement en R&D afin d'apporter aux entreprises des solutions de dématérialisation innovantes sur son marché.

L'exercice 2009 marque une étape importante dans l'accélération de cette stratégie avec une hausse de 25% des dépenses allouées à la R&D portées ainsi à 5,1 M€ soit 25% du chiffre d'affaires.

Tout particulièrement, ITESOFT a développé en 2009 une nouvelle offre de dématérialisation des factures 100% web, en mode SaaS (Software as a Service). Ce projet stratégique a représenté une dépense nouvelle de 1,3 M€ (dont 0,7 M€ de R&D).

Malgré ces efforts d'investissements particulièrement importants, le résultat opérationnel reste positif à 0,5 M€ en 2009 contre 0,9 M€ en 2008.

Le résultat net s'établit ainsi à 0,7 M€ contre 0,9 M€ en 2008.

La situation financière de la société est extrêmement solide avec des capitaux propres de 8,9 M€, et une trésorerie nette de 7,6 M€.

9.2 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT LE RESULTAT OPERATIONNEL

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

La structure de coûts de la Société est pour une large part constituée de coûts fixes. Le niveau des ventes est donc déterminant pour sa rentabilité. Parmi les ventes, le chiffre d'affaires de licences est celui ayant le plus fort impact dans la mesure où il s'agit du revenu générant le niveau de charges variables le plus faible.

9.2.2 Explications en cas de changements importants du chiffre d'affaires

Voir les commentaires au 9.1.

9.2.3 Stratégies ou facteurs extérieurs pouvant influencer sensiblement les opérations

Il n'y a pas de commentaire particulier à ce titre.

CHAPITRE 10 - TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR

ITESOFT assure son financement entièrement sur ses capitaux propres et dispose d'une trésorerie (incluant les actifs financiers courants) de l'ordre de 7,6 M€ au 31/12/09.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Voir les comptes au 20.1.1.3 (tableau des flux de trésorerie).

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

ITESOFT n'est pas endetté.

La trésorerie est détenue en euros. La stratégie de gestion de la trésorerie vise à obtenir une performance proche de l'EONIA.

10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Sans objet.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

ITESOFT assure son financement entièrement sur ses capitaux propres et dispose d'une trésorerie (incluant les actifs financiers courants) de l'ordre de 7,6 M€ au 31/12/09.

CHAPITRE 11 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 AXES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ITESOFT s'est toujours attachée à développer une gamme logicielle conviviale, facilement intégrable à tout système et surtout recelant une dimension technologique propriétaire forte. Les points forts des développements de ITESOFT portent sur les axes suivants.

11.1.1 La reconnaissance presque parfaite des caractères

L'amélioration de la qualité de la lecture reste un objectif majeur des équipes de R&D afin d'accroître les gains de productivité et de pouvoir traiter efficacement des documents toujours plus complexes.

La segmentation des caractères manuscrits est également un autre axe primordial d'amélioration de la qualité de la lecture, en particulier pour les documents sans précasage ou mal remplis.

Enfin, ITESOFT s'attache à continuer à améliorer ses technologies de reconnaissance de mots cursifs en facilitant l'apprentissage de nouveaux vocabulaires et en élargissant la capacité de mots identifiés.

ITESOFT a intégré et fait évoluer la technologie initialement développée par Matra S&I pour la lecture des mots cursifs. Cette technologie reconnaît un mot entier, par opposition à la reconnaissance de caractères qui identifie chaque caractère indépendamment. Elle a été initialement appliquée à la reconnaissance des mots cursifs composant le montant littéral sur les chèques bancaires avec un vocabulaire limité de 30 mots environ.

Les travaux de recherche réalisés ont conduit à élargir la lecture des mots cursifs à d'autres vocabulaires, et à permettre la lecture d'un vocabulaire illimité trouvant ainsi des applications multiples dans la lecture et l'interprétation automatique des courriers.

Elle représente un avantage concurrentiel important et ouvre des voies nouvelles dans la lecture des documents.

Les technologies plus courantes de reconnaissance de caractères dactylographiés (OCR) sont quant à elles achetées auprès d'autres d'éditeurs.

11.1.2 La Technologie « Full-Text » pour capturer des documents de plus en plus complexes

A l'instar de l'œil humain, elle utilise les caractéristiques graphiques naturelles (ex: cadre, trait, ...) et les labels et titres des champs (ex: montant total, ...) pour trouver et extraire le contenu des champs.

Les approches habituelles pour la lecture automatique de formulaires nécessitent un paramétrage qui définit les données à lire par les coordonnées (x,y) des zones à traiter. Un nouveau paramétrage s'impose donc à chaque variation du format du document.

Grâce à la technologie « Full-Text », l'analyse et la segmentation de la page s'appuient sur des règles logiques indépendamment de la position physique précise par coordonnées (x,y) du champ.

Elle permet ainsi de ne définir qu'un seul modèle de document par famille de documents, et donc toutes les variations physiques d'une même description logique.

Fort d'une expertise importante dans ce domaine, ITESOFT a développé avec succès de nombreuses applications de cette technologie appelées aussi FreeForm. Par exemple, la Technologie « Full-Text » est au cœur de la solution ITESOFT.FreeMind for Invoices qui permet de traiter les flux entrants de factures fournisseur et de lire automatiquement le contenu de chaque facture quel que soit le fournisseur.

Elle permet d'exploiter successivement de nouveaux segments de marché et de créer un avantage technologique nouveau, discriminant et durable.

Les travaux les plus récents de la Direction R&D d'ITESOFT ont élargi les possibilités de la Technologie « Full-Text » aux documents manuscrits non contraints, tels les courriers libres dactylographiés et même les courriers libres manuscrits. Il est désormais possible de repérer des informations spécifiques (par exemple une référence, un code client, etc.) ou des mots clés au cœur du contenu d'une lettre manuscrite.

ITESOFT continuera à innover pour traiter automatiquement des documents de plus en plus complexes et de moins en moins structurés.

11.1.3 La classification et l'identification automatique de documents

Pour être en mesure de prendre en compte l'intégralité des documents entrants dans une chaîne de traitement automatique, ITESOFT a développé de nouvelles approches technologiques de classification et d'identification automatiques permettant de regrouper au sein de « familles » homogènes des documents de même forme ou de même nature, puis de les identifier (factures du fournisseur x, factures du fournisseurs y, ... ; cartes d'identité ancien format, nouveau format, ...).

Plusieurs approches technologiques parfaitement complémentaires sont combinables entre elles pour conduire à l'identification d'un document :

- la technologie déposée FreeClass® d'identification et de classification des documents par reconnaissance de formes,
- les technologies de recherche Full-Text de mots-clés ou de formats de données, qui offrent des possibilités d'applications très étendues tant sur des documents dactylographiés que manuscrits. Outre l'identification de la nature d'un document, cette approche technologique trouve des utilisations dans la détermination du sens des courriers.

11.1.4 La gestion de production pour le traitement des documents

Les processus manuels de traitement de documents sont parfois complexes, faisant intervenir un nombre important de personnes et de fonctions dans l'entreprise. Il est important que la mise en œuvre d'une plate-forme de traitement automatique de documents puisse reproduire fidèlement ces processus parfois sophistiqués, sans apporter de contraintes techniques sur l'organisation. De plus, cette plate-forme doit respecter des règles fortes de sécurité, d'intégrité et de traçabilité.

ITESOFT a développé des technologies qui permettent de gérer la circulation des documents, l'enchaînement des traitements, la supervision temps réel de la production et les accès à la plate-forme pour des volumes de documents importants et des débits élevés, comme un processus industriel.

Ces choix d'architecture et ce Workflow de production permettent d'apporter une réponse pertinente à tout type de projet de traitement automatique de documents, quels que soient les volumes, l'hétérogénéité des documents, le niveau de décentralisation et la complexité des processus de traitement.

11.2 ORGANISATION ET MOYENS DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte-tenu de son activité, ITESOFT mène une politique très active de recherche et développement visant à l'entretien et aux développements fonctionnels et technologiques de sa gamme de logiciels.

Les performances des produits ITESOFT, tant en termes de productivité, que de fiabilité et de sécurité, ont été démontrées à l'occasion de plusieurs tests comparatifs. Ces résultats sont le fruit de plusieurs centaines d'années hommes d'investissements en R&D.

Afin d'acquérir ce leadership technologique, ITESOFT a consacré sur les dernières années des montants significatifs à la fonction R&D : 3,6 M€ en 2007, 4,0 M€ en 2008 et 5,1 M€ en 2009. ITESOFT souhaite ainsi continuer à accompagner ses clients dans leur recherche constante d'optimisation de leur efficacité et de leur productivité.

La Direction Recherche et Développement travaille en étroite collaboration avec plusieurs laboratoires de recherche français et internationaux pour constituer l'une des équipes R&D les plus importantes au plan mondial dans le domaine du traitement de documents.

ITESOFT a signé en 1998 un contrat de partenariat avec le LORIA (laboratoire de recherche universitaire INRIA Nancy) dans le cadre du développement et des applications de la Technologie Full-Text. Un deuxième axe de recherche concernant la reconnaissance des mots cursifs et son application à la lecture des chèques a été lancé depuis 2000 et est aujourd'hui étendu aux courriers libres.

La veille technologique permanente ainsi que le suivi et la participation à des activités scientifiques (publication, colloques, congrès, groupes de recherche, ...) permettent à ITESOFT de toujours explorer et privilégier les

solutions les plus innovantes. La mise en place de collaborations scientifiques de haut niveau au plan international constitue un des objectifs de l'équipe recherche et développement.

La Direction Recherche et Développement est structurée en départements.

Le Département Recherche & Technologies réalise les travaux de recherche fondamentale et appliquée sur les technologies de traitement des documents (reconnaissance de formes, OCR, ICR, écriture cursive, Technologie Full-Text,...). Il développe aussi les prototypes de nouveaux produits.

Le Département Produits & Software Engineering assure l'évolution des produits existants selon les tendances du marché et l'expression des besoins des clients, en collaboration étroite avec les équipes marketing. Il étudie et développe les nouvelles architectures qui devront apporter toujours plus d'adaptabilité, d'ergonomie, de performances et de facilité de mise en œuvre (SOA, Web serveur, client léger, Java, ...).

Le Département Solutions assure le packaging et la configuration des produits destinés à un segment de marché. Il réalise le paramétrage et développe les interfaces et les modules liés à l'aspect métier du segment de marché ou du document auquel est dédiée la solution, en collaboration étroite avec les équipes marketing. Il étudie et développe tout particulièrement les interfaces susceptibles d'apporter davantage de confort et de productivité aux utilisateurs, ainsi que celles permettant de faciliter la mise en œuvre par les équipes projets (installation, configuration). Il prend en compte les besoins propres aux différents pays et garantit le caractère international des solutions.

Le Département Industrialisation réalise les tests et le contrôle qualité.

Certains collaborateurs des équipes R&D interviennent aussi sur des missions d'avant vente technique pour réaliser des prototypes ou maquettes, optimiser des tests de performances et benchmarks, et pour assister les équipes commerciales.

Au 31 décembre 2009, les équipes de R&D du groupe comptent 52 collaborateurs ayant acquis un haut niveau de formation, répartis de la façon suivante:

Ingénieurs avec DEA ou doctorat	20%
Ingénieurs grandes écoles ou assimilés	75%
Autres	5%

Méthode de comptabilisation des frais de Recherche & Développement : voir le § Immobilisations incorporelles de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment la norme IAS 38.

CHAPITRE 12 - INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Il n'y a pas à ce jour d'élément significatif à signaler.

ITESOFT a publié le 21 avril 2010 son chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2010. ITESOFT enregistre un chiffre d'affaires de 4,5 M€, en baisse de 4,2% par rapport au 1^{er} trimestre 2009.

Ce début d'année, en repli ponctuel, ne remet pas en cause la réalisation d'un nouvel exercice de croissance en 2010, conformément aux perspectives déjà annoncées en début d'année.

Dans un marché qui reste extrêmement actif, avec de nombreux projets en cours de concrétisation chez ses clients et prospects, ITESOFT prévoit de rattraper dès le 2nd trimestre le retard de croissance enregistré au 1^{er} trimestre et devrait afficher à fin juin, en cumul sur 6 mois, une croissance de son activité.

12.2 TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS

ITESOFT opère sur un marché qui se confirme être durablement porteur, malgré la crise économique actuelle, car les solutions de dématérialisation de documents sont génératrices de gains de productivité concrets et mesurables pour les entreprises ou administrations, avec un rapide retour sur investissement.

En France, ITESOFT continuera de profiter de sa position clé sur un marché toujours porteur. Au Royaume Uni, l'inflexion positive enregistrée au deuxième semestre 2009 devrait se confirmer. Ces perspectives positives devraient permettre d'afficher en 2010 un nouvel exercice de croissance.

En 2010, le Groupe prévoit de maintenir un niveau de dépenses de R&D toujours important.

Sa nouvelle offre SaaS a été lancée en avril 2010 sous le nom de Yooz. Yooz propose une solution performante de dématérialisation des factures accessible aux PME. Elle va permettre d'élargir les perspectives de développement du Groupe, traditionnellement positionné sur une clientèle grands comptes. Cette offre est bâtie sur un modèle économique par abonnements. Les dépenses liées à cette activité devraient s'établir à 2,0 M€ en 2010.

Ces investissements stratégiques importants impacteront nécessairement la rentabilité, néanmoins ITESOFT reste confiant sur sa capacité à préserver des résultats positifs en 2010.

« L'amélioration de notre rentabilité sur notre coeur de métier nous a permis de dégager des moyens supplémentaires que nous avons réinvestis tant dans un nouvel accroissement de notre effort de R&D que dans le développement d'une nouvelle offre en mode SaaS qui sera lancée tout prochainement sous le nom de Yooz. Ces investissements, s'ils pénalisent la rentabilité à court terme, représentent un formidable levier de développement pour les prochaines années, tant en terme de croissance que de résultats » a commenté Philippe Lijour, Directeur Général d'ITESOFT.

CHAPITRE 13 - PREVISIONS DE BENEFICE 2010

13.1 PREVISIONS 2010

ITESOFT ne communique pas de prévisions au titre de l'exercice 2010.

13.2 STRATEGIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT

ITESOFT a conduit sur la période 2006-2008 un plan de développement baptisé "ITESOFT 2008" dont les objectifs étaient de renouer durablement et significativement avec la croissance de l'activité et la profitabilité.

Le plan ITESOFT 2008 était fondé essentiellement sur le potentiel identifié dans les gisements importants de croissance existant sur l'activité actuelle.

C'est pourquoi, à compter de 2006, le Groupe a mis en œuvre les actions suivantes :

- Stratégie produit : amélioration du time to market et remise à plat du process de développement des produits

Le Groupe a accéléré la sortie de nouvelles solutions ainsi que des nouvelles versions majeures des produits existants. Dans le même temps, le process de développement produits a été remis à plat afin de rendre l'organisation plus efficace dans le time to market et la qualité des produits. Un nouveau directeur Recherche & Développement ayant une expérience chez l'un des leaders mondiaux de l'édition de logiciels a rejoint ITESOFT fin 2006. L'effectif global en Recherche & Développement a été quasiment doublé sur la période, pour atteindre 45 personnes à fin 2008.

- Stratégie internationale : focalisation sur la croissance des ventes en UK, en Allemagne, et accroissement de la couverture géographique européenne

Le Groupe est organisé depuis 2006 en 4 zones géographiques ayant chacune un patron (France, Allemagne, Royaume-Uni, Reste du Monde) dont l'objectif est focalisé sur la croissance des prises de commandes.

- Stratégie commerciale : renforcement des moyens

Les effectifs Ventes et Marketing ont été accrus pour développer les nouveaux comptes tout autant que la base installée.

La vision du marché et des possibilités de développements sont les suivantes :

Aujourd'hui, il existe des gisements importants de croissance de notre activité actuelle

Des études externes et les chiffres rendus publics par nos grands concurrents montrent que :

- le marché est en croissance,
- il est générateur de profits,
- ITESOFT a aujourd'hui, en dehors de la France, une petite part de marché.

Il existe donc un fort potentiel à l'international par renforcement de la pénétration en Allemagne et Royaume-Uni et au travers d'un développement dans de nouveaux pays

Il existe également un potentiel de croissance en élargissant notre offre, pour gagner de nouveaux marchés et vendre plus sur la base installée.

A l'avenir (horizon 3 à 5 ans), ITESOFT sera un acteur fort sur de nouveaux marchés

Le marché de la capture continue de se développer, progresse vers la maturité et se consolide. C'est une évolution que d'autres marchés dans le domaine du logiciel ont connu dans le passé. Cela devrait se traduire, entre autres, par une ouverture de marchés nouveaux vers les PME au travers d'offres « light » et packagées.

On peut également s'attendre à des regroupements d'acteurs et l'apparition de leaders internationaux à forte capacité d'investissement. ITESOFT entend être l'un de ces pôles de regroupement.

De plus, les progrès des technologies permettront aussi d'apporter des solutions efficaces avec un ROI court à des "business pains" clairement identifiées aujourd'hui.

Enfin, les travaux de R&D et évolutions des produits permettront aussi de répondre à la demande croissante concernant les échanges dématérialisés, et tout particulièrement les échanges non structurés pour lesquels ITESOFT dispose de technologies de classification et d'analyse très performantes.

A l'issue de l'exercice 2008, au vu des réalisations et prenant en compte l'expérience acquise dans la mise en oeuvre du Plan ITESOFT 2008, le conseil d'administration a confirmé cette vision du futur.

L'international, l'innovation et le déploiement commercial restent les trois axes stratégiques dans le développement d'ITESOFT. Cela se concrétisera en 2010 par :

- un important effort de R&D poursuivi
- le lancement d'une offre SaaS sous le nom de Yooz

CHAPITRE 14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1.1 Informations sur les membres des organes d'administration, de direction

Conseil d'Administration :

Fonction	Nom	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours
Président	Didier CHARPENTIER	31 mai 1991	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13
Administrateur	Simone CHARPENTIER	31 mai 1991	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13
Administrateur	Laurent MATRINGE	08 novembre 2005	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13
Administrateur	Alain GUILLEMIN	16 décembre 2007	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13
Administrateur	François LEGROS	17 juin 2009	N/A	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14

Mandataires sociaux :

- Philippe LIJOUR : Directeur Général (date de nomination dans la fonction actuelle : 10/01/05 ; antérieurement Directeur Général délégué depuis le 10/05/02, et Directeur Général depuis le 03/11/00)
- Jean-Marc PEDRENO : Directeur Général délégué (date de nomination dans la fonction actuelle : 10/05/02 ; antérieurement Directeur Général depuis le 03/11/00)

Adresse professionnelle : les membres du conseil d'administration et les Directeurs Généraux peuvent être contactés au siège social de la Société.

Principales activités en dehors d'ITESOFT lorsqu'elles sont significatives :

- Simone CHARPENTIER : commerçante
- Laurent MATRINGE : ancien Directeur Général pour la France de l'éditeur de logiciels BEA Systems
- Alain GUILLEMIN : Directeur Général du groupe TERRENA
- François LEGROS : ancien Président Directeur Général du groupe Genesys Conferencing

Existence de liens familiaux : Simone CHARPENTIER est la mère de Didier CHARPENTIER

Administrateurs indépendants : Laurent MATRINGE, Alain GUILLEMIN et François LEGROS

Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont les suivants « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le conseil a examiné la situation de chacun des administrateurs au regard de ces critères.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Le nombre d'actions minimal devant être détenues par un administrateur est de une.

Concernant le fonctionnement du conseil, voir le 16.5.

14.1.2 Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience des dirigeants

- Administrateurs :

Didier CHARPENTIER - Fondateur et Président (52 ans)

Diplôme d'ingénieur INSA Lyon et titulaire d'un Master of Science de l'université Purdue University (USA), il rejoint l'Institut National de Recherches Spatiales du Brésil et travaille pendant 2 ans sur les logiciels de traitement et de compression d'images de satellites. En 1984, il fonde ITECA, qui deviendra ensuite ITESOFT. En 1995, il quitte le département « développement » qu'il dirigeait pour prendre la direction de la commercialisation. De 1998 à 2004, PDG d'ITESOFT, il exerce la Direction Générale Stratégique de l'entreprise. Depuis début 2005, il se focalise, en tant que Président, sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international.

Simone CHARPENTIER - Administrateur (76 ans)

Simone CHARPENTIER fait partie des actionnaires fondateurs de la Société. Elle est commerçante.

Laurent MATRINGE - Administrateur (52 ans)

Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, Laurent Matringe a plus de 20 ans d'expérience sur les marchés technologiques et dans l'édition de logiciels (OPEN TEXT, SYBASE, COMPUTERVISION,...). De 2002 à 2009 il a occupé les fonctions de Directeur Général France de l'éditeur international BEA Systems (3.500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars). Il a rejoint le conseil d'administration d'ITESOFT fin 2005 en tant qu'administrateur indépendant.

Alain GUILLEMIN - Administrateur (55 ans)

Ingénieur, diplômé du Conservatoire des Arts et Métiers, de l'Institut Français de Gestion et de l'Institut Universitaire de Technologie de Lyon. Il a démarré sa carrière chez THOMSON ELECTROMENAGER (département froid) où il a occupé différentes fonctions jusqu'en 1989 et a par la suite rejoint la société SELNI (composant électromécaniques) en tant que Directeur Général puis Président Directeur Général. En 1995, Alain GUILLEMIN a pris le poste de Gérant-Directeur de la division produits lavage de Groupe ELECTROLUX ARDAM SNC puis est devenu, en 1997, Président Directeur Général de SOPRAT (produits alimentaires).

En 1999 il a rejoint ROYAL CANIN (Pet Food), groupe français en fort développement et réalisant plus de 80% de ses activités à l'international, d'abord en tant que Directeur Général (1999-2004) puis de Président Directeur Général (2004-2007).

Alain GUILLEMIN est Directeur Général du Groupe TERRENA (agroalimentaire, 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires) depuis novembre 2007.

François LEGROS - Administrateur (44 ans)

Ancien président de la société Genesys Conferencing jusqu'à son rapprochement en 2008 avec le groupe américain West Corporation, François LEGROS est arrivé dans le groupe en 1988 comme Directeur Financier. En 1991, il accède au poste de Vice-Président en charge du développement avant d'être nommé en 1995 Directeur Général du Groupe. Il exerce les fonctions de Président-Directeur Général à partir de 1997.

Polyglotte, François Legros est titulaire d'un Master en management de l'Université de Montpellier.

- Mandataires sociaux :

Philippe LIJOUR - Directeur Général (52 ans)

Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, il rejoint en 1984 les équipes de ventes de ComputerVision, leader mondial de la CAO, et remporte de nombreux projets de grande envergure. En 1993, il est nommé Directeur Commercial et encadre des équipes de marketing, ventes et formation, soit plus de 100 personnes. En 1996, il prend la direction commerciale de SAS Institute pour définir les stratégies de ventes et restructurer les équipes. Il rejoint ITESOFT début 1998 pour assumer la Direction Générale Opérationnelle de l'entreprise qui couvre les ventes, le marketing, la communication et le support technique. Début 2005, il devient Directeur Général. A ce titre, il a la responsabilité de l'ensemble des opérations du Groupe ITESOFT.

Jean-Marc PEDRENO – Directeur Général délégué (45 ans)

Ingénieur SUPELEC Paris, il intègre ITESOFT en 1988 pour prendre en charge le développement des technologies de reconnaissance de caractères manuscrits et du produit *FormScan*. En 1990, il prend la direction technique de la division lecture automatique de documents. Il encadre les équipes de R&D dédiées au logiciel *FormScan V2.0* et met en place l'équipe support technique. A partir de 1996, sa fonction de Directeur de la R&D le conduit à piloter le développement des produits et des technologies nouvelles, gérer les projets stratégiques et superviser la démarche d'assurance qualité. En juillet 2006 il a rejoint ITESOFT UK pour prendre la direction des Professional Services pour le marché britannique. Il revient fin 2009 en France où il est maintenant en charge de la Direction de l'Innovation.

14.1.3 Autres informations relatives aux dirigeants

14.1.3.1 Autres mandats exercés

Voir le rapport de gestion en page 122 pour les autres mandats exercés en 2009.

Autres mandats exercés dans les 5 dernières années :

Didier Charpentier : administrateur de GPC System (jusqu'au 25/05/2006), Président du conseil de surveillance de Netia (jusqu'au 30/01/2007), membre du conseil de surveillance de NextVenture (jusqu'au 12/10/2007, date de liquidation de cette société), gérant de la SARL Rêve de Rose (jusqu'au 01/10/2009).

François Legros : membre du conseil de surveillance de NextVenture (jusqu'au 12/10/2007, date de liquidation de cette société), Président Directeur Général de la SA Genesys Conferencing jusqu'au 18 mai 2008.

Autres dirigeants : néant

14.1.3.2 Autres informations

- Condamnations pour fraude prononcées au cours des cinq dernières années : néant
- Faillites, mises sous séquestre ou liquidations auxquelles l'un des dirigeants d'ITESOFT auraient été associés au cours des cinq dernières années : liquidation de NextVenture pour Didier Charpentier et François Legros.
- Incrimination et/ou sanctions publiques officielles, empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins : néant.

14.2 CONFLITS D'INTERET

14.2.1 Conflits d'intérêt

Ainsi que décrit dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, Didier CHARPENTIER est le principal associé de 3 SCI qui louent les locaux du siège social à la Société.

14.2.2 Restrictions aux interventions sur le titre ITESOFT

En plus des obligations légales relatives au délit d'initié, il est interdit aux administrateurs comme aux Directeurs Généraux et aux membres du comité de direction d'intervenir sur le titre ITESOFT pendant les 2 semaines précédant une publication de chiffre d'affaires ou de résultat. Pendant les autres périodes, il leur est demandé d'informer systématiquement la direction générale de toute intervention sur le titre.

Conformément à la loi, la Société a également mis en place une liste d'initiés, ainsi que la liste des mandataires sociaux et salariés tenus de déclarer à l'AMF leurs transactions sur le titre ITESOFT.

CHAPITRE 15 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1 REMUNERATIONS VERSEES EN 2010

Voir le rapport au 16.5.

15.2 PROVISIONS POUR RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de primes de départs, ni de régimes complémentaires de retraite spécifiques en faveur de Didier CHARPENTIER, Philippe LIJOUR ou Jean-Marc PEDRENO, ni aucune des autres personnes visées au 14.1.1. Il faut toutefois mentionner que ITESOFT SA a pris en charge concernant Jean-Marc PEDRENO des cotisations de retraite complémentaires en France sur la base d'une rémunération annuelle brute de 90 K€ pendant toute la durée où il a exercé des fonctions au sein de la filiale ITESOFT UK Ltd, c'est à dire jusqu'au 31 juillet 2009 (cf. 16.5).

CHAPITRE 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Voir au 14.1.1

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE OU SES FILIALES

Néant.

16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Le conseil d'administration a mis en place en 2009 un comité d'audit, qui est composé de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR

La Société n'est que partiellement conforme à ce jour. Du fait de sa taille, elle applique progressivement les meilleures pratiques recommandées.

Voir le rapport article L.225-37 du Code de Commerce au 16.5.

16.5 RAPPORT ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE (LOI DE SECURITE FINANCIERE)

16.5.1 Rapport

RAPPORT DU PRESIDENT ETABLI EN FONCTION DE DISPOSITIONS LEGALES

En référence à l'article L225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Conformément à la loi de juillet 2008, le rapport a été approuvé par le Conseil.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il est saisi de toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Du fait de sa taille, la société applique progressivement les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise recommandées par les autorités de place. Elle n'est que partiellement conforme à ce jour.

Le Conseil s'est ouvert en 2005 à un premier administrateur indépendant (selon la définition du Code AFEP MEDEF : « *Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* ») : Laurent Matringe a été coopté par le conseil d'administration du 08/11/2005, en remplacement de Florence Charpentier, démissionnaire.

En décembre 2007 un deuxième administrateur indépendant a rejoint le Conseil : Alain Guilemin a été coopté par le conseil d'administration du 16/12/2007, en remplacement de Philippe Lijour, démissionnaire.

En juin 2009 un troisième administrateur indépendant a rejoint le Conseil : François Legros a été nommé par l'Assemblée Générale du 17/06/2009.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

La composition du Conseil est donc la suivante :

Fonction	Nom	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours	Âge
Président	Didier CHARPENTIER	31 mai 1991	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	52 ans

Administrateur	Simone CHARPENTIER	31 mai 1991	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	76 ans
Administrateur	Laurent MATRINGE	08 novembre 2005	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	52 ans
Administrateur	Alain GUILLEMIN	16 décembre 2007	16 mai 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	55 ans
Administrateur	François LEGROS	17 juin 2009	N/A	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14	44 ans

A ce jour, il n'existe pas de dispositions particulières concernant le fonctionnement du Conseil et notamment il n'y a pas de règlement intérieur, aucun comité n'a été mis en place ni aucune mesure prise pour évaluer ses performances.

Le Conseil adhère au Code de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées AFEP-MEDEF de 2003, amendé par les recommandations d'octobre 2008 sur le sujet des rémunérations des mandataires sociaux. Cependant du fait de la taille de la société celle-ci n'est que partiellement conforme à ce jour, les points suivants notamment n'étant pas encore couverts :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : les contrats de travail du directeur général et du directeur général délégué étant suspendus,
- soumettre les attributions gratuites d'actions, ou l'exercice d'options par les mandataires à des conditions de performance,
- réaliser les attributions d'actions gratuites ou de stock-options aux même périodes calendaires de chaque année,
- conditionner les attributions d'actions gratuites à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées,
- obliger les dirigeants à conserver un nombre important et croissant des titres acquis par exercice d'option ou l'attribution d'actions gratuites,
- rendre publics tous les éléments de rémunération des dirigeants immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés,
- la présentation standardisée des éléments de rémunération.

Le Conseil a mis en place en 2009 un comité d'audit, le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Le Conseil s'est réuni à 3 reprises en 2009 et la moyenne des présences est de 3,33 administrateurs par Conseil.

Les travaux du Conseil ont essentiellement porté en 2009 sur les sujets suivants :

- arrêté des comptes
- approbation des budgets
- approbation des conventions réglementées
- financement des filiales étrangères
- fixation des rémunérations des mandataires sociaux
- attribution de stock-options
- registre et cartographie des risques

Il faut rappeler enfin que le Conseil d'Administration a décidé, le 10 janvier 2005, de faire évoluer l'organisation de la Direction générale, en dissociant les fonctions de Président et de Directeur Général.

Cela a permis au Président, Didier Charpentier, de se focaliser sur les axes de développement d'ITESOFT à moyen et long terme notamment en matière de technologies, de croissance externe et de développement international, tandis que M. Philippe Lijour, Directeur Général Délégué devenait Directeur Général et que M. Jean Marc Pédréno conservait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les limitations suivantes ont été apportées aux pouvoirs du Directeur Général : à titre interne et non opposable aux tiers, le Directeur Général devra recueillir l'accord du Conseil d'Administration ou le contreseing du Président pour effectuer les actes suivants :

1. Toute prise de participation conférant un contrôle majoritaire (le contrôle majoritaire s'entendant la détention d'une majorité du capital, des droits de vote, le contrôle du management ou la position de premier actionnaire même si celle-ci est minoritaire)
2. Toute prise de participation minoritaire, sans contrôle majoritaire, supérieure à 50.000 €
3. Toute acquisition de fonds de commerce ou de technologie supérieure à 50.000 €
4. Toute vente de technologie ou de marque, quelle qu'en soit la forme (notamment vente, échange, apport en société, cession-bail etc. de brevets, certificats d'utilité, marques, dessins, modèles, enseignes, codes source, procédés techniques non brevetés, tours de mains etc.), fonds de commerce, activité ou similaire
5. Toute conclusion de contrats de franchise, de distribution exclusive ou de licence exclusive, en qualité de concédant
6. Tout recrutement de collaborateur dont le package de rémunération annuelle brute serait supérieur à 100.000 €
7. Toute création ou fermeture d'établissement ou de filiale
8. Tout investissement supérieur à 100.000 €
9. Tout contrat ou acte représentant un engagement financier supérieur à 150.000 €, étant précisé que toute mesure tendant à scinder le montant de l'engagement en tranches inférieures n'exonérera pas le Directeur Général de sa responsabilité.
10. Tout retrait de fonds en banque en espèces, supérieur à 5.000 €

2. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément à la loi n°2006-1770 du 30/12/2006, le Président présente ici "les principes et les règles arrêtés, selon le cas, par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux."

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux de ITESOFT SA en 2009 ont été les suivantes (l'ensemble de ces rémunérations ont été versées par ITESOFT SA, à l'exception de ce qui est mentionné concernant Jean-Marc Pédréno par la filiale ITESOFT UK Ltd).

- Didier Charpentier : 102.012 € dont 4.937 € d'avantage en nature (contre 93.002 € dont 25.500 € de part variable et 3.902 € d'avantage en nature en 2008).

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 63.600 € de rémunération fixe
- 32.203 € de rémunération variable correspondant à 32.203 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008
- 1.272 € de prime exceptionnelle d'intéressement

- Philippe Lijour : 138.007 € dont 3.910 € d'avantage en nature (contre 152.106 € dont 57.200 € de part variable et 3.910 € d'avantage en nature en 2008)

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 90.996 € de rémunération fixe
- 41.600 € de rémunération variable se décomposant en 10.400 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008 et 31.200 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2009
- 1.500 € de prime exceptionnelle d'intéressement

- Jean-Marc Pédréno : 47.050 € dont 1.070 € d'avantage en nature (contre 0 € en 2008)

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 28.000€ de rémunération fixe
- 17.980 € de rémunération variable se décomposant en 3.980 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008, 4.000 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2009 et 10.000 € de prime exceptionnelle

A cette rémunération versée par ITESOFT SA, s'ajoute une rémunération versée par ITESOFT UK Ltd, dont Jean-Marc Pédréno a été également salarié (au poste de Directeur Professional Services) depuis le 01/07/2006 et jusqu'au 31/07/2009 qui s'est établie comme suit en 2009 :

- 39.200 £ de rémunération fixe (44.000 € au cours moyen 2009 de la £)

- 24.250 £ de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008 (27.220 € au cours moyen 2009 de la £)
- 14.000 £ de prime au titre de l'exercice 2009 (15.714 € au cours moyen 2009 de la £)

Enfin, il est à mentionner que ITESOFT SA a pris en charge :

- des dépenses de logement et d'école directement liées à l'expatriation de Jean-Marc Pédreño au Royaume-Uni pour un montant total de 16.714 £ sur l'exercice 2009 (18.780 € au cours moyen 2009 de la £)
- Des cotisations de retraite complémentaire en France sur la base d'une rémunération annuelle brute de 90 k€ pendant toute la durée où il a exercé des fonctions au sein de la filiale ITESOFT UK Ltd

- Laurent MATRINGE : 1.500 € de jetons de présence (1.500 € en 2008)
- Alain GUILLEMIN : 1.000 € de jetons de présence (0 € en 2008)
- Simone CHARPENTIER : 500 € de jetons de présence (0 € en 2008)

Intérêts des dirigeants dans le plan de stock-options et d'actions gratuites

Au 31/12/2009, les dirigeants membres des organes sociaux de direction détenaient, sous ces plans, des options d'achat d'actions ordinaires et/ou des droits à actions gratuites dont les modalités d'exercice étaient les suivantes :

- P. LIJOUR : 15.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011), 150.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,01 € (exerçables du 14/09/2011 au 14/09/2013), 11.800 options pour un prix d'exercice par action de 1,87 € (exerçables du 18/04/2012 au 18/04/2014), 3.200 options pour un prix d'exercice par action de 2,00 € (exerçables du 16/05/2012 au 16/05/2014) et 20.000 actions gratuites (incessibles jusqu'au 14/09/2011).
- J.-M. PEDRENO : 10.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011), 13.000 options pour un prix d'exercice par action de 1,87 € (exerçables du 18/04/2012 au 18/04/2014), 2.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,00 € (exerçables du 16/05/2012 au 16/05/2014) et 12.000 actions gratuites (incessibles jusqu'au 14/09/2011).

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite autres que ceux indiqués aux présentes.

Prêts et garanties accordés ou constituées en faveur des membres des organes d'administration : néant.

3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

3.1. Objectifs du contrôle interne

L'objet du système de contrôle interne est :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Du fait des limitations inhérentes à tout système de contrôle interne, celui-ci est prévu pour gérer plutôt qu'éliminer le risque d'échec dans l'atteinte des objectifs de la société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Présentation de l'organisation générale actuelle

Les administrateurs considèrent actuellement que la taille de la Société ne justifie pas l'existence d'une ressource dédiée et à plein temps pour la fonction d'audit interne.

La fonction d'audit interne est assurée par la Direction Administrative et Financière, en liaison avec les conseils de la société et de ses filiales. La Direction Administrative et Financière et les conseils externes rapportent directement auprès du Directeur Général.

Les exigences de contrôle interne doivent s'apprécier par rapport au fait que les membres du Comité de Direction de la Société interviennent directement dans la gestion opérationnelle de la société en étant impliqués dans un nombre significatif de transactions.

De plus, ils réalisent ou font réaliser, de façon ponctuelle ou régulière, le plus souvent par la Direction Administrative et Financière, des évaluations internes dans les principaux domaines d'activité au niveau des unités opérationnelles.

Il existe un certain nombre de procédures écrites, qui constituent un élément formalisé du référentiel de contrôle interne, en plus du système de messagerie électronique de l'entreprise qui procure une traçabilité détaillée de la plupart des transactions.

Compte tenu de la taille et l'activité de la Société, la procédure de validation et d'enregistrement des commandes est au cœur du contrôle interne.

Chaque commande fait l'objet d'une procédure de validation stricte, impliquant la signature de quatre responsables : commercial, juridique, financier et administratif. Elle est ensuite livrée par la Direction Professional Services. Toute demande nouvelle du client doit passer par la validation d'un avenant qui suit la même procédure que la commande initiale. Cette procédure a été automatisée en 2007 avec la mise en place d'un workflow électronique, améliorant la productivité ainsi que la traçabilité de la procédure.

Présentation de l'organisation Comptable

Système informatique

Le système comptable s'appuie sur une suite de logiciels standards du marché couvrant les différentes fonctions : comptabilité, gestion commerciale, paie, immobilisations, gestion de trésorerie. Il en est de même dans les filiales avec un nombre de modules adaptés à la taille de l'entité. En 2007, la filiale anglaise a changé sa suite comptable. La maison mère a elle mis en place une lecture automatique des factures fournisseurs et un workflow électronique de validation.

Organisation

Le Département Comptable est sous l'autorité de la Direction Administrative et Financière. Les responsables financiers des filiales ont un double reporting vis à vis de la direction générale de la filiale et la direction financière groupe.

3.3. Descriptifs des procédures de contrôle interne mises en place

Le conseil d'administration dirige la société dans ses orientations stratégiques, financières, organisationnelles et de conformité aux lois, et a délégué au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Comité de Direction travaillant avec eux la mise en œuvre concrète des systèmes de contrôle interne.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la Société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle
- une organisation du groupe dissociée entre :
 - Headquarters : qui regroupe les directions fonctionnelles suivantes sous l'autorité du Directeur Général : R&D, Marketing Groupe, Ressources Humaines, Administrative et Financière, plus un département Juridique
 - Opérations géographiques (Allemagne, Royaume-Uni et Rest Of the World) chacune sous l'autorité d'un directeur général des Opérations qui regroupent les directions opérationnelles suivantes : Ventes, marketing opérationnel, Professionnal Services
- l'intervention directe des membres du Comité de Direction dans la gestion opérationnelle de la Société en étant impliqués dans un nombre significatif de transactions
- l'existence de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise

Concernant les filiales, celles-ci adoptent progressivement l'ensemble des procédures et outils de reporting mis en place dans la maison mère. Elles sont visitées régulièrement par les membres du Comité de Direction.

Concernant tout particulièrement la procédure d'enregistrement des commandes, la Direction Administrative et Financière est partie prenante du processus, ce qui lui permet de faire un contrôle exhaustif et en amont des commandes prises par la Société. Dans les filiales, ce contrôle est effectué a posteriori, par sondages significatifs.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le reporting de l'activité est mensuel et comparé au budget.

Les comptes sont arrêtés tous les trimestres et comparés au budget. Les écarts par rapport au budget, la cohérence avec les prises de commandes etc. sont contrôlés. Des alertes ou recommandations peuvent alors être émises vers les responsables opérationnels concernés.

La reconnaissance du revenu est établie rigoureusement en s'appuyant à la base sur la procédure d'enregistrement des commandes. Le chiffre d'affaires est validé par la Direction Administrative et Financière suite à une revue exhaustive des contrats en cours pour la Société, et par sondages significatifs pour les filiales.

Les comptes des filiales sont préparés par leurs responsables financiers respectifs et finalisés avec l'intervention de la Direction Administrative et Financière. Cette dernière réalise également régulièrement des contrôles de l'enregistrement des commandes, de l'application de procédures ou bien des comptes.

Une lettre d'affirmation est signée par les managers locaux lors de chaque clôture comptable trimestrielle.

Les comptes de la Société sont contrôlés par ses auditeurs légaux mais la Société fait de plus réaliser des missions d'audit contractuel par un cabinet d'Expertise Comptable.

Les comptes des filiales sont contrôlés, une ou deux fois par an (en fonction de leur taille) par des auditeurs légaux ou contractuels, selon les cas.

La préparation des comptes consolidés est pilotée par la Direction Administrative et Financière, et leur production est externalisée auprès d'un cabinet d'Expertise Comptable.

Au final les comptes sont validés par la Direction Générale, avant d'être soumis pour arrêté et approbation par les organes sociaux.

Procédures relatives à l'identification et l'évaluation des risques.

Le Conseil d'Administration a établi depuis décembre 2003 une procédure permanente pour identifier, évaluer et gérer les risques significatifs rencontrés par la Société.

Il a mis en place un registre des risques, qu'il actualise en interaction avec le Comité de Direction. Une première cartographie (matrice) des risques a également été réalisée fin 2005 et actualisée depuis.

Du fait de la taille de la Société il n'existe cependant pas de « risk manager ».

3.4. Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne

La Société apprécie de façon non formalisée l'adéquation, la pertinence et les résultats de son contrôle interne au travers notamment des indicateurs suivants :

- risque liés aux impayés : provisions, délai moyen de règlement des clients
- état des litiges en cours
- résultat des contrôles des autorités fiscales ou sociales
- nombre et importance des contrats rencontrant des difficultés de livraison
- erreurs éventuellement relevées a posteriori dans les comptes par les auditeurs externes ou le contrôle interne

L'établissement des comptes trimestriels permet une grande réactivité à ce titre, dans une démarche visant à capitaliser les progrès.

4. Mesures anti-OPA

La société n'a pas pris de mesures particulières à l'exception de l'existence de droits de vote doubles. En effet, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué, en application de l'article 21 des statuts et par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 3 novembre 2000, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à compter de la date d'inscription au nominatif au nom d'un même actionnaire.

5. Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Voir les articles 19 à 21 des statuts.

Fait à Aimargues, le 24 février 2010,
Le Président du Conseil d'Administration.

16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société ITESOFT

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Itesoft et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil d'administration ne contient pas l'intégralité des informations relatives à l'adhésion au code de gouvernance de l'AFEP MEDEF (amendé des recommandations d'octobre 2008), telles que requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

En effet, le rapport n'expose que de manière partielle les recommandations qui sont prévues dans ce code et qui ont été écartées et les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

Nîmes et Montpellier, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
CB AUDIT
MARCOS MARQUEZ

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THERESE MERCIER

16.6 COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction assure la direction opérationnelle du groupe. Il est composé comme suit :

FONCTION	NOM
Directeur Général	Philippe LIJOUR
Directeur Général délégué et Directeur Innovation	Jean-Marc PEDRENO
Head of France Operations	Philippe LIJOUR
Head of UK Operations	Bill WEBB
Head of Germany Operations	Georg HÄHN
Directeur R&D	Jean-Luc BERRY
Directeur Marketing et Directeur BU Yooz	Magali MICHEL
Directeur Avant-Vente	Jean-Jacques RONGERE
Directeur Professional Services	Philippe ANDRIEU
Directeur Support & IT et Directeur Technique BU Yooz	Jean-Philippe FONTANA
Directeur Administratif et Financier et Directeur Ressources Humaines	Thierry CHARLET

Informations sur l'expertise et l'expérience des membres du Comité de Direction :

Bill WEBB – Head of UK Operations (47 ans)

Bill Webb a 23 ans d'expérience dans la vente de logiciels auprès des directions générales des grandes entreprises. Il a travaillé en tant que vendeur, responsable de ventes et directeur commercial pour intervenants majeurs du monde du logiciel applicatif tels que ASK/Ingres, AT&T, Manugistics et BroadVision, aussi bien que directeur commercial pour plusieurs start-ups dans le domaine des nouvelles technologies. Son expérience internationale couvre le Royaume-Uni, l'Europe continentale, les Etats-Unis ainsi que l'Asie.

Avant de rejoindre ITESOFT UK en tant que Managing Director en septembre 2007, il était UK Country Manager pour Oblicore, un éditeur américain de logiciels spécialisé dans les solutions de service management.

Georg HÄHN – Head of Germany Operations (44 ans)

Georg Hähn a plus de 20 ans d'expérience dans le monde informatique en Allemagne, pendant lesquels il a occupé successivement différents postes en tant que Directeur Commercial. Depuis 2003 il a travaillé chez OCE, qui a est ensuite devenu Open Text Document Technologies. Il y a occupé le poste de Executive Director, membre du comité de direction, responsable de la Business Unit "DIRECT BUSINESS". Il a créé cette business unit en partant de zéro et a construit une équipe de 12 collaborateurs directs. Il a rejoint ITESOFT Deutschland en tant que Directeur Général en juillet 2009.

Jean-Luc BERRY – Directeur Recherche & Développement (50 ans)

Ingénieur diplômé de l'ENSICA Toulouse et de l'Université de Sherbrooke (Canada), il rejoint Dassault Systemes, leader mondial de la CAO/FAO, en 1984 comme ingénieur de développement au sein du département FAO (Fabrication Assistée par Ordinateur). Il en prend la responsabilité en 1992 contribuant au succès mondial de CATIA Version 4 notamment dans l'industrie aéronautique. En 1995, il prend la direction de la division R&D en charge les produits de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) des offres logicielles CATIA et CADAM utilisées par plus de 100 000 utilisateurs dans le monde et conduit avec succès la mise sur le marché de l'offre CATIA Version 5 Dessin Mécanique. Nommé Directeur R&D de l'ensemble des offres FAO (CATIA / DELMIA / EUCLID) en 2003, il gère la stratégie d'unification des offres et la recherche et le développement d'un portefeuille de Produits et Solutions N°1 mondial sur son domaine (65 M\$ en 2005) encadrant 70 personnes sur 5 labs (France, USA, Inde). Il rejoint ITESOFT en janvier 2007.

Magali MICHEL - Directeur Marketing et Directeur BU Yooz (42 ans)

Diplômée de l'ESC Montpellier, elle rejoint ITESOFT en 1989 comme responsable de la communication. A partir de 1992, elle assure avec succès la commercialisation du logiciel *FormScan*. Après avoir encadré une équipe de 4 commerciaux jusqu'en 1997, elle devient Directeur Marketing Communication en 1998 supervisant la communication, le marketing opérationnel, ainsi que le marketing produit. Depuis 2006, elle dirige la communication et le marketing produit du Groupe, définissant le positionnement et les évolutions de l'offre ITESOFT, ainsi que les orientations marketing pour l'ensemble des filiales. Elle est également Directeur en charge de Yooz depuis début 2009.

Philippe ANDRIEU - Directeur Professional Services (42 ans)

Titulaire d'un DESS d'informatique de l'Université de Paris VI, il intègre en 1991 la société Facel pour assumer la responsabilité des études, développements et installations de systèmes de vision industrielle. En 1994, il rejoint ITESOFT en tant que responsable du support technique. En 1998, il devient Directeur Professional Services et prend en charge la gestion des projets et prestations clients.

Jean-Philippe FONTANA - Directeur Support & IT et Directeur Technique Yooz (41 ans)

Diplômé de l'Université de Provence en Informatique Scientifique et Technique, il intègre, en 1993, SAE Méditerranée (Groupe EIFFAGE) pour gérer la partie micro-informatique. Il rejoint ITESOFT en 1995 au sein de l'équipe Support Technique pour participer au paramétrage et déploiement du logiciel *FormScan*. En 1999, la création et gestion du département Hotline lui sont confiées pour améliorer le support après-vente France. En 2005, il restructure le département Support Clients pour assurer un support client international et participe activement à la mise en place du département Industrialisation. Il rejoint début 2006 le comité de direction en tant que Directeur Support & IT en charge du Support clients pour l'ensemble du Groupe ainsi que des systèmes d'information. Il est également Directeur Technique de Yooz depuis début 2009.

Jean-Jacques RONGERE - Directeur Avant-Vente (44 ans)

Ingénieur diplômé de l'INSA Lyon, il intègre ITESOFT en 1990 comme ingénieur développement. En 1992, il évolue vers des fonctions de chef de projet avant de prendre en 1993, la Direction de la division Multimédia, encadrant ainsi des équipes de développement et des équipes commerciales. En 1998, il devient Directeur Adjoint R&D en charge du suivi de projets, ainsi que de la mise en œuvre des outils et méthodes de génie logiciel et de gestion de projet. Ses domaines d'expertise concernent les architectures des systèmes complexes et les technologies Internet. Depuis 2006 il est Directeur Avant-Vente.

Thierry CHARLET - Directeur Administratif et Financier et Directeur Ressources Humaines (40 ans)

Diplômé de l'ESC Marseille et de l'Université Paris IX Dauphine, il rentre en 1993 à la Banque de Vizille et devient Fondateur de Pouvoirs au sein du département Fusions-Acquisitions. Il obtient en 1996 son diplôme d'Analyste Financier de la SFAF. Il accompagne une prise de participation, puis l'introduction au Nouveau-Marché de la société Alphamédia qu'il intègre en 1999 en tant que Directeur Administratif et Financier. Il rejoint ITESOFT en 2000 pour accompagner l'entreprise dans sa croissance. Début 2009 il élargit ses responsabilités en se voyant également confier la direction des Ressources Humaines.

CHAPITRE 17 - SALARIES

17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES SALARIES

Le groupe ITESOFT compte au 31 décembre 2009 182 collaborateurs répartis comme suit :

Effectifs	2007	2008	2009
Ventes	16	18	18
Marketing Communication	10	10	14
Support Technique	72	69	75
Recherche Développement	42	45	52
Administration	13	14	18
Direction Générale	5	4	5
Total	158	160	182

17.2 PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES DIRIGEANTS

Participation au capital d'ITESOFT des dirigeants visés au 14.1.1, au 31/03/2010 :

- Didier CHARPENTIER : voir au 18.1.1.
- Simone CHARPENTIER : 400 actions
- Laurent MATRINGE : 23.977 actions
- Alain GUILLEMIN : 10 actions
- Philippe LIJOUR : voir au 18.1.1.
- Jean-Marc PEDRENO : voir au 18.1.1.

Stock-options détenues par les dirigeants visés au 14.1.1 : voir au 21.1.8

17.3 ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

17.3.1 Accords

Les salariés peuvent devenir actionnaires de la Société au travers des formules suivantes :

- stock-options : qui sont attribuées sur une base individuelle (voir 21.1.8),
- actions gratuites : qui sont également attribuées sur une base individuelle (voir 21.1.8),
- plan d'épargne entreprise (PEE), qui concerne uniquement les salariés de ITESOFT SA : le PEE reçoit les versements de participation (obligatoire), de l'intéressement (facultatif), et des versements libres (sur une base volontaire). Le PEE est composé de 4 fonds diversifiés multi-entreprises et du FCP ITESOFT, organisme de placement collectif exclusivement investi en titres ITESOFT.

17.3.2 Intéressement et participation

ITESOFT SA a signé le 20 juin 2000 un accord de participation pour une durée de 5 ans qui s'est appliqué pour la première fois au résultat de l'exercice 1999, et s'est renouvelé en 2004 par tacite reconduction. Le calcul du montant de la participation se fait selon la formule légale.

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 25 juin 2007, s'appliquant aux exercices 2007, 2008 et 2009. Il fait suite à de précédents accords. Le calcul de l'intéressement est fonction de l'atteinte d'objectifs de résultat d'exploitation et de chiffre d'affaires. Un nouvel accord d'intéressement sera proposé aux instances représentatives du personnel pour s'appliquer à la période 2010 à 2012.

Les montants versés au cours des cinq dernières années sont les suivants :

En k€	2005	2006	2007	2008	2009
Participation	0	0	0	0	0
Intéressement	107	395	0	200	345

CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 Au 28 février 2010

	au 28 février 2010			
	Capital		Droits de vote	
	nombre d'actions	%	nombre de droits de vote	%
D. Charpentier	3 171 219	55,78%	6 342 438	66,53%
SASU CDML*	484 779	8,53%	932 145	9,78%
J.-M. Pédréno	282 980	4,98%	359 730	3,77%
P. Lijour	224 185	3,94%	428 370	4,49%
Salariés au nominatif	147 600	2,60%	205 700	2,16%
Autres nominatifs	3 610	0,06%	7 220	0,08%
Total	4 314 373	75,89%	8 275 603	86,81%
Autocontrôle	113 073	1,99%	-	0
FCPI gérés par Odyssee Venture SAS**	341 973	6,01%	341 973	3,59%
Autres public	915 971	16,11%	915 971	9,61%
Total public	1 257 944	22,13%	1 257 944	13,19%
Total	5 685 390	100,00%	9 533 547	100,00%

* La SASU CDML est détenue à 100 % par D. CHARPENTIER

** Décompte au 16/05/08 (assemblée générale)

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital et des droits de vote,
- la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué entre le 28 février 2010 et la date du présent document de référence.

Droits de vote double : voir le 21.2.3.1.

18.1.2 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

	au 28 février 2010		au 28 février 2009		au 29 février 2008	
	Capital		Capital		Capital	
	nombre d'actions	%	nombre d'actions	%	nombre d'actions	%
D. Charpentier	3 171 219	55,78%	3 171 219	55,78%	3 171 219	55,78%
SASU CDML*	484 779	8,53%	488 613	8,59%	474 690	8,35%
J.-M. Pédréno	282 980	4,98%	285 980	5,03%	285 980	5,03%
P. Lijour	224 185	3,94%	204 185	3,59%	204 185	3,59%
Salariés au nominatif	147 600	2,60%	58 100	1,02%	58 100	1,02%
Autres nominatifs	3 610	0,06%	18 660	0,33%	30 600	0,54%
Total	4 314 373	75,89%	4 226 757	74,34%	4 224 774	74,31%
Autocontrôle	113 073	1,99%	120 563	2,12%	11 111	0,20%
FCPI gérés par Odysée Venture SAS**	341 973	6,01%	341 973	6,01%	341 973	6,01%
Autres public	915 971	16,11%	996 097	17,52%	1 107 532	19,48%
Total public	1 257 944	22,13%	1 338 070	23,54%	1 449 505	25,50%
TOTAL	5 685 390	100,00%	5 685 390	100,00%	5 685 390	100,00%

* La SASU CDML est détenue à 100 % par D. CHARPENTIER

** Décomptes au 16/05/08 pour 2009 et au 04/05/07 pour 2008 (assemblée générale). Pour 2010 il a été indiqué le même chiffre qu'en 2009 dans la mesure où cet actionnaire n'ayant pas voté à l'assemblée générale, la société n'a pas eu communication de son nombre d'actions.

Sur les cinq dernières années, aucun franchissement de seuil n'a été notifié à la Société.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 ACTIONNARIAT DE CONTROLE

Comme indiqué au 18.1, l'actionnaire majoritaire de la Société est Didier CHARPENTIER, en direct et au travers de la SASU CDML.

Il n'y a pas de mesure spécifique prise pour s'assurer que le contrôle par l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance d'ITESOFT, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.4.1 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte ni convention d'actionnaire à ce jour.

18.4.2 Nantissement

La Société n'a pas connaissance de nantissements d'actions inscrites au nominatif pur.

CHAPITRE 19 - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le rapport spécial des commissaires aux comptes ci-dessous donne toutes informations à ce sujet au titre de l'exercice 2009.

Pour les exercices 2007 et 2008 il convient de se reporter respectivement aux documents de référence 2007 (chapitre 19) et 2008 (chapitre 19).

Voir également l'annexe des comptes au 20.1.2.21.

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 au Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec ITESOFT UK Ltd

Nature et objet

Augmentation de capital

Administrateurs concernés

M. Philippe LIJOUR et M. Didier CHARPENTIER, Directeurs d'ITESOFT UK Ltd.

Modalités

ITESOFT UK Ltd a procédé à une augmentation de capital de £ 100.000, enregistrée dans les comptes de la société ITESOFT S.A. pour un montant de € 111.378, et souscrite en octobre et novembre 2009.

La conclusion de cette convention avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 2009.

2. Avec ITESOFT UK Ltd

Nature et objet

Abandons de créances

Administrateurs concernés

M. Philippe LIJOUR et M. Didier CHARPENTIER, Directeurs d'ITESOFT UK Ltd.

Modalités

Deux abandons de créances ont été consentis en juillet et Octobre 2009 pour un montant total de £ 300.000 soit € 340.459.

La conclusion de cette convention avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la S.C.I. Andron Bâtiment 1

Nature et objet

Conclusion d'un contrat de bail commercial pour un immeuble de bureaux appartenant à la S.C.I. Andron Bâtiment 1, dont le gérant est Monsieur Didier Charpentier.

Cet immeuble de bureaux est situé à l'adresse suivante : Parc d'Andron - Le Séquoia - 30470 Aimargues.

Sa surface est de 1.233 m² et il comprend 25 places de parking sous l'immeuble et 40 places de parking à l'extérieur.

Modalités

Bail commercial, d'une durée de 9 années, courant du 18 septembre 2000 au 18 septembre 2009 renouvelé par tacite reconduction au 18/09/2009 au 18/09/2018, avec révision annuelle du loyer en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

Le loyer annuel hors taxes facturé s'élève en 2009 à € 347.294, y compris les parkings et les charges locatives. La charge comptabilisée sur l'exercice s'est élevée à € 238.505 pour le loyer et de € 108.789 pour les charges locatives en raison des ajustements liés aux provisions.

Conformément au bail, il est actualisé annuellement le 1er octobre de chaque année, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. Il est facturé trimestriellement.

2. Avec la S.C.I. Andron Parc

Nature et objet

Conclusion d'un contrat de bail professionnel d'une durée de 6 années à compter du 1er janvier 2001, pour une maison d'une surface rénovée à hauteur de 405 m² et comprenant des salles de réunion et de formation, un restaurant d'entreprise réservé aux salariés de l'entreprise, et un parc de 3 hectares environ, appartenant à la S.C.I. Andron Parc, dont le gérant est Monsieur Didier Charpentier, et communiquant avec l'immeuble Le Séquoia.

A compter du 1er juillet 2003, un avenant a ajouté à ce bail la location de la maison de gardien d'une surface de 104 m².

Ces locaux sont situés à l'adresse suivante : Parc d'Andron - Le Séquoia - 30470 Aimargues.

Modalités

Le loyer annuel hors taxes s'est élevé en 2009 à € 82.803. Il est facturé trimestriellement.

Les charges locatives se sont élevées à € 6.208 hors taxes en 2009.

3. Avec Itesoft UK Ltd.

Administrateurs concernés

M. Philippe LIJOUR et M. Didier CHARPENTIER, Directeurs d'ITESOFT UK Ltd.

Nature et objet

Convention de trésorerie afin d'optimiser sa gestion au sein du groupe de sociétés.

Modalités

Votre conseil d'administration, en date du 11 juin 2003, a autorisé une convention de compte courant rémunéré au sein du groupe de sociétés. Le conseil d'administration du 24 juillet 2009 a confirmé le montant maximal de prêt autorisé de £ 300.000 auprès de sa filiale britannique.

Au 31/12/2009, le montant du capital effectivement prêté était de £ 25.000, soit € 28 150.

Le total des intérêts versés par Itesoft UK Ltd., dans le cadre de cette convention, s'est élevé à € 2.441 sur l'exercice 2009.

4. Avec Itesoft Deutschland GmbH

Administrateurs concernés

M. Philippe LIJOUR, Geschäftsführer d'ITESOFT Deutschland.

Nature et objet

Conclusion de contrats de prêts destinés ou non, à la réalisation d'augmentations de capital.

Modalités

Les avances consenties à la filiale au 31 décembre 2009 s'élèvent à un montant cumulé de € 290.000, dans le cadre de l'autorisation donnée par le conseil d'administration du 21 avril 2006 de € 600.000. Cette autorisation a été renouvelée par le conseil d'administration du 24 juillet 2009.

Le total des intérêts perçus en 2009 dans le cadre de cette convention s'est élevé à € 8.228.

Nîmes et Montpellier le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CB AUDIT

MARCOS MARQUEZ

ERNST & YOUNG AUDIT

MARIE-THERESE MERCIER

CHAPITRE 20 - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 54 à 80 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 18 mars 2008 sous le n°D.08-134,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 59 à 86 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 29 avril 2009 sous le n°D.09-336,
- les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

20.1.1 Comptes consolidés

20.1.1.1 Etat consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Notes	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Actif			
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles nettes	9	77	72
Immobilisations corporelles nettes	10	483	568
Écart d'acquisition net	9	1 340	1 340
Autres actifs financiers non courants	11	565	556
Impôts et taxes >1 an		0	0
Impôts différés actif		128	103
Total actif non courant		2 593	2 640
Actif courant			
Stocks et en-cours		9	29
Créances clients et comptes rattachés		10 093	7 440
Impôts et taxes <1 an		565	917
Autres actifs courants		157	148
Actifs financiers courants	13	0	5 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	7 648	2 095
Charges constatées d'avance		359	369
Total actif courant		18 831	16 188
Total actif		21 424	18 828
Passif			
Capital et réserves	14		
Capital		341	341
Primes d'émission		8 890	8 890
Réserves		-1 069	-1 924
Écarts de conversion		35	39
Résultat de l'exercice		720	943
Total capital et réserves		8 917	8 290
Intérêts minoritaires		0	0
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges > 1 an	16	315	241
Dettes financières > 1 an			
Engagements financiers > 1 an		68	85
Impôts et taxes > 1 an		0	
Impôts différés passif		0	
Autres passifs non courants > 1 an		0	
Total passif non courant		383	326
Provisions pour risques et charges < 1 an	16	190	180
Dettes financières < 1 an	13	94	116
Engagements financiers < 1 an		0	0
Impôts et taxes < 1 an		2 154	1 537
Autres passifs courants < 1 an	17	4 923	4 896
Produits constatés d'avance		4 763	3 484
Total passif courant		12 124	10 212
Total passif		21 424	18 828

20.1.1.2 Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Notes	31/12/2009 (12 mois) IFRS	31/12/2008 (12 mois) IFRS
Chiffre d'affaires	3	20 298	19 431
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés	4	-1 065	-1 611
Charges de personnel	4, 15	-13 738	-12 167
Charges externes	4	-4 713	-4 354
Impôts et taxes		-574	-560
Dotation aux amortissements		-284	-369
Dotation aux provisions	16	-80	-60
Var. des stocks de prod. en cours et de prod. finis		0	0
Perte de valeur des écarts d'acquisition	9	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	4	694	643
Résultat opérationnel courant		538	952
Autres produits et charges opérationnels		0	0
Résultat opérationnel		538	952
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		147	73
Coût de l'endettement financier brut		-5	-9
Coût de l'endettement financier net	5	142	64
Autres produits et charges financiers		33	-117
Charge d'impôt	7	7	43
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		720	943
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		720	943
. part du groupe		720	943
. intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	8		
. de base		0,13	0,17
. dilué		0,13	0,17

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	720	943
Autres éléments du résultat global		
- Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangères	-4	41
RESULTAT GLOBAL TOTAL	716	984

20.1.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (montants en milliers d'euros)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	720	943
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	368	280
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	134	173
-/+ Autres produits et charges calculés	0	0
-/+ Plus et moins-values de cession	0	2
-/+ Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes (titres non consolidés)	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 222	1 398
+ Coût de l'endettement financier net	-142	-64
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-7	-43
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	1 073	1 291
- Impôts versés (B)	0	0
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-388	790
= FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)	685	2 081
- Décaissements liés aux acquisitions d'imm. corporelles et incorporelles	-202	-446
+ Encaissements liés aux cessions d'imm. corporelles et incorporelles	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-3	-6
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équiv., titres non consolidés)	0	0
+/- Variation des prêts et avances consentis	0	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+/- Cessions ou acquisitions d'actifs financiers courants	5 189	-2 656
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	4 984	-3 108
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	33	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-253	-210
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	0
- Remboursements d'emprunts	0	0
- Intérêts financiers nets versés	142	64
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	-78	-146
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-15	-21
= VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	5 576	-1 194
Trésorerie nette à l'ouverture	1 979	3 173
Trésorerie nette à la clôture	7 554	1 979

20.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Titres de l'entreprise consolidante	Résultats consolidés	Ecart de conversion	Total
Au 1 janvier 2008	342	8890	-196	-62	-1628	-2	7344
Résultat net de l'exercice					943		943
Autres éléments du résultat global						41	41
Total résultat global	0	0	0	0	943	41	984
Augmentation de capital de la société mère							0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-1628		1628		0
Acquisitions et cession de titres de l'entreprise consolidante				-210			-210
Coût des paiements en actions				173			173
Au 31 décembre 2008	342	8890	-1824	-99	943	39	8290
Résultat net de l'exercice					720		720
Autres éléments du résultat global						-4	-4
Total résultat global	0	0	0	0	720	-4	716
Augmentation de capital de la société mère							0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			943		-943		0
Acquisitions et cession de titres de l'entreprise consolidante				-223			-223
Coût des paiements en actions				134			134
Au 31 décembre 2009	342	8890	-881	-188	720	35	8917

20.1.2 Annexe aux comptes consolidés

20.1.2.1 Informations relatives à l'entreprise

En date du 24 février 2010, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de ITESOFT SA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. ITESOFT SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

ITESOFT et ses filiales (le "Groupe") sont éditeurs et intégrateurs de logiciels de traitement automatique de documents.

20.1.2.2 Contexte de la Publication

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2009 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Ces comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les informations comparatives 2008 fournies dans le présent document ont été préparés sur la base des règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation du référentiel IFRS en application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

20.1.2.3 Méthodes comptables significatives

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation et de comptabilisation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du groupe ITESOFT :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente estimés à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

Interprétation et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2009

Les amendements et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts (révisée)
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : Le Groupe a appliqué IFRS 8 à compter du 01/01/2007. Cette norme est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01/01/09 et impose la publication d'informations concernant les segments opérationnels du Groupe. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur le patrimoine ou la performance du Groupe. En effet, ITESOFT a déterminé que les segments opérationnels étaient identiques aux segments précédemment identifiés selon IAS 14 (cf. note 23).
- Améliorations aux IFRS – mai 2008 (sauf IFRS 5) – et notamment l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles appliqué aux frais de publicité et promotion.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrées en vigueur

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2009, le groupe ITESOFT a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers

- IAS 24 révisée – Parties liées
- Améliorations des IFRS (avril 2009)
- Amendement d'IFRS 2 – Group cash-settled share-based payment transactions
- IFRIC 19 – Extinguishing financial liabilities with equity instruments
- Amendement d'IFRIC 14 – Prepayments of minimum funding requirements

Le processus de détermination par ITESOFT des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours. ITESOFT n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe ITESOFT et de ses filiales ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de ITESOFT SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables. Des ajustements ont été apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables pouvant exister.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transaction intra groupe, sont totalement éliminés.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Méthodes de consolidation

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de ITESOFT et de ses filiales dans l'euro est l'euro. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

La monnaie fonctionnelle de la filiale britannique est la livre sterling (ITESOFT UK). A la date de clôture, les actifs et les passifs de cette filiale sont convertis dans la monnaie de présentation de ITESOFT SA au taux de change en vigueur à la date de clôture et son compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

Immobilisations corporelles.

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leurs sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

Leur durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant, sont comptabilisés de manière prospective.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, soit :

	Durée
• agencements et aménagements	5 à 10 ans
• matériel de transport	3 à 5 ans
• matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
• mobilier	5 à 10 ans

Les biens mobiliers acquis au moyen d'un contrat de location financement sont capitalisés et amortis sur les durées exposées ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles

Acquises soit séparément soit lors d'un regroupement d'entreprise.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et celles acquises lors d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charges l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Leur durée d'utilité est également revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant, sont comptabilisés de manière prospective.

Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées en interne sur un produit logiciel sont activées quand l'ensemble des critères requis par la norme IAS 38 sont remplis, notamment la faisabilité technique et les perspectives de rentabilité commerciale.

Ces dispositions s'appliquent aux dépenses de développement de logiciels correspondant à une partie des travaux réalisés par les équipes R&D du Groupe ITESOFT.

La revue des travaux de développement d'ITESOFT au 31/12/2009 n'a pas permis d'identifier des dépenses remplissant l'ensemble des critères requis par la norme.

En effet, du fait du caractère non linéaire du processus de développement des produits logiciels d'ITESOFT, la faisabilité technique n'est généralement établie qu'à l'obtention d'un prototype. Les coûts de développement supportés préalablement à l'établissement de la faisabilité technique sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur engagement. Du fait du délai assez court entre l'établissement de la faisabilité technique et la commercialisation des logiciels, les frais susceptibles d'être immobilisés n'étaient pas significatifs au 31/12/2009.

De plus, il s'avère que les perspectives de rentabilité commerciale ne peuvent être justifiées lors de l'engagement des dépenses de développement que dans des cas limités.

Toute dépense activée est amortie sur une durée correspondant à l'avantage économique attendu. Ce dernier est corrélé essentiellement à l'obsolescence technologique, estimée à ce jour entre 2 et 3 années.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année, ou plus fréquemment lorsqu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur, indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Lorsque l'ensemble des critères ne sont pas remplis, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Écarts d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition positif ("goodwill") est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

À compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Un goodwill généré par un regroupement d'entreprises pour lequel la date de l'accord est postérieure au 1^{er} janvier 2004 (date de transition aux IFRS) n'est pas amorti et tout goodwill comptabilisé antérieurement à cette date n'est plus amorti après le 1^{er} janvier 2004. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Ce test est effectué pour chaque clôture annuelle, au 31 décembre de chaque année. Le test consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie correspondantes avec leur valeur nette comptable.

Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital, incluant une prime de risque.

Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaire sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Actifs courants et non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « actifs courant », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

La valeur des actifs non courants est examinée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices indiquant une perte de valeur. Si un indice de perte de valeur d'un actif non courant existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable non courant excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

Passifs courants et non courants

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants", de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés. Tous les autres passifs sont classés en " passifs non courants ".

Investissements

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et les pertes sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu la valeur, date à laquelle le profit ou la perte cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres passe dans le compte de résultat.

Les actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et dont l'échéance est fixe sont classés en placements détenus jusqu'à l'échéance quand le Groupe a l'intention manifeste et la capacité

de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements prévus pour être conservés sur une période indéfinie ne font pas partie de cette classification.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'actif net sous-jacent servant de base à l'investissement.

Stocks

Les stocks de marchandises sont composés de matériels informatiques et de licences acquises à l'extérieur et destinés à être revendus aux clients. L'affectation au client final peut être déjà connue ou non au moment de l'achat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré- premier sorti (FIFO).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 60 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, les OPCVM et les titres négociables immédiatement ou sous quelques semaines et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois maximum.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus nets, des concours bancaires courants.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Les provisions pour risques et charges couvrent principalement les coûts de prestations futures à rendre à la clientèle sans contrepartie en facturation, la provision pour indemnités de départ à la retraite, ainsi que des risques sociaux ou fiscaux.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux dispositions en vigueur de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des

salaires aux organismes gérant les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française (notamment la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006) exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité au moment du départ en retraite. La société provisionne chaque année les engagements à ce titre.

Cette provision correspond aux droits acquis par l'ensemble du personnel salarié selon la convention collective en vigueur. Elle calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, conforme à la norme IAS 19. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation hors inflation : 2,06 %
- table de mortalité : INSEE 2008
- taux de croissance des salaires annuels hors inflation : décroissant en fonction de l'âge (de 4% jusqu'à 30 ans, à 0% après 60 ans)
- compte tenu de la structure du personnel, départ en retraite après 65 ans à l'initiative de l'employeur
- tous les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat opérationnel à la clôture

La sensibilité du calcul de la provision au taux d'actualisation est la suivante :

- pour une hausse du taux d'actualisation de 1% : une baisse de 64 k€ du montant de la provision
- pour une baisse du taux d'actualisation de 1% : une hausse de 81 k€ du montant de la provision

Il faut souligner que la loi française a été modifiée ce qui a amené à un "changement de plan" au sens comptable.

En effet, la loi a modifié le cadre institutionnel applicable aux départs en retraite (et pré-retraite) en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite avec pour conséquences éventuelles d'entraîner la modification des pratiques des entreprises et, le cas échéant, des conventions collectives. En complément de mesures visant à modifier le coût des départs en pré-retraite et à soumettre à une contribution patronale les mises à la retraite, la LFSS 2008 modifie les règles applicables aux départs en retraite en supprimant le dispositif de « départ négocié » avant 65 ans, instauré par la LFSS 2007 pour la période comprise entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. En conséquence, à compter du 01/01/2010, tous les départs en retraite avant l'âge de 65 ans seront obligatoirement des départs volontaires et l'indemnité versée sera l'indemnité de départ en retraite soumise à cotisations sociales pour l'employeur et à cotisations sociales et impôt sur le revenu pour l'employé.

Néanmoins ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Il n'y a pas d'engagement à ce titre au Royaume-Uni et en Allemagne.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres (Comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites accordées aux salariés et aux dirigeants)

Le Groupe a une politique d'attribution de stock-options à ses dirigeants et salariés. Les options peuvent être exercées à condition que le bénéficiaire reste pendant une durée minimale au service du Groupe.

Le coût de ces transactions est comptabilisé conformément à la norme IFRS2 en valorisant les options à la date d'attribution à la juste valeur. Cette juste valeur est comptabilisée en augmentation du poste "capital et primes d'émission" à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droit sur la ligne "rémunérations".

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black & Scholes. En cas de départ du salarié avant la date minimale d'exercice, les options sont perdues. Cette probabilité de départ est prise en compte dans le calcul de la juste valeur des options.

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de cette période d'acquisition et du nombre d'actions qui vont être acquises, selon les dirigeants du Groupe à cette date. Cette opinion se fonde sur la meilleure estimation disponible du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront définitivement acquis.

Aucune charge n'est constatée pour les actions qui ne sont finalement pas acquises.

De plus, une charge est comptabilisée pour toute augmentation de la valeur de la transaction résultant d'une modification. Elle est valorisée à la date de la modification.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (voir note 8).

Le Groupe bénéficie des dispositions transitoires d'IFRS 2 concernant les transactions réglées en instruments de capitaux propres et n'a appliqué IFRS2 qu'aux instruments attribués après le 7 novembre 2002.

Le Groupe a également attribué pour la première fois des actions gratuites en septembre 2007. Ces actions deviennent définitivement propriété des bénéficiaires à l'issue d'une durée minimale de 2 ans au service du Groupe.

La charge correspondante a également été comptabilisée conformément à IFRS2.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

De façon spécifique au Groupe ITESOFT, le chiffre d'affaires est constitué des ventes de logiciels développés par le Groupe, des prestations décrites ci-dessous, ainsi que des produits de revente de matériels et logiciels acquis à l'extérieur. Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes:

- Ventes de logiciels développés par le Groupe: les ventes de licences sont comptabilisées en chiffre d'affaires, conformément à la commande, lors de l'expédition des supports, sur la base du prix de vente défini contractuellement.
- Prestations accompagnant les ventes de logiciels : le chiffre d'affaires généré par ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.
- Prestations de maintenance: les produits relatifs aux contrats annuels de maintenance sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.
- Reventes de matériels et logiciels : le chiffre d'affaires relatif aux reventes de marchandises acquises à l'extérieur est constaté intégralement à la date de livraison au client.

Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de l'amortissement non déductible fiscalement d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable
- Pour les différences temporelles taxables à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant.

Les Crédits d'Impôt (« Recherche », « Intéressement » et « Famille ») dont bénéficie ITESOFT en France entrent dans le champ d'application d'IAS 20 - subventions publiques et sont comptabilisés en "autres produits".

Résultat par action

Le bénéfice par action basique est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions d'autodétention.

Le bénéfice par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method »), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les actions potentielles;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs, déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le bénéfice par action.

20.1.2.4 Note 3 Chiffre d'affaires

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Licences	5 785	6 197
Maintenance	6 394	5 937
Prestations	7 349	6 378
Négoce matériel	770	919
Total chiffre d'affaires	20 298	19 431

20.1.2.5 Note 4 Produits et charges

Achats consommés

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Achats de matériel pour revente	404	628
Achats de licences externes	101	190
Achats de maintenance et prestations sous-traitées	560	793
Autres achats	0	0
Total	1 065	1 611

La maintenance sous-traitée correspond essentiellement à de la maintenance matériel.

Frais de personnel

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Charges salariales	9 720	8 524
Intéressement	439	200
Charges sociales	3 445	3 270
Retraites	0	0
Avantages postérieur à l'emploi autres que les retraites	0	0
Charges liées aux paiements en actions	134	173
Total	13 738	12 167

DIF (Droit individuel à la formation) : volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 10 880.

Du fait de la politique de formation de la société, et de l'historique en matière d'utilisation du DIF, il n'a pas été comptabilisé de provision à ce titre au 31/12/09.

Autres produits et autres charges

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits		
Produits divers de gestion	300	314
Subventions	0	0
Crédits d'impôts recherche, intéressement et famille	427	356
Produits résultant des cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Total autres produits	727	670
Autres charges		
Charges résultant des cessions d'immobilisations corporelles	0	-2
Autres	-33	-26
Total autres charges	-33	-28
Total autres produits et autres charges	694	642

20.1.2.6 Note 5 Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Charges financières		
emprunts et découverts bancaires	-4	-8
charges financières au titre des contrats de location financement	-1	-1
Total charges financières	-5	-9
intérêts et plus values relatifs aux disponibilités et VMP	147	73
Total produits financiers	147	73
Coût de l'endettement financier net	142	64

20.1.2.7 Note 6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de k€ 5.100 (2008 : k€ 4.050) de charges directement comptabilisées au compte de résultat.

20.1.2.8 Note 7 Impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôt courant	-18	0
Impôt différé	25	43
Total impôt sur les résultats	7	43

Preuve d'impôt

La « preuve d'impôt », consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat consolidé avant impôts	713	943
Taux d'impôt en vigueur	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-238	-314
Non déductibilité des provisions sur écarts d'acquisition	0	0
Différence de taux d'IS dans les filiales	0	0
Différences fiscales permanentes	129	105
Economie d'impôt sur déficit reportable	210	372
Non reconnaissance d'impôt différé actifs sur déficits reportables	-94	-119
Différences fiscales temporaires	0	0
Charge d'impôt comptabilisée	7	43

Du fait de l'historique de résultats des filiales concernées, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables de :

- la filiale allemande (environ 1.100 k€ correspondant à un impôt différé actif théorique de l'ordre de 355 k€, dont 60 k€ générés sur la période)
- la filiale anglaise (environ 1.370 k€ correspondant à un impôt différé actif théorique de l'ordre de 275 k€, dont 36 k€ générés sur la période et une variation consécutive à l'évolution des taux de change de +18 k€) car ils n'étaient pas recouvrables de façon probable à la clôture.

Ventilation des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts différés sur différences fiscales temporaires France	0	0
Total impôt différé passif	0	0
Impôts différés sur différences fiscales temporaires France	128	103
Total impôt différé actif	128	103

20.1.2.9 Note 8 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net attribuable aux actionnaires de l'entité mère (en k€)	720	943
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 588 618	5 573 827
Effet de la dilution :	47 625	107 714
. dont actions gratuites	0	104 000
. dont options d'achat ou de souscription d'actions (stock-options)	47 625	3 714
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat dilué par action	5 636 243	5 681 541

Actions ordinaires : les actions ordinaires auto-détenues par le Groupe s'élevaient à 107.772 au 31/12/09 (contre 120.563 au 31/12/08).

Actions potentielles : le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31/12/2009 et 31/12/2008 s'élevait respectivement à 563.500 et 609.500 options. Au 31/12/2009, du fait de leur prix d'exercice 425.650 options étaient potentiellement dilutives et ont été prises en compte dans le résultat net dilué par action.

Au 31/12/2009 il y avait également 11.000 actions potentielles résultant de l'exercice de stock-options dont l'augmentation de capital correspondante n'avait pas encore été constatée par le conseil d'administration

Entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers, il n'y a pas eu d'exercice d'options.

20.1.2.10 Note 9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
Ecarts d'acquisition	1 411	71	1 340	1 411	71	1 340
Logiciels	909	831	78	808	736	72
Total	2 320	902	1 418	2 219	807	1 412

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/09
Ecart d'acquisition	1 411	0	0	0	0	1 411
Logiciels	808	0	96	0	4	908
Total	2 219	0	96	0	4	2 319

La variation des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Effet de var. des taux de change	Solde au 31/12/09
Provisions des Ecart d'acquisition	71	0	0	0	0	0	71
Amortissement des Logiciels	736	0	91	0	0	4	831
Total	807	0	91	0	0	4	902

Les logiciels sont amortis sur 12 à 24 mois, de façon linéaire. Leur durée d'utilité est variable, généralement comprise entre 1 et 3 ans.

DETAIL DU GOODWILL (ECARTS D'ACQUISITIONS)

(en milliers d'euros)	UGT Royaume-Uni	UGT Allemagne	UGT ITESOFT ALMAS	Total Goodwill
Valeur nette au 01/01/2008	976	162	202	1 340
Variation de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0
Perte de valeur	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2008	976	162	202	1 340
Variation de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0
Perte de valeur	0	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2009	976	162	202	1 340

Test de perte de valeur du goodwill

Depuis le 01/01/2004, le goodwill n'est plus amorti mais est testé chaque année.

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué à trois unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de la façon suivante :

- unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni (ITESOFT UK Ltd)
- unité génératrice de trésorerie Allemagne (ITESOFT Deutschland GmbH)
- unité génératrice de trésorerie ITESOFT ALMAS SAS

Unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni

La valeur recouvrable de cette unité a été calculée à partir de la valeur d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 13,3% (2008: 14,4%). Pour les flux au-delà de cinq ans,

une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Les principales hypothèses sont un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires de 21% pendant 5 ans avec l'atteinte en fin de période d'une marge d'excédent brut d'exploitation (résultat opérationnel avant amortissements) de 7,5%.

Analyse de sensibilité du calcul de la valeur du goodwill :

- Une variation en plus ou en moins de 1% du taux d'actualisation aurait un impact sur la valeur du goodwill de -162 k€ / +198 k€.
- Une variation en plus ou en moins de 1% du taux de croissance à l'infini aurait un impact sur la valeur du goodwill de +153 k€ / -127 k€.
- Une variation en plus ou en moins de 1% du taux de marge d'excédent brut d'exploitation atteint au delà des 5 ans aurait un impact sur la valeur du goodwill de +154 k€ / -153 k€.

Aucune des variations à la baisse calculées ci-dessus n'amènerait de dépréciation de la valeur du goodwill dans les comptes.

Une diminution supérieure à 1,3% du taux de marge d'excédent brut d'exploitation atteint au delà des 5 ans aurait un impact sur la valeur du goodwill dans les comptes.

Unité génératrice de trésorerie Allemagne

La valeur recouvrable de cette unité a été calculée à partir de la valeur d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 14,1% (2008 : 15,3%). Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 3%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Les principales hypothèses sont un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires de 38% pendant 5 ans avec l'atteinte en fin de période d'une marge d'excédent brut d'exploitation de 8,5%.

Analyse de sensibilité du calcul de la valeur du goodwill :

Une variation en plus ou en moins de 1% du taux d'actualisation aurait un impact sur la valeur du goodwill de -72 k€ (qui se traduirait par une dépréciation de 17 k€ du goodwill dans les comptes) / +87 k€.

Une variation en plus ou en moins de 1% du taux de croissance à l'infini aurait un impact sur la valeur du goodwill de +67 k€ / -56 k€ (qui se traduirait par une dépréciation de 1 k€ du goodwill).

Une variation en plus ou en moins de 1% du taux de marge d'excédent brut d'exploitation atteint au delà des 5 ans aurait un impact sur la valeur du goodwill de +76 k€ / -77 k€ (qui se traduirait par une dépréciation de 22 k€ du goodwill).

Unité génératrice de trésorerie ITESOFT ALMAS SAS

Suite à la Transmission Universelle de Patrimoine effectuée en janvier 2006, cette unité a disparu et a été remontée dans l'unité de niveau supérieur, à savoir ITESOFT SA.

De ce fait, la valeur et l'existence du goodwill sont désormais suivies de façon indépendante au travers d'un indicateur complémentaire qui est le chiffre d'affaires du logiciel Ispid et des prestations et matériels associés.

20.1.2.11 Note 10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Constructions, agencements et installations	237	135	102	228	112	116
Matériel de transport	38	38	0	35	35	0
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1316	935	381	1206	753	453
Total	1 591	1 108	483	1 469	900	569

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/09
Constructions, agencements et installations	228	0	9	0	0	237
Matériel de transport	35	0	0	0	3	38
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1206	0	97	0	13	1316
Total	1469	0	106	0	16	1591

La variation des amortissements des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/09
Amort. des constructions, agts et installations	112	0	23	0	0	135
Amortissement du matériel de transport	35	0	0	0	3	38
Amort. des mat. de bureau et informatique, mobilier	753	0	171	0	10	934
Total	901	0	194	0	13	1108

20.1.2.12 Note 11 Autres actifs financiers non courants

Les immobilisations financières se décomposent comme suit au 31 décembre :

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Titres de participation	355	0	355	355	0	355
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	209	0	209	201	0	201
Total	564	0	564	556	0	556

Les variations des immobilisations financières brutes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Effet de variation des taux de change	Solde au 31/12/09
Titres de participation	355	0	0	0	0	355
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	201	0	11	8	5	209
Total	556	0	11	8	5	564

Les titres de participation ont été considérés comme des "actifs disponibles à la vente".

20.1.2.13 Note 12 Avantages du personnel

Plan de stock-options

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution à certains salariés d'options non transférables.

Pour les options attribuées jusqu'au 23/05/2005 aux salariés français, les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 10 % à partir de la fin de la 1ère année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 40 % à partir de la fin de la 2ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Les actions résultant de l'exercice des options sont incessibles pendant le délai d'indisponibilité légal (4 ans à ce jour).

Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a revu le Règlement du plan en modifiant certains éléments, essentiellement l'échéance finale des options, et clarifié la période de début d'exercice au regard de la période d'indisponibilité fiscale, pour ce qui concerne les salariés français :

- les stock-options attribuées à compter du 23 mai 2005 pourront être exercées au plus tard 6 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :
- à hauteur de 70% à partir de la fin de la troisième année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Toutefois, pour les salariés français, et pour les salariés étrangers qui seraient concernés par une réglementation similaire, les stocks options ne pourront être exercées avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Cette période étant actuellement fixée à 4 ans, les salariés français pourront exercer les options à hauteur de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Pour les salariés anglais et allemands, les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution (6 ans pour les attributions depuis le 23 mai 2005) et au plus tôt :

- à hauteur de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

En cas de départ des salariés alors que les options n'ont pas encore été exercées, celles-ci sont alors annulées.

Ces options sont payées en instruments de capitaux propres lorsqu'elles sont exercées.

Au 31 décembre 2009, les options en circulation émises portaient sur un total de 563.500 actions se décomposant comme suit :

Caractéristiques des plans										
Date du conseil d'administration	01/09/2003	09-juin-04	09-nov-04	03-nov-05	08-nov-05	15-nov-06	01-juin-07	14-sept-07	18-avr-08	16-mai-08
Date d'assemblée générale mixte	Selon les personnes, 03/11/00 ou 15/05/02	Selon les personnes, 3/11/2000 ou 15/05/2002	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002, ou	03-nov-00	Selon les personnes, 03/11/2000 ou 15/05/2002, ou	26/05/2004	26/05/2004 et 02/06/2005	02/06/2005 et 04/05/2007	04/05/2007	16/05/2008
Nombre de personnes concernées	24 salariés France, 9 Allemagne, 5 UK	31 salariés France, 4 UK	7 salariés France, 1 UK	2 salariés UK	33 salariés France	1 salarié France, 1 Allemagne	4 salariés France	2 salariés France	25 salariés France, 2 UK, 1 Allemagne	8 salariés France
<i>Dont mandataires sociaux</i>	0	0	2	0	0	0	0	1	2	2
Nombre d'options de souscription attribuées	65.500	62.850	98.000	2.000	36.850	23.000	34.000	165.000	184.800	38.200
<i>Dont mandataires sociaux, P. Lijour</i>	0	0	15.000	0	0	0	0	150.000	11.800	3.200
<i>Dont mandataires sociaux, J.-M. Pédréno</i>	0	0	10.000	0	0	0	0	0	13.000	2.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	65.500	62.850	98.000	2.000	36.850	23.000	34.000	165.000	184.800	38.200
Point de départ d'exercice des options	1er septembre 2003	09-juin-04	09-nov-04	03-nov-05	08-nov-05	15-nov-06	01-juin-07	14-sept-07	18-avr-08	16-mai-08
Date d'expiration de l'exercice des options	31-août-10	08-juin-11	08-nov-11	02-nov-11	07-nov-11	14-nov-12	01-juin-13	14-sept-13	18-avr-14	16-mai-14
Prix de souscription par action	2,03 €	2,03 €	2,49 €	3,61 €	3,46 €	2,15 €	2,58 €	2,01 €	1,87 €	2,00 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	1.000	1.000	0	0	0	0	0	0	0	0
Options annulées durant l'exercice	1.000	0	0	0	0	8.000	0	0	10.000	0
Options en vigueur au 31/12/09	23.450	24.200	70.000	2.000	31.850	0	34.000	165.000	174.800	38.200

Au cours de l'exercice 2009, 26.000 options ont été exercées (pour un prix moyen d'exercice de 1,26€), et compte-tenu des départs de salariés intervenus, ainsi que de la caducité des plans du 08/02/2001 et 07/08/2001, le nombre d'options attribuées en vigueur est de 563.500 pour 52 bénéficiaires (dont 384.000 en faveur de 9 membres du comité de direction).

La juste valeur du plan est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes. Le tableau suivant donne les hypothèses retenues pendant les exercices 2006, 2007 et 2008 (le solde des options n'a pas été comptabilisé conformément à IFRS 2 puisqu'elles ont été attribuées avant le 7 novembre 2002 et n'ont pas été ultérieurement modifiées) :

	2006 attribution du 15 novembre	2007 attribution du 1er juin	2007 attribution du 14 septembre	2008 attribution du 18 avril	2008 attribution du 16 mai
Rendement des dividendes (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Volatilité prévue (%)	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,67%	4,47%	4,24%	4,11%	4,23%
Durée de vie attendue des options (années)	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Prix moyen pondéré d'une action (€)	2,15	2,58	2,01	1,87	2,00
Probabilité de perte des options suite à départ (%)	21,00%	21,00%	21,00%	21,00%	21,00%
Juste valeur par option (€)	0,62	0,79	0,61	0,56	0,60
Juste valeur du plan (€)	11 265	21 219	79 514	81 756	18 107

La durée de vie attendue des options, se fonde sur des hypothèses de comportement futur des bénéficiaires et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

La volatilité attendue se base sur la volatilité historique à la date d'attribution d'un échantillon de sociétés informatiques cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris, dans la mesure où cette volatilité a été jugée plus pertinente que la volatilité historique constatée sur le titre ITESOFT, et n'indique pas forcément non plus ce qui va se passer à l'avenir.

La probabilité de perte des options se fonde sur des données historiques.

Aucune autre caractéristique des attributions d'options n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Plan d'actions gratuites

Le Groupe également a mis en place un plan d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution à certains salariés d'actions gratuites.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi à des attributions gratuites d'actions à émettre de la Société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2009 a autorisé, selon les mêmes conditions, à procéder à des attributions gratuites d'actions, dans la limite de 100.000 actions.

L'attribution des Actions Gratuites à leurs bénéficiaires considérés comme résidents français est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans.

L'attribution des Actions Gratuites à leurs bénéficiaires qui ne sont pas considérés comme résidents français est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 4 ans (pendant laquelle ils doivent rester au service du Groupe), la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant dans ce cas supprimée.

Usant de cette autorisation, le conseil d'administration du 14 septembre 2007 a attribué 104.000 actions gratuites, dont 32.000 en faveur de mandataires sociaux (20.000 pour P. LIJOUR et 12.000 pour J.-M. PEDRENO).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'est terminée le 14 septembre 2009.

Selon IFRS2, l'impact des plans de stock-options et d'actions gratuites est comptabilisé en charge de personnel (détaillé au 20.1.2.3). La contrepartie est comptabilisée dans le poste « primes d'émission », au sein des capitaux propres.

20.1.2.14 Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers courants, endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme	-3 549	0
SICAV et FCP	-3 039	-1 635
Dépôts à vue	-1 060	-460
Trésorerie brute	-7 648	-2 095
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	94	114
Trésorerie nette	-7 554	-1 981
Actifs financiers courants		
SICAV et FCP	0	0
Comptes à terme	0	-4 103
Autres fonds	0	-1 086
VMP (actions)	0	0
Total actifs financiers courants	0	-5 189
Endettement financier brut	68	85
Endettement financier net	-7 486	-7 085

20.1.2.15 Note 14 Capital émis et réserves

La société a plusieurs plans d'options d'achat d'actions en vertu desquels des options de souscription d'actions de la société ont été accordées à certains salariés (note 12).

Nature et objectif des autres réserves :

Réserves : cette rubrique enregistre le solde des résultats des exercices passés, non distribués aux actionnaires et non intégrés au capital social. En fonction de leur analyse fiscale ces réserves peuvent être distribuables en toute ou partie aux actionnaires.

Écarts de conversion : cette rubrique est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales.

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (brut)	Prime d'émission (brut)	Montant cumulé du capital	Valeur nominale des actions	Nombre d'actions cumulées
solde au 01/01/2008				341 123	0,06	5 685 390
Total au 31/12/08				341 123	0,06	5 685 390
Total au 31/12/09				341 123,40	0,06	5 685 390

en milliers	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
actions propres	108	121	11

20.1.2.16 Note 15 Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

20.1.2.17 Note 16 Provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/08	Variation de péri-mètre	Dotations de l'exercice	Utilisations	Reprises sans utilisation	Ecart de change	Solde au 31/12/09
Provisions pour risques	126	0	94	-104	0	0	116
Provision pour pensions et obligations	241	0	74	0	0	0	315
Provisions pour charges	54	0	30	0	-11	1	73
Total provisions pour risques et charges	420	0	198	-104	-11	1	504
Provisions sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
Provisions sur stocks	17	0	0	0	0	0	17
Provisions sur comptes clients	525	0	71	-68	0	-4	524
Total provisions pour dépréciation	542	0	71	-68	0	-4	541
Total	963	0	269	-172	-11	-4	1045
Courant	722						730
Non courant	241						315
Total	963						1045

Les provisions pour risques correspondent à des risques sociaux et fiscaux. Afin de ne pas risquer de causer de préjudice sérieux au Groupe dans des litiges l'opposant à des tiers, il n'a pas été possible de fournir plus de détails.

Du fait de la nature de ces risques, il existe des incertitudes concernant les montants ou l'échéance des sorties de ressources correspondantes.

20.1.2.18 Note 17 Fournisseurs et autres créditeurs (courant)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients avancés et acomptes	529	676
Fournisseurs et comptes rattachés	1 401	1 783
Dettes sociales	2 728	2 294
Autres dettes diverses	264	143
Total autres dettes (courant)	4 923	4 896

Termes et conditions des passifs financiers ci-dessus :

Les dettes fournisseurs ne portent pas d'intérêts et sont payées en moyenne à 60 jours.

Les dettes sociales ne portent pas d'intérêt et ont durée moyenne comprise entre 2 et 6 mois.

Produits constatés d'avance :

Ils correspondent aux produits relatifs aux contrats annuels de maintenance vendus aux clients qui sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

ITESOFT a obtenu une subvention européenne pour financer un programme de recherche. Ce programme n'a pas encore commencé. ITESOFT est le coordinateur et premier bénéficiaire du projet, un autre bénéficiaire existe.

Dans les comptes clos au 31/12/09 figurent :

- un produit constaté d'avance de 160 K€ correspondant à la part de la subvention revenant à ITESOFT
- un produit à recevoir de 127 K€ correspondant à la différence entre le montant de la subvention octroyée et les paiements obtenus, ce produit à recevoir a été porté en « autres actifs courants » au bilan ;

- une dette de 75 K€ envers l'autre partenaire pour la part lui revenant et non encore reversée, cette dette a été portée en « autres passifs courants » au bilan.

20.1.2.19 Note 18 Engagements et éventualités

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31/12/2008	31/12/2009
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Nantissements au profit de nos banques	Néant	Néant
Nantissements sur l'actif immobilisé	Néant	Néant
Engagements de crédit-bail	Néant	Néant
Ventes ou achats à terme de devises	Néant	311 k\$
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Autres engagements reçus	Néant	Néant

Obligations contractuelles

Engagements donnés

En k€	Total		Paiements maximum dus					
			< 1 an		1 an à 5 ans		> 5 ans	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Locations immobilières	2 528	1 169	805	568	1 723	601	0	0
Autres locations	141	356	107	115	34	241	0	0
Autres engagements	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 669	1 525	912	683	1 757	842	0	0

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements significatifs que ceux mentionnés aux présentes.

20.1.2.20 Note 19 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de ITESOFT SA et les filiales énumérées dans le tableau suivant :

Société	Forme juridique	Ville	N°SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
ITESOFT S.A.	S.A.	Aimargues, 30 470 France	330 265 323	Société mère	N/A	N/A
ITESOFT UK Ltd	Ltd	Farnham, GU10 5EH Royaume-Uni	2692814	Filiale	100%	-
ITESOFT Deutschland GmbH	GmbH	22097 Hamburg Allemagne	HR B 62 221	Filiale	100%	-

Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale. Les % de détention sont inchangés depuis le 01/01/2005.

ITESOFT SA est l'ultime société mère du Groupe.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice :

Néant.

Liste des sociétés non prises en compte dans le périmètre de consolidation :

W4 n'est pas consolidée, ITESOFT ne détenant que 6% du capital et n'exerçant pas d'influence notable. Le montant de 355 k€ correspondant à cette participation est présentés sur la ligne "Autres actifs financiers non-courants" au bilan.

20.1.2.21 Note 20 Informations relatives aux parties liées

Transactions avec les parties liées

En k€ partie liée	Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Personnel clé du groupe : autres intérêts des dirigeants				
2 009	0	437	49	0
2 008	0	375	49	0

Les transactions reportées dans ce tableau sont relatives à la location de locaux à des SCI dont le principal associé est Didier CHARPENTIER.

Rémunération du personnel dirigeant

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux de ITESOFT SA en 2009 ont été les suivantes (l'ensemble de ces rémunérations ont été versées par ITESOFT SA, à l'exception de ce qui est mentionné concernant Jean-Marc Pédréno par la filiale ITESOFT UK Ltd).

- Didier Charpentier : 102.012 € dont 4.937 € d'avantage en nature (contre 93.002 € dont 25.500 € de part variable et 3.902 € d'avantage en nature en 2008).

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 63.600 € de rémunération fixe
- 32.203 € de rémunération variable correspondant à 32.203 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008
- 1.272 € de prime exceptionnelle d'intéressement

- Philippe Lijour : 138.007 € dont 3.910 € d'avantage en nature (contre 152.106 € dont 57.200 € de part variable et 3.910 € d'avantage en nature en 2008)

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 90.996 € de rémunération fixe
- 41.600 € de rémunération variable se décomposant en 10.400 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008 et 31.200 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2009
- 1.500 € de prime exceptionnelle d'intéressement

- Jean-Marc Pédréno : 47.050 € dont 1.070 € d'avantage en nature (contre 0 € en 2008)

La rémunération 2009 se décompose comme suit :

- 28.000€ de rémunération fixe
- 17.980 € de rémunération variable se décomposant en 3.980 € de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008, 4.000 € d'avance sur prime au titre de l'exercice 2009 et 10.000 € de prime exceptionnelle

A cette rémunération versée par ITESOFT SA, s'ajoute une rémunération versée par ITESOFT UK Ltd, dont Jean-Marc Pédréno a été également salarié (au poste de Directeur Professional Services) depuis le 01/07/2006 et jusqu'au 31/07/2009 qui s'est établie comme suit en 2009 :

- 39.200 £ de rémunération fixe (44.000 € au cours moyen 2009 de la £)
- 24.250 £ de prime discrétionnaire perçue au titre de l'exercice 2008 (27.220 € au cours moyen 2009 de la £)
- 14.000 £ de prime au titre de l'exercice 2009 (15.714 € au cours moyen 2009 de la £)

Enfin, il est à mentionner que ITESOFT SA a pris en charge :

- des dépenses de logement et d'école directet liées à l'expatriation de Jean-Marc Pédréno au Royaume-Uni pour un montant total de 16.714 £ sur l'exercice 2009 (18.780 € au cours moyen 2009 de la £)
- Des cotisations de retraite complémentaire en France sur la base d'une rémunération annuelle brute de 90 k€ pendant toute la durée où il a exercé des fonctions au sein de la filiale ITESOFT UK Ltd

- Laurent MATRINGE : 1.500 € de jetons de présence (1.500 € en 2008)
- Alain GUILLEMIN : 1.000 € de jetons de présence (0 € en 2008)
- Simone CHARPENTIER : 500 € de jetons de présence (0 € en 2008)

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite autres que ceux indiqués aux présentes.

Prêts et garanties accordés ou constituées en faveur des membres des organes d'administration : néant.

Intérêts des dirigeants dans le plan de stock-options et d'actions gratuites

Au 31/12/2009, les dirigeants membres des organes sociaux de direction détenaient, sous ces plans, des options d'achat d'actions ordinaires et/ou des droits à actions gratuites dont les modalités d'exercice étaient les suivantes :

- P. LIJOUR : 15.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011), 150.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,01 € (exerçables du 14/09/2011 au 14/09/2013), 11.800 options pour un prix d'exercice par action de 1,87 € (exerçables du 18/04/2012 au 18/04/2014), 3.200 options pour un prix d'exercice par action de 2,00 € (exerçables du 16/05/2012 au 16/05/2014) et 20.000 actions gratuites (incessibles jusqu'au 14/09/2011).
- J.-M. PEDRENO : 10.000 options pour un prix d'exercice de 2,49 € (exerçables du 09/11/2008 au 08/11/2011), 13.000 options pour un prix d'exercice par action de 1,87 € (exerçables du 18/04/2012 au 18/04/2014), 2.000 options pour un prix d'exercice par action de 2,00 € (exerçables du 16/05/2012 au 16/05/2014) et 12.000 actions gratuites (incessibles jusqu'au 14/09/2011).

A ce jour, aucune nouvelle option n'a été attribuée en faveur des dirigeants, et aucune des options en leur possession n'a été exercée.

20.1.2.22 Note 21 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Risque de taux

Le groupe n'étant pas endetté, la variation des taux d'intérêts n'a pas d'impact sur ses charges financières. A contrario, avec environ 6,6 M€ de placement de trésorerie, la variation des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les produits financiers. Une variation des taux court terme de 1 point aurait un impact de l'ordre de 66 k€, en plus ou en moins, sur les produits financiers sur une base annuelle.

Risque de change

ITESOFT exerce son activité dans la zone euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, au travers de sa filiale ITESOFT UK. Les flux entre ITESOFT SA et ITESOFT UK étant traités en £, les variations de la £ sont susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de la société. Au 31/12/09, la société n'avait pas mis en place de couverture de change. Au cours de l'exercice 2009, la société a signé un contrat client dont les facturations sont libellés en \$. La couverture de change correspondante a été mise en place afin de neutraliser le risque de change. Il n'existe pas d'autre risque de change significatif.

Table du risque de change au 31/12/09 :

	\$ (millions)	£ Sterling (millions)
Actifs	0	1.09
Passifs	0	(0.96)
Position nette avant gestion du	0	0.13

risque actif passif		
Position hors-bilan	0.31	Néant
Position nette après gestion du risque actif passif	0	0.13

Risque de crédit

Le Groupe peut y être exposée directement de façon ponctuelle (achats éventuels de billets de trésorerie ou autres titres de créance), ou indirecte (en fonction de la composition du portefeuille des OPCVM de trésorerie détenus) dans le cadre de ses placements de trésorerie mais s'efforce d'avoir une attitude prudente à ce titre, sa stratégie de gestion visant à obtenir une performance proche de l'EONIA. Au 31 décembre 2009 la totalité des placements de trésorerie étaient réalisés au travers d'OPCVM, dont la gestion des risques de crédit est diversifiée, ou bien de comptes à terme auprès d'établissements bancaires de premier rang.

Concernant les risques de crédit en matière de créances clients, Les principaux clients du groupe ITESOFT sont des grands comptes privés et des administrations. Le portefeuille clients compte plus de 500 références actives. Sur l'exercice 2009, environ 26% du CA a été réalisé avec les 10 plus gros (le plus important a représenté environ 4 % du CA total). La fourchette du délai moyen de règlement est de 75 à 85 jours. La contrepartie de ce délai assez long est la qualité des signatures. Le groupe n'a pas de couverture ou d'assurance à ce titre.

Risque actions

En dehors d'actions propres, le Groupe ne détient pas d'actions au 31/12/09.

Risque de couverture

A l'exception de la couverture en devise mentionnée plus haut, aucune couverture n'était en place au 31 décembre 2009.

Risque de liquidité

Du fait de son absence d'endettement et de son financement exclusif sur sa trésorerie excédentaire, le Groupe n'est pas concerné par le risque de liquidité.

20.1.2.23 Note 22 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

20.1.2.24 Note 23 Information sectorielle

Les sociétés du Groupe exerçant la même activité, l'organisation du Groupe est basée sur les zones géographiques qui correspondent au premier niveau d'information sectorielle. Il n'existe en revanche de ce fait pas de second niveau d'information sectorielle.

Au 31/12/09 les segments sont les suivants :

- France et ROW (reste du monde hors Allemagne et Royaume-Uni)
- Allemagne
- Royaume-Uni

Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur géographique d'activité du Groupe, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les périodes et exercices clos le 31/12/2008 et 2009.

Exercice clos le 31 décembre 2009 (12 mois)	France et autres pays	Royaume-Uni	Allemagne	Total
Produit des activités ordinaires				
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	18 679	1 751	533	20 963
.. dont ventes inter-secteurs	-665	0	0	-665
Résultat				
Résultat opérationnel sectoriel	1 238	-519	-181	538
Actifs et passifs				
Actifs sectoriels	11 987	1 557	231	13 775
Passifs sectoriels	11 809	1 026	86	12 921
Autres informations sectorielles				
Investissements corporels et incorporels	195	6	1	202
Charge d'amortissement	-261	-16	-8	-285
Pertes de valeur sur goodwill	0	0	0	0
Autres provisions (net de reprises)	-90	10	0	-80

Exercice clos le 31 décembre 2008 (12 mois)	France et autres pays	Royaume-Uni	Allemagne	Total
Produit des activités ordinaires				
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	17 250	2 163	662	20 075
.. dont ventes inter-secteurs	-644	0	0	-644
Résultat				
Résultat opérationnel sectoriel	1 705	-576	-177	952
Actifs et passifs				
Actifs sectoriels	10 106	1 805	402	12 313
Passifs sectoriels	9 726	949	174	10 849
Autres informations sectorielles				
Investissements corporels et incorporels	427	16	4	447
Charge d'amortissement	-338	-19	-12	-369
Pertes de valeur sur goodwill	0	0	0	0
Autres provisions (net de reprises)	-26	-313	0	-339

20.1.2.25 Note 24 Honoraires des commissaires aux comptes

en €	CB Audit				Ernst & Young Audit			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2 008		2 009		2 008		2 009	
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	9 720	100%	9 890	100%	32 162	100%	34 764	100%
- Prestations directement liées à la mission	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous total	9 720	100%	9 890	100%	32 162	100%	34 764	100%
- Autres prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	9 720	100%	9 890	100%	32 162	100%	34 764	100%

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Sans objet.

20.3 ETATS FINANCIERS

Voir au 20.1

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Itesoft, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Ecarts d'acquisition » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nîmes et Montpellier, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
CB AUDIT
MARCOS MARQUEZ

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THÉRÈSE MERCIER

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.4.3 Autres informations financières non tirées des états financiers vérifiés

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2009.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Sans objet.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices.

La Société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2010.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société a une procédure judiciaire en cours avec un ancien partenaire commercial. Le jugement de première instance intervenu en 2006 a donné gain de cause à ITESOFT. L'autre partie a fait appel et le jugement d'appel intervenu en 2007 a réformé le jugement de première instance en sa faveur. Cependant ce jugement n'a pas encore été signifié par l'autre partie. La procédure est pendante. Si l'autre partie signifiait le jugement, ITESOFT aurait la possibilité de se pourvoir en cassation. La Société estime avoir enregistré des provisions adéquates au titre des risques attachés à ce litige.

A la connaissance d'ITESOFT, sur la dernière période annuelle, il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Depuis la fin du dernier exercice, il n'y pas eu de changement significatif.

CHAPITRE 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est de 341.123,40 €, divisé en 5.685.390 actions correspondant chacune à 0,06 € de nominal entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.1.1 Evolution du capital social depuis 3 ans

Voir les comptes au 20.1.2.15

21.1.1.2 Capital autorisé

21.1.1.2.1 Assemblée générale mixte du 17 juin 2009

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital par la Société, ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

Les autres modalités décidées par l'assemblée sont identiques à celles relatives à l'autorisation d'émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société qui a été précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2007.

A la date du présent document de référence, aucune option n'avait été attribuée dans le cadre de cette autorisation.

L'assemblée a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi à des attributions gratuites d'actions à émettre de la Société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 6.000 €, correspondant à 100.000 actions.

Les autres modalités décidées par l'assemblée sont identiques à celles relatives à l'autorisation d'attribution d'actions gratuites qui a été précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2007.

A la date du présent document de référence, aucune action gratuite n'avait été attribuée dans le cadre de cette autorisation.

21.1.1.2.2 Assemblée générale mixte du 16 mai 2008

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital par la Société, ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

Les autres modalités décidées par l'assemblée sont identiques à celles relatives à l'autorisation d'émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société qui a été précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2007.

A la date du présent document de référence, le solde des options pouvant être attribuées, étant donné les attributions déjà réalisées (voir 20.1.2.13), s'élève à 161.800.

21.1.1.2.3 Assemblée générale mixte du 4 mai 2007

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à consentir, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital par la Société, ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant déjà plus de 10 % du capital de la Société ne pourra bénéficier d'une telle option.

Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix d'exercice ne pourra pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ; en outre, en cas d'octroi d'options d'achat, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société, au titre des articles L 225-208 à L 225-212 du Code de Commerce.

Les options consenties en vertu de cette autorisation devront être exercées dans un délai maximal de 6 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

L'assemblée générale décide que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

A la date du présent document de référence, la totalité des options autorisées par cette assemblée avaient été attribuées.

L'assemblée a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi à des attributions gratuites d'actions à émettre de la Société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires considérés comme résidents français sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires qui ne sont pas considérés comme résidents français sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 4 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant dans ce cas supprimée.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites.

Cette autorisation emporte de plein droit, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et comporte de plein droit renonciation des actionnaires à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles.

A la date du présent document de référence, le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées, étant donné l'attribution déjà réalisée (voir 20.1.2.13), s'élève à 96.000.

21.1.2 Actions non représentatives de capital

Non applicable

21.1.3 Actions auto détenues

L'assemblée générale du 17 juin 2009 (5^{ème} résolution à titre ordinaire) a autorisé un programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

La Société détient à ce jour (au 28 février 2009) 113.073 de ses propres actions, correspondant à une valeur nominale de 6.784,38 € et pour une valeur brute comptable de 252.116,00 €.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons

Non applicable

21.1.5 Droits d'acquisition, obligations attachées au capital souscrit non libéré

Non applicable.

21.1.6 Options ou accords conditionnels ou inconditionnels

Non applicable.

Les informations relatives aux stock-options sont mentionnées au 21.1.8.

21.1.7 Historique du capital social

Voir les comptes au 20.1.2.15.

21.1.8 Capital potentiel : plans de stock-options et actions gratuites

Les assemblées générales mixtes du 17 juin 2009 et 16 mai 2008 ont autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société dans la limite d'un montant nominal de 24.000 € correspondant à 400.000 actions (cf. 21.1.1.2).

Le conseil d'administration du 8 février 2001 avait adopté le Règlement du plan applicable qui stipule que :
Les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 10% à partir de la fin de la 1^{ère} année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 40% (10%+30%) à partir de la fin de la 2^{ème} année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 70% (10%+30%+30%) à partir de la fin de la 3^{ème} année suivant la date d'attribution,
- à hauteur de 100% à partir de la fin de la 4^{ème} année suivant la date d'attribution.

Les actions résultant de l'exercice des stock-options sont incessibles pendant le délai d'indisponibilité légal (soit une période de 4 ans à compter de la date d'attribution de l'option à la date de rédaction du présent document de référence).

Les conseils d'administration du 12 février et 29 mai 2002 ont adopté le Règlement du plan applicable aux salariés des filiales anglaises. L'administration fiscale anglaise (Inland Revenue) a approuvé ce règlement le 18 juin 2002, selon le paragraphe 1, section 9 de l'Income and Corporation Taxes Act 1988.

Aux termes de ce règlement, applicable aux salariés des filiales anglaises, les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur cumulée de 70% à partir de la fin de la 3^{ème} année suivant la date d'attribution,
- à hauteur de 100% à partir de la fin de la 4^{ème} année suivant la date d'attribution.

Le conseil d'administration du 29 mai 2003 a adopté le Règlement du plan applicable aux salariés des filiales allemandes.

Aux termes de ce règlement, applicable aux salariés des filiales allemandes, les stock-options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur cumulée de 70% à partir de la fin de la 3^{ème} année suivant la date d'attribution,
- à hauteur de 100% à partir de la fin de la 4^{ème} année suivant la date d'attribution.

Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a revu le Règlement du plan arrêté par le conseil du 8 février 2001. Afin de mieux adapter le Règlement du plan, notamment aux contraintes créées par les nouvelles normes comptables internationales (IFRS), il a modifié certains éléments, essentiellement l'échéance finale des options, et clarifié la période de début d'exercice au regard de la période d'indisponibilité fiscale, pour ce qui concerne les salariés français :

Les stock-options attribuées à compter du 23 mai 2005 pourront être exercées au plus tard 6 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 70% à partir de la fin de la troisième année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Toutefois, pour les salariés français, et pour les salariés étrangers qui seraient concernés par une réglementation similaire, les stock-options ne pourront être exercées avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale.

Cette période étant actuellement fixée à 4 ans, les salariés français pourront exercer les options à hauteur de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Ce délai sera de plein droit modifié en fonction de toute modification législative ou réglementaire de ladite période d'indisponibilité fiscale, y compris de façon rétroactive, dans la mesure où la dernière modification législative ou réglementaire le serait elle-même.

21.1.8.1 Détail des options et actions gratuites attribuées

Voir les comptes au 20.1.2.13.

21.1.8.2 Options en vigueur au 31 décembre 2009

Au cours de l'exercice 2009, 26.000 options ont été exercées (pour un prix moyen d'exercice de 1,26€), et compte-tenu des départs de salariés intervenus, ainsi que de la caducité des plans du 08/02/2001 et 07/08/2001, le nombre d'options attribuées en vigueur est de 563.500 pour 52 bénéficiaires (dont 384.000 en faveur de 9 membres du comité de direction).

21.1.8.3 Stock-options des mandataires et des 10 principaux salariés bénéficiaires

Les stock-options en faveur des mandataires sociaux leur donnaient accès au 31 décembre 2009 à :

- D. CHARPENTIER : néant,
- P. LIJOUR : 15.000 actions pour un prix d'exercice de 2,49 €, 150.000 actions pour un prix d'exercice de 2,01 €, 11.800 actions pour un prix d'exercice par action de 1,87 € et 3.200 actions pour un prix d'exercice par action de 2,00 €
- J.-M. PEDRENO : 10.000 actions pour un prix d'exercice de 2,49 €, 13.000 actions pour un prix d'exercice par action de 1,87 € et 2.000 actions pour un prix d'exercice par action de 2,00 €

Par ailleurs, les 10 salariés ayant reçu le nombre d'options le plus élevé détiennent au 31 décembre 2009 des droits de souscription portant sur un total de 240.000 actions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Options attribuées pendant l'exercice :				
D. CHARPENTIER	néant			
P. LIJOUR	néant			
J.-M. PEDRENO	néant			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
D. CHARPENTIER	néant			
P. LIJOUR	néant			
J.-M. PEDRENO	néant			

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	26.000	1.23 €	29/03/02 et 09/06/04

21.1.8.4 Dilution potentielle maximale du capital

Etant donné les stock-options en vigueur au 31 décembre 2009 (562.500), le pourcentage de dilution théorique maximale est de 9,9 % (rapport entre le nombre de titres pouvant être créés et le nombre de titres composant le capital).

21.1.8.5 Actions gratuites au 31 décembre 2009

Le conseil d'administration du 14 septembre 2007 a attribué 104.000 actions gratuites, dont 32.000 en faveur de mandataires sociaux (20.000 pour P. LIJOUR et 12.000 pour J.-M. PEDRENO).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'est terminée le 14 septembre 2009.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Concevoir, développer, exploiter et commercialiser les technologies et solutions qui offrent le meilleur niveau de productivité et de fiabilité pour la capture et le traitement de flux d'informations ;
- Toutes activités, prestations de services et transactions, notamment dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, directement ou indirectement liés à l'objet ci-dessus ou aux techniques et technologies avancées ;
- Toutes autres activités connexes ou complémentaires de nature à favoriser le développement de la Société;
- Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir les articles 10 à 17 des statuts au 27.4.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient donc de l'ensemble des mêmes droits. Aucune clause statutaire ne restreint la libre cessibilité des titres.

21.2.3.1 Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué, en application de l'article 21 des statuts et par décision de l'assemblée générale Mixte du 3 novembre 2000, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à compter de la date d'inscription au nominatif au nom d'un même actionnaire.

Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales (articles 19 à 21 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées, tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements. Il n'y a pas de conditions d'admission spécifiques.

21.2.6 Dispositions qui pourraient retarder différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts ni aucun autre acte ne prévoient de dispositions spécifiques.

21.2.7 Seuils statutaires (article 7 des statuts)

L'assemblée générale mixte du 3 novembre 2000 a décidé de la mise en place d'un seuil de déclaration de 5% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, à la hausse comme à la baisse.

En cas de non déclaration de franchissement de seuil conformément aux statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale.

21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital

Voir les statuts qui ne prévoient pas de dispositions spécifiques.

CHAPITRE 22 - CONTRATS IMPORTANTS

Pour les deux années précédant la publication du document de référence, il n'y a pas de contrat important significatif à signaler (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

CHAPITRE 23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non applicable.

CHAPITRE 24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie) peuvent être consultés au siège social :

- statuts,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence,
- les informations financières historiques du groupe et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication de ce document de référence.

Il est à noter également que l'information financière de la Société est disponible sur www.itesoft.com, en français et en anglais, et notamment :

- l'ensemble des communiqués de presse,
- l'ensemble des documents de référence publiés.

CHAPITRE 25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

ITESOFT détient les participations suivantes :

- W4 : début 2005 ITESOFT a pris une participation à hauteur de 6% (pour 0,355 M€) dans le capital de la société W4, éditeur français de logiciels de Workflow (plus de 200 clients, 3,8 M€ de chiffre d'affaires en 2005). Cette prise de participation permet à ITESOFT d'accéder à des technologies complémentaires dans l'univers du Workflow et offre des opportunités de partenariats en vue de l'élargissement de l'offre.

Informations concernant W4 :

- Siège : 4 rue Emile Baudot – Palaiseau (91, France). 404 945 362 RCS Evry
- Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
- Capital au 28/03/2010 : 1.715.412 €
- Total des autres réserves au 31/12/2009: 1.207 k€
- Résultat courant après impôt du dernier exercice (31/12/2009) : -304 k€
- Montant des dividendes reçus au titre des actions détenues au cours du dernier exercice : néant
- Montant des dettes dues à et par l'émetteur vis-à-vis de l'entreprise : néant

Les comptes de W4 au 31/12/2009 sont des projets qui ne sont ni arrêtés ni approuvés à la date du document de référence.

CHAPITRE 26 - INFORMATIONS BOURSIERES

26.1 MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

La Société est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C, sous le libellé ITESOFT, code ISIN FR0004026151 et mnémonique ITE.

L'apporteur de liquidité est PORTZAMPARC.

26.2 CALENDRIER FINANCIER 2010 ET INFORMATION FINANCIERE

Assemblée générale : 31 mai 2010 à 14h30, au siège social de la Société

Communiqués financiers :

- 20 janvier : Publication du chiffre d'affaires annuel au 31/12/2009
- 25 février : Publication des comptes annuels consolidés 2009
- 21 avril : Publication du chiffre d'affaires trimestriel au 31 mars
- 21 juillet : Publication du chiffre d'affaires semestriel au 30 juin
- 26 août : Publication des comptes semestriels au 30 juin
- 20 octobre : Publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois

ITESOFT ne prévoit pas de publier les comptes relatifs au premier et troisième trimestre de l'exercice 2010. Pour ces périodes, seules les informations relatives au chiffre d'affaires et à la marche des affaires seront communiquées et commentées, conformément à la pratique actuelle du groupe.

Réunions d'information :

- 25 février : présentation des comptes annuels consolidés 2009
- 27 août : présentation des comptes semestriels au 30 juin

Ce calendrier est prévisionnel et indicatif.

L'information financière de la Société est disponible sur www.itesoft.com, en français et en anglais.

26.3 ANALYSES FINANCIERES

A la date du présent document de référence, la société d'analyse suivante fait un suivi régulier et a rédigé des analyses concernant la société :

- Portzamparc (www.portzamparc.fr),

26.4 QUALIFICATION ANVAR

Après avoir obtenu une première fois cette qualification en 1999, ITESOFT s'est vu renouveler en 2003, 2006, puis dernièrement en novembre 2009 le label d'"entreprise innovante" attribué par l'ANVAR (Agence Nationale de la Valorisation de la Recherche). Cette qualification permet à un FCPI de comptabiliser son éventuelle participation dans la part obligatoire de son investissement dans les entreprises non cotées.

26.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

COMMUNIQUES FINANCIERS

- 21/04/2010 Chiffres d'affaires du 1er Trimestre 2010
- 25/02/2010 Résultats annuels 2009
- 08/02/2010 Information produit
- 02/02/2010 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 20/01/2010 Chiffre d'affaires annuel 2009
- 08/01/2010 Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 11/12/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 04/12/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 24/11/2009 Information produit

- 20/11/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 13/11/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 10/11/2010 Rapport financier du 1er semestre 2009
- 29/10/2009 Information produit
- 29/10/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 20/10/2009 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2009
- 02/10/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 28/09/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 17/09/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 09/09/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 27/08/2009 Résultats du premier semestre 2009
- 31/07/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 24/07/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 21/07/2009 Chiffre d'affaires du 1er semestre 2009
- 03/07/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 02/07/2009 Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 26/06/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 19/06/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 18/06/2009 Descriptif du programme de rachat de ses propres actions
- 17/06/2009 Nomination d'un nouvel administrateur indépendant
- 05/06/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 18/05/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 05/05/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 29/04/2009 Mise à disposition du document de référence et rapport financier 2008
- 24/04/2009 Programme de rachat par ITESOFT SA de ses propres actions
- 21/04/2009 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009

DOCUMENT DE REFERENCE

- 29/04/2009 Document de référence 2008

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Comptes sociaux

- 18/06/2009 Comptes sociaux 2009

Comptes consolidés

- 18/06/2009 Comptes consolidés 2009

Autres

- 17/06/2009 Déclaration relative aux Dirigeants : désignation d'un nouvel administrateur
- 17/06/2009 Déclaration relative aux Dirigeants : désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant

PUBLICATIONS AU BALO

- 12/04/2010 Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts
- 29/06/2009 Publications comptes annuels
- 26/06/2009 Avis divers
- 01/05/2009 Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts

CHAPITRE 27 - AUTRES INFORMATIONS**27.1 COMPTES SOCIAUX****Bilan**

ACTIF (en euros)	31/12/09 (12 mois)			31/12/2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net (12 mois)
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets, licences et logiciels	786 060	753 129	32 931	72 243
Fonds Commercial	72 000		72 000	72 000
Immobilisations incorp en cours	44 100		44 100	0
Constructions	85 608	46 959	38 649	35 827
Installations techniques, matériel et outillage	16 599	16 581	18	1 966
Autres immobilisations corporelles	996 063	660 153	335 910	390 689
Titres de participation	4 471 679	2 884 300	1 587 379	1 476 001
créances rattachées à des participations	321 525	50 000	271 525	142 613
Actions propres	241 918	4 881	237 037	185 667
Autres immobilisations financières	114 951		114 951	121 113
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 150 503	4 416 003	2 734 500	2 498 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de marchandises	26 036	17 259	8 777	29 145
Clients et comptes rattachés	10 446 900	500 209	9 946 691	6 957 727
Autres créances	708 537		708 537	1 065 592
Valeurs mobilières de placement	6 587 938		6 587 938	6 823 688
Disponibilités	868 697		868 697	357 976
Charges constatées d'avance	270 658		270 658	252 611
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 908 766	517 468	18 391 298	15 486 739
Ecart de conversion actif	252		252	2 032
TOTAL ACTIF	26 059 521	4 933 471	21 126 050	17 986 890

PASSIF (en euros)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital	341 123	341 123
Primes	8 803 353	8 803 353
Réserve légale	31 334	31 334
Autres réserves	2 134 361	2 134 361
Report à nouveau	-2 965 970	-3 688 812
Résultat de l'exercice	973 234	722 842
Subventions d'investissement		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 317 435	8 344 201
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	501 103	415 826
Provisions pour risques	252	2 032
Provisions pour charges	500 851	413 794
DETTES		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	94 243	113 948
Emprunts et dettes financières divers	0	2 004
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	529 348	675 752
Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 312	1 514 844
Dettes fiscales et sociales	4 680 600	3 616 685
Autres dettes	264 029	142 730
Produits constatés d'avance	4 444 133	3 160 900
TOTAL DETTES	11 302 665	9 226 863
Ecart de conversion passif	4 847	
TOTAL PASSIF	21 126 050	17 986 890

Compte de résultat	31/12/2009	31/12/2008
(montants en euros)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires net	18 679 364	17 249 612
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transferts de charges	217 185	272 973
Autres produits d'exploitation	333 096	365 449
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19 229 645	17 888 034
Achats de marchandises	399 131	517 091
Variation de stocks	20 367	-4 294
Autres achats et charges externes	4 717 240	4 450 438
Impôts et taxes	573 512	559 467
Salaires et traitements	8 433 293	7 072 756
Charges sociales	3 597 952	3 120 057
Dotations aux amortissements sur immobilisations	244 566	321 263
Dotations aux provisions	269 434	313 185
Autres charges d'exploitation	31 561	17 355
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	18 287 056	16 367 318
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	942 589	1 520 716
Autres intérêts et produits assimilés	155 387	98 721
Reprise provisions et transfert de charges	49 759	122 673
Différence positive de change	44 500	11 274
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	249 646	232 668
Intérêts et charges assimilées	2 282	5 615
Provisions sur immobilisations financières	55 133	232 259
Différence négative de change	14 465	142 374
Abandon de créances	340 459	927 541
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	412 339	1 307 789
RÉSULTAT FINANCIER	-162 693	-1 075 121
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	779 896	445 595
Sur opérations de gestion	28 800	
Sur opérations en capital		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 800	0
Sur opérations de gestion	244 553	79 162
Sur opérations en capital		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	244 553	79 162
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-215 753	-79 162
Participation des salariés		0
Impôts sur les bénéfices	-409 091	-356 409
RÉSULTAT NET	973 234	722 842

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (montants en euros)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Résultat net	973 234	722 842
Quote-part des subventions d'investissement	0	0
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0	0
Abandons de créance	0	0
Variation des amortissements et provisions	340 259	576 688
Prix de cession des immobilisations cédées	0	0
Capacité d'autofinancement (A)	1 313 493	1 299 530
Variation des clients et comptes rattachés	-3 138 629	-1 695 474
Variation des stocks	20 367	-4 294
Variation des autres créances et charges constatées d'avance	339 008	-529 148
Variation des fournisseurs	-224 573	299 971
Variation des autres dettes	1 181 156	200 835
Variation des produits constatés d'avance	1 288 957	2 394 142
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité (B)	-533 714	666 032
Prix de cession des immobilisations	0	0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-195 448	-426 988
Acquisitions d'immobilisations financières	-284 128	204 741
Variation de la trésorerie d'investissement (C)	-479 576	-222 247
Augmentation de capital	4 060	6 205
Frais imputés sur la prime d'émission	0	0
Distribution de dividendes	0	0
Variation des écarts de conversion	-3 067	14 774
Remboursement des dettes financières	2 004	0
Souscription de nouvelles dettes financières	0	0
Variation des subventions	0	0
Variation des comptes courants	0	0
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-8 524	-210 156
Variation de la trésorerie de financement (D)	-5 527	-189 177
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (=A+B+C+D)	294 676	1 554 138
Trésorerie nette à l'ouverture	7 067 716	5 513 578
Trésorerie nette à la clôture	7 362 392	7 067 716

Annexes aux comptes annuels au 31/12/09

(les montants sont exprimés en euros)

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions générales comptables généralement admises en France ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Indépendance des exercices,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de logiciels développés par ITESOFT, des prestations décrites ci-dessous, ainsi que des produits de revente de matériels et logiciels acquis à l'extérieur. Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- ✓ Ventes de logiciels développés par ITESOFT: les ventes de licences sont comptabilisées en chiffres d'affaires, conformément à la commande, lors de l'expédition des supports, sur la base du prix de vente défini contractuellement.
- ✓ Prestations accompagnant les ventes de logiciels: le chiffre d'affaires généré par ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.
- ✓ Prestations de maintenance: les produits relatifs aux contrats annuels de maintenance sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.
- ✓ Reventes de matériels et logiciels : le chiffre d'affaires relatif aux reventes de marchandises acquises à l'extérieur est constaté intégralement à la date de livraison au client.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 12 à 24 mois.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Tous les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, qui est composé du prix d'achat et des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des immobilisations:

Durée	
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Aucun bien détenu par ITESOFT n'est financé en crédit-bail.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation inscrits au bilan sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure, entraînant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

La valeur actuelle retenue est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus

actualisés. Les flux de trésorerie attendus reflète les estimations des dirigeants de la société. Le taux d'actualisation utilisé varie de 13,3 % à 14,1 % selon les filiales concernées.

Les autres immobilisations financières de la société sont uniquement composées de dépôts et cautionnements.

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont composés de matériels informatiques et de licences acquises à l'extérieur et destinés à être revendus aux clients. L'affectation au client final peut être déjà connue ou non au moment de l'achat. Ces marchandises sont comptabilisées en stock à leur coût réel d'acquisition.

Une dépréciation par voie de provision est pratiquée à la clôture si la valeur de marché des marchandises, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure à leur coût d'acquisition.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, et font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles à la clôture.

Au 31 décembre 2009, les licences et matériels livrés, ainsi que les journées de prestations réalisées mais non facturés ont été comptabilisés en factures à établir conformément à leur prix de vente contractuel.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant des écarts de change est portée au bilan en "écarts de conversion". Une provision pour risque de change est constatée pour couvrir le risque de perte latente.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour charges couvrent principalement les coûts de prestations futures à rendre à la clientèle sans contrepartie en facturation, ainsi que la provision pour indemnités de départ à la retraite.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Conformément aux dispositions en vigueur de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes gérant les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Le montant comptabilisé en charges pour ces régimes à cotisations définies s'est établi à 1.179.316 € en 2009.

La loi française (notamment la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006) exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité au moment du départ en retraite. La société provisionne chaque année les engagements à ce titre. Cette provision correspond aux droits acquis par l'ensemble du personnel salarié selon la convention collective en vigueur. Elle calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, conforme à la norme IAS 19. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation hors inflation : 2,06 %
- table de mortalité : INSEE 2008
- taux de croissance des salaires annuels hors inflation : décroissant en fonction de l'âge (de 4% jusqu'à 30 ans, à 0% après 60 ans)
- compte tenu de la structure du personnel, départ en retraite après 65 ans à l'initiative de l'employeur
- tous les écarts actuariels sont comptabilisés à la clôture

Il faut souligner que la loi française a été modifiée ce qui a amené à un "changement de plan" au sens comptable. En effet, la loi a modifié le cadre institutionnel applicable aux départs en retraite (et pré-retraite) en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite avec pour conséquences éventuelles d'entraîner la modification des pratiques des entreprises et, le cas échéant, des conventions collectives. En complément de mesures visant à modifier le coût des départs en pré-retraite et à soumettre à une contribution patronale les mises à la retraite, la LFSS 2008 modifie les règles applicables aux départs en retraite en supprimant le dispositif de « départ négocié » avant 65 ans, instauré par la LFSS 2007 pour la période comprise entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. En conséquence, à compter du 01/01/2010, tous les départs en retraite avant l'âge de 65 ans seront obligatoirement des départs volontaires et l'indemnité versée sera l'indemnité de départ en retraite soumise à cotisations sociales pour l'employeur et à cotisations sociales et impôt sur le revenu pour l'employé.

Néanmoins ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'entrée, catégorie par catégorie. La méthode retenue lors des cessions de V.M.P. est la méthode du premier entré premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée a été comparée à la valeur probable de réalisation à la clôture, valeur communiquée par les organismes bancaires. Si cette dernière est inférieure au coût d'entrée, il est pratiqué une provision.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé du résultat net des cessions d'immobilisations, des quote-parts de subvention d'investissement rapportées au résultat de l'exercice, ainsi que des seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'écart entre la charge d'imposition théorique et la charge réelle est principalement lié à des décalages permanents ou temporaires, à des amortissements réputés différés imputés sur le résultat fiscal de l'exercice, à la classification en moins-value nette à long-terme des dotations aux provisions sur titres de participation, et à des crédits d'impôt recherche dont l'option a été renouvelée en 1999.

Ces derniers sont calculés en pourcentage de la base des dépenses de recherche, ainsi qu'en fonction de leur augmentation par rapport à la moyenne des dépenses éligibles des deux années précédentes.

Le montant du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 350 k€ (contre 353 k€ en 2008).

Le montant du crédit d'impôt intéressement au titre de l'exercice 2009 a été de 69 k€ (0 en 2008).

VALEUR DE MARCHÉ DE L'ACTIF CIRCULANT

Pour les prêts et avances, les créances clients, les autres créances, la trésorerie, la société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

INFORMATION SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE

Il n'y a pas d'évènement significatif à signaler.

Notes relatives au bilan

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

Les mouvements ayant affecté la valeur brute au cours de la période se résument comme suit :

	Valeur brute 31/12/2008		Augmentations Acquisitions
	Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, logiciels	734 694		51 366
Fonds commercial	72 000		
Immobilisations en cours	0		44 100
Total (I)	806 694		95 466
Immobilisations corporelles			
Agencements et aménagements sur constructions	76 848		8 760
Inst.général, agencement divers	125 277		3 235
Matériel et outillage	16 600		0
Matériel de bureau et informatique	641 030		81 086
Mobilier	138 532		6 901
Emballages récupérables	0		0
Total (II)	998 287		99 982
Immobilisations financières			
Titres de participations	4 360 302		111 378
Créances rattachées à des participations	142 614		724 262
Prêts	0		
Actions propres	233 393		252 367
Dépôts et cautionnements	121 113		1 750
Total (III)	4 857 422		1 089 757
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6 662 403		1 285 205
	Diminutions		Valeur brute
	Par virement	Par cession	31/12/2009
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels			786 060
Fonds commercial			72 000
Immobilisations en cours			44 100
Total (I)	0	0	902 160
Immobilisations corporelles			
Agencements et aménagements sur constructions d'autrui			85 608
Inst.général, agencement divers			128 512
Matériel et outillage			16 600
Matériel de bureau et informatique			722 116
Mobilier			145 433
Emballages récupérables			0
Total (II)	0	0	1 098 269
Immobilisations financières			
Titres de participations			4 471 680
Créances rattachées à des participations		545 350	321 526
Prêts			0
Actions propres		243 843	241 917
Dépôts et cautionnements		7 912	114 951
Total (III)	0	797 105	5 150 074
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	0	797 105	7 150 503

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et licences acquises.
 Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel informatique et de bureau.
 Les immobilisations financières incluent principalement les titres des filiales de la société, et les prêts rattachés.

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les amortissements au cours de la période se résument comme suit:

	Montant au 31/12/2008	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/reprises	Montant au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	662 451	90 678		753 129
Total (I)	662 451	90 678	0	753 129
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements sur constructions d'autrui	41 020	5 939		46 959
Agencement, aménagement divers	63 241	12 235		75 476
Matériel et outillage	14 634	1 947		16 581
Matériel de bureau et informatique	373 734	121 451		495 185
Mobilier	77 175	12 316		89 491
Emballages récupérables	0			0
Total (II)	569 804	153 888	0	723 692
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	1 232 255	244 566	0	1 476 821

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice

Amortissements linéaires

Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets, licences, logiciels

90 678

Total (I)

90 678

Immobilisations corporelles

Agencements et aménagements sur
constructions d'autrui

5 939

Agencement, aménagement divers

12 235

Matériel et outillage

1 947

Matériel bureau et informatique

121 451

Mobilier

12 316

Emballages récupérables

0

Total (II)

153 888

TOTAL GÉNÉRAL (I + II)

244 566

ACTIONS PROPRES

	Classement comptable	Quantité	Valeur en €	mouvements sur l'exercice		Provision pour dépréciation financière
				achats	ventes	
ITESOFT	Titres Immobilisés	107 772	241 917	252 367	243 843	4 881

STOCKS ET EN-COURS

	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
	au 31/12/09		au 31/12/09	au 31/12/08
Stock de marchandises	26 036	17 259	8 777	29 145
Total	26 036	17 259	8 777	29 145

Les stocks de marchandises correspondent principalement à des licences et à du matériel informatique destinés à être revendus.

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Valeur brute au 31/12/09	Provisions	Valeur Nette au 31/12/09	Valeur Nette au 31/12/08
Créances clients	8 708 509	500 209	8 208 300	5 784 127
Clients douteux	875 880		875 880	850 375
Clients, factures à établir	862 510		862 510	323 225
Total	10 446 899	500 209	9 946 690	6 957 727

AUTRES CRÉANCES

	Montant au 31/12/09	Montant au 31/12/08
Avoirs à recevoir	24 473	33 417
Personnel, avances et acomptes	5 300	114 873
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	117 495	129 440
Etat - Impôt sur les sociétés	434 155	787 862
Etat - Subventions à recevoir	127 114	
Produits à recevoir		
Total	708 537	1 065 592

(1) créances de crédit d'impôt recherche et de carry back

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut au 31-déc-09	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts et cautionnements	114 951		114 951
Clients et comptes rattachés	10 446 899	10 446 899	
Avoirs à recevoir	24 473	24 473	
Personnel et comptes rattachés	5 300	5 300	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	117 495	117 495	
État - Impôt sur les sociétés	434 155	434 155	
État - Subventions à recevoir	127 114	127 114	
Produits à recevoir			
Total	11 270 387	11 155 436	114 951

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant au 31/12/2009
Intérêts courus s/créances rattachées à des participations	3 375
Créances Clients	862 510
Avoirs à recevoir	24 473
Avances et acomptes	0
Personnel, avances et acomptes	0
Organismes sociaux	0
État - Impôt sur les sociétés	0
État - Taxe sur la valeur ajoutée	25 293
État - Subventions à recevoir	127 114
Groupe et associés	0
Débiteurs divers	0
Produits à recevoir	
Total	1 042 765

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31/12/09, les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont composées comme suit :

- 3.549 k€ de comptes à terme d'échéance inférieure à 6 mois,
- 3.039 k€ d'OPCVM de trésorerie,

DISPONIBILITÉS

Le poste disponibilités n'est composé que des comptes bancaires à vue.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant et enregistrées dans ce compte afin de respecter l'indépendance des exercices, et concernent principalement des contrats de maintenance pour une durée de 1 à 3 ans souscrits auprès des fournisseurs de matériel informatique, et des loyers versés à terme à échoir.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous décrit les opérations effectuées sur le capital au cours de ces deux dernières années.

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (brut)	Prime d'émission (brut)	Montant cumulé du capital	Valeur nominale des actions	Nombre d'actions cumulées
solde au 01/01/2008				341 123,40	0,06	5 685 390
Total au 31/12/09				341 123,40	0,06	5 685 390

Le capital social se compose donc au 31 décembre 2009 de 5.685.390 actions ordinaires de 0,06 euros de valeur nominale, soit un capital social d'un montant de 341.123,40 €

Du fait de la détention d'actions propres, le montant de réserves indisponibles au 31/12/2009 s'élève à 241 917 €.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31/12/08	341 123	8 803 353	31 333	2 134 362	-3 688 811	722 842	0	8 344 201
Affectation résultat de l'exercice précédent					722 842	-722 842		
Résultat de la période						973 234		
Subventions d'investissement								
Augmentation de capital exercice Stocks options								
Situation au 31/12/09	341 123	8 803 353	31 333	2 134 362	-2 965 969	973 234	0	9 317 435

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions pour risques et charges			(1)	
Provisions pensions & obligations	240 794	73 745		314 539
Provisions pour écart de change	2 032	252	2 032	252
Provisions pour risques	126 000	94 000	104 000	116 000
Provisions pour charges	47 000	30 312	7 000	70 312
Total (I)	415 826	198 309	113 032	501 103
Provisions pour dépréciations				
Sur Immobilisations incorporelles	0			0
Sur titres de participation	2 884 300			2 884 300
Sur créances rattachées à des participations	0	50 000		50 000
Sur immobilisations financières	47 727	4 881	47 727	4 881
Sur prêts	0			0
Sur stocks marchandises	17 259			17 259
Sur comptes clients	496 946	71 377	68 114	500 209
Total (II)	3 446 232	126 258	115 841	3 456 649
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	3 862 058	324 567	228 873	3 957 752
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		269 434	179 114	
- financières		55 133	49 759	
- exceptionnelles				
Total		324 567	228 873	

(1) L'ensemble des provisions pour risques et charges reprises au cours de l'exercice ont été utilisées.

Les 116 k€ de provisions pour risques correspondent à divers risques sociaux et fiscaux.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0
Découverts bancaires	94 243	113 949
Total	94 243	113 949

DETTES D'EXPLOITATION

	Montant au 31/12/09	Montant au 31/12/08
Clients - avances et acomptes reçus	529 348	675 752
Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 312	1 514 843
Personnel, et comptes rattachés	1 437 889	1 097 361
Organismes sociaux	1 165 474	1 039 355
État - Impôt sur les sociétés		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 831 386	1 227 442
État - Autres impôts et taxes	245 852	252 526
Autres dettes	248 912	131 672
Total	6 749 173	5 938 951

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Montant Au 31/12/09
Intérêts courus à payer	1 512
Fournisseurs et comptes rattachés	332 282
Personnel, et comptes rattachés	1 437 889
Organismes sociaux	584 713
État - Impôt sur les sociétés	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	141 348
État - Autres impôts et taxes	245 852
Autres dettes	167 633
Total	2 911 229

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Prestations de maintenance	3 909 281	2 729 763
Autres prestations	534 852	431 137
Total	4 444 133	3 160 900

Les produits constatés d'avance correspondent d'une part aux contrats annuels de prestations de maintenance facturés d'avance et dont le produit est constaté prorata temporis sur la durée du contrat, et d'autre part à des prestations facturées d'avance aux clients sur certains projets.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant au 31/12/09	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
- à un an maximum à l'origine	94 243	94 243		
- à plus d'un an à l'origine	0	0		
Emprunts et dettes financières divers :				
-Associés comptes courants	0	0		
-Dépôts & Cautionnements reçus	0	0		
Clients – avances et acomptes reçus	529 348	529 348		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 312	1 290 312		
Personnel et comptes rattachés	1 437 889	1 437 889		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 165 474	1 165 474		
État - Impôt sur les sociétés				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 831 386	1 831 386		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	245 852	245 852		
Autres dettes	248 911	248 911		
Produits constatés d'avance	4 444 132	4 444 132		
Total	11 287 547	11 287 547	0	0

ENGAGEMENTS HORS-BILAN**Engagements hors bilan liés à l'activité courante**

	31/12/2008	31/12/2009
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Nantissements au profit de nos banques	Néant	Néant
Nantissements sur l'actif immobilisé	Néant	Néant
Engagements de crédit-bail	Néant	Néant
Ventes ou achats à terme de devises	Néant	311 k\$
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Autres engagements reçus	Néant	Néant

Engagements complexes

Néant

Obligations contractuelles**Engagements donnés**

En k€	Total	Paiements maximum dus		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Locations immobilières	854	463	391	0
Autres locations	349	108	241	0
Autres engagements				0
Total	1 203	571	632	0

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements significatifs que ceux mentionnés aux présentes.

STOCK OPTIONS

L'Assemblée générale Mixte du 3 novembre 2000 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal de 21 600 € correspondant à 360 000 actions de la société.

S'ajoutant à cette autorisation :

- l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 9.000 € correspondant à 150.000 actions.
- l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2004 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 9.000 € correspondant à 150.000 actions.
- l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 9.000 € correspondant à 150.000 actions.
- l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 € correspondant à 200.000 actions.
- l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 € correspondant à 200.000 actions.
- l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 € correspondant à 200.000 actions.

Utilisant ces autorisations, le conseil d'administration a attribué :

- le 29 mars 2002, 36.350 options à 15 bénéficiaires (salariés français) avec un prix d'exercice de 1,20€
- le 20 juin 2002, 60.000 options à 30 bénéficiaires (salariés anglais) avec un prix d'exercice de 1,25 €
- le 1er septembre 2003, 65.500 options à 38 bénéficiaires (24 salariés français, 9 allemands et 5 anglais) avec un prix d'exercice de 2,03€
- le 9 juin 2004, 62.850 options à 35 bénéficiaires (31 salariés français et 4 anglais) avec un prix d'exercice de 2,03€
- le 9 novembre 2004, 98.000 options à 9 bénéficiaires (7 salariés français et 2 anglais) avec un prix d'exercice de 2,49€
- le 3 novembre 2005, 2.000 options à 2 bénéficiaires (2 salariés anglais) avec un prix d'exercice de 3,61€
- le 8 novembre 2005, 36.850 options à 33 bénéficiaires (33 salariés français) avec un prix d'exercice de 3,46€
- le 15 novembre 2006, 23.000 options à 2 bénéficiaires (1 salarié français et 1 allemand) avec un prix d'exercice de 2,15 €
- le 1er juin 2007, 34.000 options à 4 bénéficiaires (4 salariés français) avec un prix d'exercice de 2,58 €
- le 14 septembre 2007, 165.000 options à 2 bénéficiaires (2 salariés français) avec un prix d'exercice de 2,01 €
- le 18 avril 2008, 184.800 options à 28 bénéficiaires (25 salariés français, 2 anglais et 1 allemand) avec un prix d'exercice de 1,87 €

- le 16 mai 2008, 38.200 options à 8 bénéficiaires (salariés français) avec un prix d'exercice de 2,00 €

Au cours de l'exercice 2009, 26.000 options ont été exercées, et compte-tenu des départs de salariés intervenus, ainsi que de la caducité des plans du 08/02/2001 et 07/08/2001, le nombre d'options attribuées en vigueur est de 563.500 pour 52 bénéficiaires (dont 384.000 en faveur de 9 membres du comité de direction).

Le conseil d'administration du 8 février 2001 avait adopté le Règlement du plan applicable qui stipule que les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 10 % à partir de la fin de la 1ère année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 40 % à partir de la fin de la 2ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Les actions résultant de l'exercice des options sont incessibles pendant le délai d'indisponibilité légal (4 ans à ce jour).

Le conseil d'administration du 23 mai 2005 a revu le Règlement du plan arrêté par le conseil du 8 février 2001. Afin de mieux adapter le Règlement du plan, notamment aux contraintes créées par les nouvelles normes comptables internationales (IFRS), il a modifié certains éléments, essentiellement l'échéance finale des options, et clarifié la période de début d'exercice au regard de la période d'indisponibilité fiscale, pour ce qui concerne les salariés français :

Les stock-options attribuées au compter du 23 mai 2005 pourront être exercées au plus tard 6 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 70% à partir de la fin de la troisième année suivant la date d'attribution,
- à hauteur cumulée de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Toutefois, pour les salariés français, et pour les salariés étrangers qui seraient concernés par une réglementation similaire, les stocks options ne pourront être exercées avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Cette période étant actuellement fixée à 4 ans, les salariés français pourront exercer les options à hauteur de 100% à partir de la fin de la quatrième année suivant la date d'attribution.

Pour les salariés anglais et allemands, les options pourront être exercées au plus tard 7 ans après leur date d'attribution et au plus tôt :

- à hauteur de 70 % à partir de la fin de la 3ème année suivant la date d'attribution
- à hauteur cumulée de 100 % à partir de la fin de la 4ème année suivant la date d'attribution.

Actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, à certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères et dans les limites de détention fixées par la loi à des attributions gratuites d'actions à émettre de la Société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 12.000 €, correspondant à 200.000 actions.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2009 a autorisé, selon les mêmes conditions, à procéder à des attributions gratuites d'actions, dans la limite de 100.000 actions.

L'attribution des Actions Gratuites à leurs bénéficiaires considérés comme résidents français est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans.

L'attribution des Actions Gratuites à leurs bénéficiaires qui ne sont pas considérés comme résidents français est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 4 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant dans ce cas supprimée.

L'assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'Actions Gratuites.

Usant de cette autorisation, le conseil d'administration du 14 septembre 2007 a attribué 104.000 actions gratuites, dont 32.000 en faveur de mandataires sociaux (20.000 pour P. LIJOUR et 12.000 pour J.-M. PEDRENO). La période d'acquisition de ces actions gratuites s'est terminée le 14 septembre 2009, date à laquelle le transfert de propriété est intervenu vers les bénéficiaires.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

	capital	capitaux propres autres que le capital	quote part du capital détenue en %	valeur comptable des titres		prêts et avances consentis et non encore remboursés	montant des cautions et avals donnés	CA hors taxes du dernier exercice	résultats du dernier exercice	dividendes encaissés	Observations
				nette	brute						
Filiales :											
ITESOFT UK Ltd	869 000 £	-817 791 £	100%	1 197 456 €	3 307 756 €	28 150 €	0	1 559 523 £	-162 576 £	0	
ITESOFT Deutschland GmbH	750 000 €	-812 682 €	100%	34 873 €	808 873 €	290 000 €	0	533 102 €	-188 902 €	0	
Total				1 232 329	4 116 629	318 150	0			0	
dont filiales françaises				0	0	0	0			0	
dont filiales étrangères				1 232 329	4 116 629	318 150	0			0	

ITESOFT établit des comptes consolidés. ITESOFT SA est la maison mère et le périmètre inclut ITESOFT UK Ltd et ITESOFT Deutschland GmbH.

Société	Forme juridique	Ville	N°enregistrement	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
ITESOFT S.A.	S.A.	Aimargues, 30 470 France	330 265 323	Société mère	N/A	N/A
ITESOFT UK Ltd	Ltd	Farnham, GU9 7XG Royaume-Uni	2692814	Filiale	100 %	-
ITESOFT Deutschland GmbH	GmbH	70771 Leinfelden-Echterdingen Allemagne	HR B 62 221	Filiale	100 %	-

CREANCES, DETTES ET RESULTAT FINANCIER AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en euros)	ITESOFT UK Ltd	ITESOFT Deutschland GmbH
	31/12/2009	31/12/2009
Immobilisations financières		
Titres de participation, bruts	3 307 756	808 873
Titres de participation, nets	1 197 456	34 873
Créances rattachées à des participations, brutes	28 596	290 000
Créances rattachées à des participations, nettes	28 596	240 000
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	349 825	6 014
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 692	
Produits et charges financières		
Produits financiers	2 441	8 228
Charges financières	340 459	50 000

Notes relatives au Compte de résultat**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante:

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Ventes de marchandises	598 181	812 031
Ventes de logiciels	5 515 325	5 806 506
Prestations de services - Développement, installation et formation	6 686 438	5 506 762
Prestations de services - Maintenance	5 879 420	5 124 313
Total	18 679 364	17 249 612

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante:

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Ventes France	17 280 766	15 360 296
Ventes Export	1 398 598	1 889 316
Total	18 679 364	17 249 612

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Salaires et traitements	8 433 293	7 072 756
Charges sociales	3 597 952	3 120 057
Total	12 031 245	10 192 813

L'effectif employé à la clôture de l'exercice, ventilé par catégorie, est le suivant:

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	153	126
Employés	8	11
Total	161	137

L'effectif moyen en 2009 est de 153 salariés, contre 137 en 2008.

DIF (Droit individuel à la formation) : volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 10 880.

RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Revenus et produit de cession des V.M.P.	144 120	78 330
Revenus des intérêts sur prêts aux filiales	10 769	20 390
Revenus des créances commerciales	498	
Escomptes obtenus		
Boni de fusion		
Reprise sur provision immob financières	49 759	122 673
Différence positive de change	44 500	11 274
Total produits financiers	249 646	232 667
Intérêts bancaires	2 282	5 615
Intérêts des emprunts		
Provisions sur immobilisations financières	55 133	232 259
Escomptes accordés		
Perte s/créances liées à des participations	340 459	927 541
Autres charges financières		
Différence négative de change	14 465	142 374
Total charges financières	412 339	1 307 789
Total résultat financier	-162 693	-1 075 122

En 2009, la provision sur immobilisations financières correspond à hauteur de 50 000 € sur les créances liées à des participations ITESOFT DE GmbH, à hauteur de 4 881 € sur les actions propres ITESOFT SA et à hauteur de 252 € à une provision pour perte de change.

La perte sur créance de 340 459 € correspond à un abandon de créance en faveur de ITESOFT UK Ltd.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Produit de cession des immobilisations cédées	28 800	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Reprise provisions exceptionnelles		
Quote-part de subvention d'investissement		
Total produits exceptionnels	28 800	0
Amendes et pénalités	710	220
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		77 088
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	243 843	1 854
Total charges exceptionnelles	244 553	79 162
Total résultat exceptionnel	-215 753	-79 162

En 2008, la dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles correspond à une provision pour engagement retraite (voir § engagements retraite p.6).

REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Reprise de provision sur charges	111 000	125 200
Reprise de prov. sur immob. incorporelles		
Reprise de provision sur clients douteux	68 114	120 781
Reprise de provision sur stocks		
Transferts de charges d'exploitation	38 070	26 992
Total	217 184	272 973

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle d'impôt de l'exercice est le suivant:

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Taux d'impôt théorique de l'exercice	33,33%	33,33%
Résultat comptable avant impôt	564 143	366 433
impôt théorique (a)	-188 048	-122 144
Impôt comptabilisé (b)	409 091	356 409
Différence (b) - (a)	597 139	478 553
Impôt sur différences permanentes	-13 522	-14 148
Impôt sur différences temporaires	-2 112	-2 291
Impôt sur moins value à long terme non activé	0	-109 076
Impôt sur déficit non activé		
Economie d'impôt sur déficit reportable	209 841	289 629
Crédits d'impôt (dont recherche)	427 515	356 409
Autres différences	-24 582	-41 970
Total	597 139	478 553

VENTILATION DE L'IMPOT SOCIETE

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Résultat courant	-18 424	0
Résultat exceptionnel	0	0
Crédits d'impôt (dont recherche)	427 515	356 409
Total	409 091	356 409

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

	31/12/2008		variations		31/12/2009	
	actif	passif	actif	passif	actif	passif
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Organic, effort construction	60 234	0	1 393		61 627	0
A déduire ultérieurement :						
Provisions pour retraite	240 794	0	73 745	0	314 539	0
TOTAL	301 028	0	75 138	0	376 166	0
ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	629 522	0	-629 522	0	0	0
Moins-values à long terme	3 064 027	0	0	0	3 064 027	0

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société comptabilise en charges de l'exercice les frais de recherche et développement.
Sont indiqués ci après les seules dépenses de personnel direct retenues pour la détermination du crédit d'impôt recherche.

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
Frais de recherche et développement	660 581	643 864	587 105
Chiffre d'affaires	18 679 364	17 249 612	15 327 184
% sur le chiffre d'affaires	3,54%	3,73%	3,83%

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Au cours de l'exercice 2009, il a été versé 3 000 € au titre de jetons de présence.
Aucune rémunération spécifique à leur mandat de dirigeant n'a été versée aux membres des organes de direction.

Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, autres avantages à long-terme ou indemnités spécifiques de rupture de contrat de travail en faveur des principaux dirigeants.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Voir l'annexe aux comptes consolidés du groupe ITESOFT

RISQUES

Risque de taux

La société n'étant pas endettée, la variation des taux d'intérêts n'a pas d'impact significatif sur ses charges financières. A contrario, avec 6,6 M€ de placement de trésorerie, la variation des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les produits financiers. Une variation des taux court terme de 1 point aurait un impact de l'ordre de 66 k€, en plus ou en moins, sur les produits financiers sur une base annuelle.

Risque de change

ITESOFT exerce son activité dans la zone euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, au travers de sa filiale ITESOFT UK. Les flux entre ITESOFT SA et ITESOFT UK étant traités en £, les variations de la £ sont susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de la société. Au 31/12/09, la société n'avait pas mis en place de couverture de change.

Au cours de l'exercice 2009, la société a signé un contrat client dont les facturations sont libellés en \$. La couverture de change correspondante a été mise en place afin de neutraliser le risque de change.

Il n'existe pas d'autre risque de change significatif.

Risque de crédit

La société peut y être exposée directement de façon ponctuelle (achats éventuels de billets de trésorerie ou autres titres de créance), ou indirecte (en fonction de la composition du portefeuille des OPCVM de trésorerie détenus) dans le cadre de ses placements de trésorerie mais s'efforce d'avoir une attitude prudente à ce titre, sa stratégie de gestion visant à obtenir une performance proche de l'EONIA. Au 31 décembre la quasi totalité des placements de trésorerie étaient réalisés au travers d'OPCVM, dont la gestion des risques de crédit est diversifiée.

Risque actions

En dehors d'actions propres, la société ne détient pas d'actions au 31 décembre 2009.

Risque de couverture

Aucune couverture autre que celle mentionnée au § risque de change n'était en place au 31 décembre 2009.

27.2 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Itesoft, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue, le cas échéant, une provision pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable, comme décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour déterminer la valeur actuelle des titres de participation, ainsi qu'à l'appréciation des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nîmes et Montpellier, le 29 avril 2010

Les commissaires aux comptes
CB AUDIT
MARCOS MARQUEZ

ERNST & YOUNG AUDIT
MARIE-THÉRÈSE MERCIER

27.3 RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte notamment de la gestion 2009 de notre société et du Groupe consolidé et vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice 2009.

S'agissant de l'ordre du jour extraordinaire, vous aurez à statuer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'options d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites au profit de salariés et/ou mandataires sociaux qu'il désignera.

Les convocations ont été effectuées, et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, dans les délais prescrits.

SUR L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

1. ACTIVITE – RESULTATS ET GESTION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSOLIDE (Exercice 2009)

Pour ITESOFT SA (comptes sociaux), l'exercice 2009 a été marqué par une croissance de 8.3% du chiffre d'affaires, celui-ci ayant atteint 18.679 k€.

Le total des produits d'exploitation enregistrés par votre société s'est donc élevé à 19.230 k€ contre 17.888 k€ l'année précédente.

Les charges d'exploitation se sont accrues à 18.287 k€ (contre 16.327 k€ en 2008), conformément au plan de développement et notamment au renforcement significatif des moyens de R&D.

De ce fait le résultat d'exploitation s'est établi à 943 k€ contre 1.521 k€ en 2008. Les charges de personnel ont atteint un total de 12.031 k€ contre 10.193 k€ et l'effectif moyen est passé de 136 à 153 personnes.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 163 k€. Il se décompose en :

- 340 k€ de pertes sur créances ITESOFT UK,
- une provision de 50 k€ sur les créances détenues sur la filiale ITESOFT Deutschland,
- un solde de pertes et gains de change de +30 k€, le cours de la £ s'étant stabilisé en 2009 après sa très forte chute en 2008, contre -131k€ au cours de l'exercice précédent,
- un solde de reprise de provision de 45 k€ sur actions propres,
- et un solde positif de +152 k€ correspondant au placement de la trésorerie qui reste largement excédentaire.

Le résultat exceptionnel s'établit à -216 k€, essentiellement du fait du coût de l'attribution d'actions gratuites, et l'impôt sociétés un produit de 409 k€ suite à la comptabilisation de crédits d'impôts à hauteur de 427 k€ (essentiellement crédit d'impôt recherche).

Le résultat net 2009 de ITESOFT SA s'établit à 973 k€ contre 723 k€ en 2008.

Les comptes consolidés font ressortir un chiffre d'affaires de 20,3 M€ en hausse de 4,6% (+5,6% à périmètre et devise constants).

La France a été le moteur de cette croissance, le groupe ayant enregistré les évolutions suivantes sur les différentes zones géographiques sur lesquelles il opère :

- la France avec +8%
- le Royaume-Uni avec -9% en £ (-19% en €)
- l'Allemagne avec -19%

En termes de résultats, le résultat opérationnel du groupe s'établit à 0,54 M€ et le résultat net consolidé est de 0,72 M€ (normes IFRS).

Nous vous précisons que la liste des sociétés consolidées est la suivante, le périmètre étant inchangé depuis le 31/12/2006

- « ITESOFT SA » (mère),
- « ITESOFT UK LTD », détenue à 100 % depuis le 13/08/2001,
- « ITESOFT Deutschland GmbH », détenue à 100 % depuis le 30/09/2002,

2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (art. 225-100 al.3 nouveau de l'Ordonnance du 24/06/2004).

Au 31/12/09, la société dispose d'une trésorerie de 7,5 millions d'euros, pour un endettement financier quasiment nul. La liquidité et la capacité d'accès au crédit sont donc excellentes.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

4. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSOLIDE – STRATEGIE ET PERSPECTIVES 2010

ITESOFT opère sur un marché qui s'est confirmé en 2009 être durablement porteur, malgré la crise économique actuelle, car les solutions de traitement automatique de documents sont génératrices de gains de productivité concrets et mesurables pour les entreprises ou administrations, avec un rapide retour sur investissement. Nous pensons que ces tendances vont se poursuivre en 2010.

Du fait du succès de sa suite logicielle ITESOFT.FreeMind, innovante et à la pointe du marché et notamment à sa capacité à intervenir sur des grands projets, ITESOFT réunit de nombreux atouts pour continuer à profiter pleinement des opportunités et besoins du marché.

ITESOFT est ainsi confiant quant à la réalisation d'une nouvelle croissance sur l'exercice 2010. Parallèlement, le groupe entend continuer à préparer l'avenir en restant à la pointe de l'innovation et de l'offre sur son marché en renforçant encore en 2010 son investissement en R&D, qui se concrétisera, entre autres, par le lancement d'une offre innovante de dématérialisation de factures à destinations des PME, en mode SaaS. Celle-ci interviendra au 2ème trimestre 2010 sous le nom commercial de Yooz.

Il prévoit dès à présent que son résultat opérationnel devrait être légèrement positif, du fait du poids important des dépenses encore accrues en R&D.

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

a) Informations sociales

L'effectif employé à la clôture de l'exercice, ventilé par catégorie et par sexe est le suivant :

<u>Catégorie</u>	<u>hommes</u>	<u>femmes</u>	<u>total</u>
Cadres	122	31	153
Employés	1	7	8
Total	123	38	161

L'effectif moyen en 2009 est de 153 salariés contre 137 en 2008.

La moyenne d'âge des collaborateurs d'ITESOFT est de l'ordre de 39 ans.

Le métier et les évolutions de l'entreprise imposent des critères élevés au niveau de la compétence et de l'expérience des collaborateurs. Plus de 70 % des effectifs ont un niveau de formation Bac + 5 ou plus.

La taille et l'organisation actuelle de l'entreprise permettent de privilégier la dimension humaine du management et de mieux fidéliser les collaborateurs. En 2009, le turn-over (nombre de départs /effectif moyen) s'est élevé à 17,7% contre 21,3% en 2008 et 16,2% en 2007.

Ces chiffres sont le reflet des fruits de la politique mise en œuvre dans la durée, tout en étant pénalisés en 2008 par un marché de l'emploi extrêmement tendu, qui est revenu à une situation normale en 2009.

Afin de consolider la réduction du turnover sur le moyen terme, ITESOFT poursuit une politique intense de formation interne et externe (pour un coût de l'ordre de 5 % de la masse salariale en 2009), permettant à ses collaborateurs de mettre à jour, de développer leurs savoir-faire et de bénéficier ainsi de carrières évolutives. En effet, tout en s'attachant à développer une ambition collective fédératrice, ITESOFT cherche à offrir à ses collaborateurs, un véritable projet de carrière.

En matière de recrutement, ITESOFT a recours aux outils et services Internet, travaille avec plusieurs cabinets de recrutement et souhaite favoriser le développement de relations avec des écoles d'ingénieurs locales, nationales et étrangères telles qu'elles existent d'ores et déjà avec le pôle Informatique de l'Ecole des Mines d'Alès (EERIE), et les écoles d'ingénieurs de Montpellier et de Marseille et qui constituent de véritables atouts.

Enfin, afin de s'attirer les meilleurs talents, de les motiver et les fidéliser, ITESOFT a mis en place plusieurs dispositifs associant les collaborateurs aux performances de l'entreprise :

- accord d'intéressement
- plan de stock options
- plan d'actions gratuites
- accord de participation
- prime sur objectifs individuels pour tous les collaborateurs de l'entreprise
- plan d'épargne entreprise.

b) Informations sur les conséquences de l'activité en matière d'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de création et de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact spécifique sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant la revente de matériel (matériel informatique, principalement des scanners) qui représente autour de 4 % du chiffre d'affaires, la société intervient uniquement en tant que distributeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de la responsabilité de la société.

6. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSOLIDE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe ITESOFT continue à mener une politique très active de recherche et développement visant à l'entretien et aux développements fonctionnels et technologiques de sa gamme de logiciels afin de répondre à l'attente de ses clients dans leur recherche constante d'optimisation de leur efficacité et de leur productivité.

Cette action est menée par les quatre départements de la Direction Recherche et Développement :

- le Département Technologies,
- le Département Produits,
- le Département Solutions.
- le Département Industrialisation

La dépense globale de recherche et développement du groupe s'est élevée à 5,1 M€ contre 4,05 M€ en 2008.

7. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Néant.

8. NOUVELLES NORMES COMPTABLES IFRS/IAS

En application du règlement européen n°1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, «Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable», les comptes consolidés du groupe ITESOFT depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2005 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2004 établis selon les mêmes normes.

9. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 973.233 € au compte « Report à nouveau ».

Nous vous informons que les sommes suivantes ont été réintégrées dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés en application de l'article 223 quater et quinquies du C.G.I. :

- 23.747 € au titre de l'article 39.4 du C.G.I. (le montant de ces charges sera soumis à l'approbation de l'Assemblée),
- aucune charge au titre de l'article 39.5 du C.G.I.

Nous vous rappelons enfin qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

10. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à un montant global de 27.000 €, et ce à compter de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

11. FILIALES ET PARTICIPATIONS

« ITESOFT UK Ltd » (Royaume Uni) détenue à 100 %, est éditeur et intégrateur de solutions dans la capture, la gestion électronique de documents et le traitement des flux d'information. Elle a réalisé sur son dernier exercice (31/12/2009) un chiffre d'affaires de 1.560 k£ avec un résultat négatif de -163 k£

« ITESOFT Deutschland GmbH » (Allemagne), détenue à 100 %, est intégrateur de solutions de capture et traitement automatique des flux d'information. Elle a réalisé sur son dernier exercice (31/12/2009) un chiffre d'affaires de 533 k€ avec un résultat de -189 k€.

12. RISQUES DE TAUX, CHANGE, ACTIONS, COUVERTURE

Risque de taux

La société n'étant pas endettée, la variation des taux d'intérêts n'a pas d'impact significatif sur ses charges financières. A contrario, avec 6,6 M€ de placement de trésorerie, la variation des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les produits financiers. Une variation des taux court terme de 1 point aurait un impact de l'ordre de 66 k€, en plus ou en moins, sur les produits financiers sur une base annuelle.

Risque de change

ITESOFT exerce son activité dans la zone euro, ainsi qu'au Royaume-Uni, au travers de sa filiale ITESOFT UK. Les flux entre ITESOFT SA et ITESOFT UK étant traités en £, les variations de la £ sont susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de la société. Au 31/12/09, la société n'avait pas mis en place de couverture de change. Au cours de l'exercice 2009, la société a signé un contrat client dont les facturations sont libellés en \$. La couverture de change correspondante a été mise en place afin de neutraliser le risque de change. Il n'existe pas d'autre risque de change significatif.

Risque de crédit

La société peut y être exposée directement de façon ponctuelle (achats éventuels de billets de trésorerie ou autres titres de créance), ou indirecte (en fonction de la composition du portefeuille des OPCVM de trésorerie détenus) dans le cadre de ses placements de trésorerie mais s'efforce d'avoir une attitude prudente à ce titre, sa stratégie de gestion visant à obtenir une performance proche de l'EONIA. Au 31 décembre la moitié des

placements de trésorerie étaient réalisés au travers d'OPCVM, dont la gestion des risques de crédit est diversifiée, l'autre moitié l'étant au travers de comptes à terme.

Risque actions

En dehors d'actions propres, la société ne détient pas d'actions au 31 décembre 2009.

Risque de couverture

Aucune couverture autre que celle mentionnée au § risque de change n'était en place au 31 décembre 2009.

13. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux Comptes vous donnent à cet égard toutes indications utiles dans leur rapport spécial.

14. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux

Ces informations sont fournies dans le Rapport du Président Etabli en Fonction de Dispositions Légales.

<u>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS</u>	<u>Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix</u>	<u>Dates d'échéance</u>	<u>Plan</u>
<u>Options attribuées pendant l'exercice :</u> D. CHARPENTIER P. LIJOUR J.-M. PEDRENO	néant néant néant			
<u>Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social</u> D. CHARPENTIER P. LIJOUR J.-M. PEDRENO	néant néant néant			

Conformément à l'article L.225-185 C.Com., le conseil a fixé la quantité des actions issues de levées d'options que le Directeur général Philippe Lijour, et le Directeur général délégué Jean-Marc Pédréno seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions à UNE action pour chacun.

Actions gratuites au 31 décembre 2009

Le conseil d'administration du 14 septembre 2007 a attribué 104.000 actions gratuites, dont 32.000 en faveur de mandataires sociaux (20.000 pour P. LIJOUR et 12.000 pour J.-M. PEDRENO).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'est terminée le 14 septembre 2009.

Conformément à l'article L.225-197-1 C.Com., le Conseil a fixé la quantité des actions issues d'attributions d'Actions Gratuites que le Directeur général Philippe Lijour, et le Directeur général délégué Jean-Marc Pédréno seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions à UNE action.

15. Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Didier CHARPENTIER : mandats au sein du groupe ITESOFT : Director (administrateur) ITESOFT UK Ltd
Mandats en dehors du groupe ITESOFT : Président SASU CDML, Gérant SCI Andron Parc, Gérant SCI Andron Terrain, Gérant SCI Andron Batiment 1, Vice Président du conseil de surveillance de W4, administrateur de Sud Angels

Philippe LIJOUR : Chairman (président) ITESOFT UK Ltd, Geschäftsführer (gérant) ITESOFT Deutschland GmbH

Laurent MATRINGE : néant

Alain GUILLEMIN : Directeur Général de TERRENA, administrateur de la SA Gastronom, administrateur unique du GIE C2 Finance, Président de C2 DEVELOPPEMENT, Directeur Général de la SAS Sopardex, Gérant non associé de la SARL AGRI-PRESSE d'Anceis, représentant de Sopardex administrateur auprès de MULTILAP, représentant de C2 Développement administrateur auprès de AGRAUXINE et directeur général auprès de TERRENA Management, représentant de TERRENA membre du conseil de surveillance de IGRECA, Président de la SAS ABM Management

François LEGROS : néant

Simone CHARPENTIER : néant

Jean-Marc PEDRENO : néant

16. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET AUX DROITS DE VOTE

- a) Au 31/12/2009, le capital social s'élevait à 341.123,40 € divisé en 5.685.390 actions d'une seule catégorie, dont 3.961.230 actions bénéficient à ce jour (au 24/02/2010) d'un droit de vote double compte tenu de leur durée de détention par leurs titulaires.

A cette date, les actionnaires principaux étaient les suivants :

- plus des 2/3 du capital et/ou droits de vote : aucun actionariat,
- plus de 50 % du capital et/ou droits de vote : M. Didier CHARPENTIER,
- plus de 1/3 et 50 % au plus : aucun actionariat,
- plus de 20 % et 1/3 au plus : aucun actionariat,
- plus de 10 % et 20 % au plus : la société par actions simplifiée à associé unique ; « C.D.M.L. » dont l'associé unique est M. Didier CHARPENTIER
- plus de 5 % et 10 % au plus : FCPI gérés par Odysée Ventures

- b) Au 31/12/2009, l'état de la participation des salariés au capital social dans le cadre d'une gestion collective était :

- P.E.E. (au travers du FCP ITESOFT) : 57.850 actions

- c) Au 24 février 2010, date d'établissement du présent rapport du Conseil d'administration, le capital social était inchangé à 341.123,40 € divisé en 5.685.390 actions d'une seule catégorie.

Au 24 février 2010, les principaux actionnaires étaient identiques à ceux indiqués au a) ci-dessus.

Il est enfin précisé qu'au 24/02/2010, 26,3% du capital et 15,7 % des droits de vote étaient répartis dans le public (actions non inscrites au nominatif ou autodétenues).

- d) Au 31/12/2009, la société détenait 107.772 de ses propres actions (soit 1.9 % du capital) acquises au cours moyen d'achat de 2,24 €. Le nombre d'actions achetées au cours de l'exercice s'est élevé à 91.209, et celles cédées à 104.000 (par remise aux bénéficiaires d'actions gratuites).

- e) Stocks-options et actions gratuites

Les informations concernant les opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société font l'objet de rapports spéciaux séparés conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce.

16. INFORMATIONS RELATIVES A LA LOI LME SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous informons ci-dessous de la ventilation de notre compte fournisseurs au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 en ressortant les factures non payées pour cause de litige.

31 décembre 2008 :

Dettes fournisseurs hors charges non parvenues 1.042.203 €

Echéance décembre 2008.....	244.646 €
Echéance janvier 2009.....	448.911 €
Echéance février 2009.....	160.774 €
Litiges.....	187.872 €

31 décembre 2009 :

Dettes fournisseurs hors charges non parvenues937.398 €

Echéance décembre 2009.....	221.787 €
Echéance janvier 2010.....	315.247 €
Echéance février 2010.....	156.118 €
Echéance mars 2010	2.248 €
Litiges	241.998 €

SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

1. AUTORISATION D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES EN FAVEUR DES MEMBRES DU PERSONNEL ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées dans les conditions précisées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions à émettre de la Société.

L'objectif est de disposer d'un instrument de rémunération différée permettant de fidéliser et motiver les dirigeants ou collaborateurs clés de la société, tout en les associant étroitement à la création de valeur de la société.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des Actions Gratuites.

Le nombre total maximum d'Actions Gratuites pourrait être limité à 104.000 actions (soit 1,8% du capital actuel).

L'attribution des Actions Gratuites au profit des salariés considérés comme résidents français ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans (« vesting »). A la suite de laquelle, une nouvelle période de 2 ans serait ouverte pendant laquelle l'actionnaire bénéficiaire de l'attribution devra conserver les titres (blocage).

L'attribution des Actions Gratuites au profit des salariés qui ne sont pas considérés comme résidents français ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 4 ans (« vesting »). Néanmoins, concernant ces bénéficiaires « étrangers », l'obligation de conservation des actions pourrait être supprimée.

Vous aurez également à autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'Actions Gratuites dans les conditions proposées.

Cette autorisation emportera de plein droit, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, au profit des bénéficiaires des Actions Gratuites, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et comportera de plein droit renonciation des actionnaires à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles.

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour :

arrêter l'identité des bénéficiaires des attributions, fixer le nombre d'Actions Gratuites (dans la limite d'un montant maximum de 104.000) attribuées à chacun d'entre eux et, le cas échéant, des critères d'attribution ;

fixer les modalités, conditions et dates d'attribution des Actions Gratuites notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront tant pour les bénéficiaires résidents français que pour les bénéficiaires résidents hors de France (et qui, en tout état de cause, ne pourra être inférieure à 2 ans à compter de la décision d'attribution) ainsi que la durée de conservation requise pour chaque bénéficiaire ;

constater aux dates convenues les attributions définitives et les dates à partir desquelles les Actions Gratuites pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales ;

le cas échéant, augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes d'émissions pour procéder à l'émission d'Actions Gratuites ;

3. ACTIONNARIAT DES SALARIES – LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous avons l'obligation de vous soumettre en même temps un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés (loi sur l'Epargne salariale).

« L'Assemblée Générale, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et des articles L.225-129-6 VII et L. 225-138-1 du Code de Commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ITESOFT et des sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce dès lors que la société a mis en place un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou interentreprises (PEI) et/ou un Plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV) et que des salariés y ont adhéré.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

La présente autorisation emporte, au profit des salariés adhérents au(x) plan(s) d'épargne d'entreprise auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

- 2) donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :
 - déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription des actions émises ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant le date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de cette décision du Conseil d'administration ;
 - fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution ;
 - modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire. »

Une telle décision n'entrant pas dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, nous ne vous invitons pas à adopter la résolution correspondante soumise à votre vote.

Nous allons maintenant procéder à la lecture du rapport spécial du Conseil sur les options de souscription d'actions puis nous entendrons la lecture des différents rapports de nos Commissaires aux Comptes puis nous répondrons à vos questions.

Nous passerons ensuite au vote des résolutions qui vous sont proposées.

Aimargues, le 24 février 2010
P/Le Conseil d'Administration
Le Président
M. Didier CHARPENTIER

27.4 STATUTS DE LA SOCIETE

Article 1 - FORME

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui pourront être créées ultérieurement, une société anonyme régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du Livre deuxième du Code de Commerce ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger

- Concevoir, développer, exploiter et commercialiser les technologies et solutions qui offrent le meilleur niveau de productivité et de fiabilité pour la capture et le traitement de flux d'informations ;
- Toutes activités, prestations de services et transactions, notamment dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, directement ou indirectement liés à l'objet ci-dessus ou aux techniques et technologies avancées ;
- Toutes autres activités connexes ou complémentaires de nature à favoriser le développement de la Société ;
- Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Article 3 - DENOMINATION

La Société a pour dénomination :

ITESOFT

Dans tous les actes ou documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots "Société Anonyme" ou des initiales "S.A.", et de l'énonciation du capital social, ainsi que du numéro d'identification de la société accompagné de la mention RCS et du nom de la ville où se trouve le greffe auprès duquel elle est immatriculée.

La dénomination sociale pourra également être accompagnée ou complétée par tel sous titre ou dénomination commerciale que le conseil d'administration jugera convenable.

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à :

Parc d'Andron - Le Séquoia
30470 AIMARGUES

Il peut être transféré en tout autre endroit du département ou d'un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire et en tous lieux par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

La Société peut créer des succursales, bureaux et agences partout où le conseil d'administration le jugera utile, sans qu'il puisse n'en résulter d'aucune dérogation à l'attribution de juridiction établie ci-après.

Article 5 - DUREE - EXERCICE SOCIAL

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution ou de prorogations prévus aux présents statuts.
L'exercice social commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre.

Article 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE CENT VINGT TROIS EUROS ET QUARANTE CENTS (341.123,40 €) et divisé en 5.685.390 actions d'une seule catégorie et intégralement libérées.

Article 7 - FORME ET CESSION DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve de dispositions légales et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

A l'obligation ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi.

Article 8 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

1. Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux Assemblées d'actionnaires avec voix délibérative dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

2. Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

3. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de

capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Article 9 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE-PROPRIETE - USUFRUIT

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la Société. Toutefois, le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion où le nombre des administrateurs peut être porté à vingt quatre.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2. La durée de leurs fonctions est de six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si, du fait qu'un administrateur en fonctions vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

4. Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir ou mandat de son prédécesseur.

5. Les Administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq (5) conseils d'administration, ou conseils de surveillance de Sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Article 11 - ACTIONS A DETENIR PAR LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de UNE action.

Les administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans un délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

Article 12 - BUREAU DU CONSEIL

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un secrétaire en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du conseil est présidée par le Vice-président exerçant les fonctions de Directeur Général ou le Vice-président le plus ancien. A défaut, le conseil désigne parmi ses membres le Président de séance.

Article 13 - DELIBERATION DU CONSEIL

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, même si la dernière réunion date de moins de deux mois.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite trois jours à l'avance par lettre, télégramme ou télécopie. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Sous réserve des exceptions relatives à certaines décisions prévues par la loi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par décret.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

3. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

4. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de la séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le Président du conseil d'administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions du Président ou du fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 14 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social. Le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration peut consentir à tous les mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

ARTICLE 15 - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTEUR GENERAL - DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Nomination du Président - Durée des fonctions

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président dont la durée des fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Toutefois, quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été confiées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration tenue dès lors qu'il a atteint l'âge de soixante quinze ans.

Pouvoirs du Président

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration :

- Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale,
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il peut toutefois assumer la Direction Générale de la Société, en qualité de Directeur Général, si le conseil d'administration a choisi le cumul de ces deux fonctions lors de sa nomination.

En cas de cumul, le Président - Directeur Général est soumis à toutes les règles qui sont applicables au Directeur Général, notamment celles qui concernent le cumul des mandats.

Directeur Général et Directeurs Généraux délégués

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil choisit librement entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale ; il informe les actionnaires et les tiers de ce choix dans les conditions réglementaires.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, appelées Directeurs Généraux délégués, chargés d'assister le Directeur Général.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut pas dépasser cinq.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué prennent fin de plein droit à l'issue de la réunion de la plus prochaine réunion du conseil d'administration tenue après qu'il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués. Si la révocation du Directeur Général est décidée sans juste motif, elle donne lieu à des dommages-intérêts sauf pour le Directeur Général lorsqu'il assume les fonctions de Président du conseil d'administration. Dans ce cas, la révocation peut être décidée à tout moment par le conseil d'administration, sans motif.

Lorsque le Directeur Général cesse ses fonctions ou est hors d'état de les exercer, les Directeurs Généraux délégués conservent les leurs jusqu'à nomination du Nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général ne relevant pas de l'objet social, sauf si elle prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Lorsque la Direction Générale est assumée par un Directeur Général, celui-ci peut demander au Président du conseil d'administration de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs qui sont conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Article 16 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRESIDENT, DU DIRECTEUR GENERAL, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES ET DES MANDATAIRES OU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend.

2. La rémunération du Président du conseil d'administration et celle du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués sont fixées par le conseil d'administration. Elles peuvent être fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles.

3. Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

ARTICLE 17 – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L.233.3 du nouveau Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des Directeurs Généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Le Président du conseil d'administration avise les commissaires aux comptes des conventions autorisées dans le délai d'un mois de leur conclusion.

Lorsque l'exécution de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs a été poursuivie au cours du dernier exercice, le commissaire aux comptes en est informé dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces conventions, conforme aux stipulations de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, rapport qui est présenté à l'assemblée et sur lequel celle-ci statue.

L'intéressé ne prend pas part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sauf le cas de fraude, les conventions approuvées ou désapprouvées par l'assemblée produisent leur entier effet à l'égard des tiers, mais, même en l'absence de fraude, les conséquences préjudiciables à la Société des conventions désapprouvées peuvent être mises à la charge de l'administrateur ou du directeur général et, éventuellement, des autres membres du conseil d'administration.

Les conventions conclues sans autorisation préalable du conseil peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la Société ; à l'inverse, l'absence d'autorisation peut être couverte par un vote spécial de l'assemblée générale intervenant sur un rapport spécial des commissaires aux comptes.

Il est interdit aux administrateurs, personnes physiques, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elles leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au Directeur Général, aux représentants permanents des personnes morales, administrateurs ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées par l'interdiction.

Article 18 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par un ou deux commissaires aux comptes titulaires nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, démission, décès ou relèvement, sont nommés en même temps que le ou les titulaires et pour la même durée.

Article 19 - ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 20 - CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALFS

Les assemblées générales sont convoquées dans les *conditions fixées* par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par son conjoint ou par un autre actionnaire. Il peut exprimer son vote par correspondance, conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par décret.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Le conseil d'administration a la faculté pour toute Assemblée de réduire ou même de supprimer le délai ci-dessus.

Article 21 - TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements.

En l'absence du Président, et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. A défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son Président de séance.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application aux assemblées générales appelées à vérifier tous apports en nature ou avantages particuliers, des dispositions légales applicables en la matière.

Par ailleurs, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Article 22 - AFFECTATION DES RESULTATS

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé au moins cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale descend au dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes, et ce dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, l'assemblée générale a la faculté de prélever, sur ce bénéfice, avant toute distribution, les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi. L'assemblée générale peut aussi décider la distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, conformément à la loi. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels le prélèvement interviendra.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale des Actionnaires a la faculté d'offrir aux actionnaires le choix entre un paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, conformément à la loi.

Article 23 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 24 - CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les actionnaires, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.